## DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Rubriques 2510-1 et 2515-1

#### **Etudes annexes**

CFEG : Etude hydrogéologique SIMI : Risque de projection ECOTOPE : Diagnostic faune flore

Département : AIN Commune : ANGLEFORT



#### CARRIERES DE SAINT-CYR

8, avenue d'Arsonval CENORD

01000 BOURG-EN-BRESSE

# **CFEG**

COMPAGNIE FRANCAISE D'ETUDES GEOTECHNIQUES

## Département de l'AIN

# **Commune d'ANGLEFORT**

# CARRIÈRES DE SAINT-CYR

• 8, avenue Arsène d'Arsonval - 01000 BOURG EN BRESSE •

## PROJET DE CARRIÈRE DE CALCAIRES

Lieux-dits "Combe Debost", "Combe d'Enfer" & "Combe Masson"

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE PRÉLIMINAIRE

E. 278/09-A

Jean-François MARTINEZ

Octobre 2009 / Juin 2010

#### 1 - OBJET

- ☐ Cette étude, réalisée pour le compte de la S.A.S. CARRIERES DE SAINT CYR 8, Avenue Arsène d'Arsonval ; 01000 BOURG EN BRESSE représentée par Monsieur Serge BERTHOULY, et sur les recommandations de l'Agence de LYON D'ENCEM, s'inscrit dans le cadre du **projet de carrière de calcaires** sur la commune d'ANGLEFORT (01).
- ☐ Elle a pour objet de **préciser les conditions hydrogéologiques locales ainsi que la** sensibilité du milieu "eaux souterraines".
- ☐ A cet effet, nous avons effectué sur le terrain :
  - Un levé des plans structuraux dans les emprises de la carrière existante, le 5 Octobre 2009,
  - Une enquête hy drologique et hy drogéologique, le 30 Novembre 2009.
- ☐ Les documents suivants nous ont été communiqués par le Bureau d'Etudes ENCEM ou par le Maître d'Ouvrage :
  - un plan topographique du site (Levé LIDAR du 27/9/08),
  - une esquisse de principe de l'exploitation et du réaménagement,
  - les résultats des 3 forages destructifs **F1 à F3**, équipés en piézomètres, exécutés par la Société HYDROFORAGE de VIRIEU LE GRAND (01510), entre les 14 et 21 Octobre 2009.

#### 2 - SITUATION DU PROJET

☐ Le site étudié s'étend sur le versant Est du massif du Grand Colombier qui domine la vallée du Rhône, 3 km au Sud d'ANGLEFORT et 3 km au Nord de CULOZ (cf. **Fig. 1**; p. 3 − SITUATION GEOGRAPHIQUE).

On y accède depuis la plaine et la RD N° 992, par la route forestière de Saint Cyr.

Il est occupé (cf.  ${\bf Fig.~2}$ ; p. 4 – Situation Geographique & Vue Aerienne) :

- du côté aval par l'ancienne carrière dite "de Saint Cyr", d'une superficie voisine de 3 hectares.
- du côté amont par une alternance de combes et de croupes boisées, d'une surface approximative de 15 hectares et présentant une pente moyenne de 30 % vers l'Est.

Fig. 1 – SITUATION GÉOGRAPHIQUE - NORD Echelle # 1/30 000

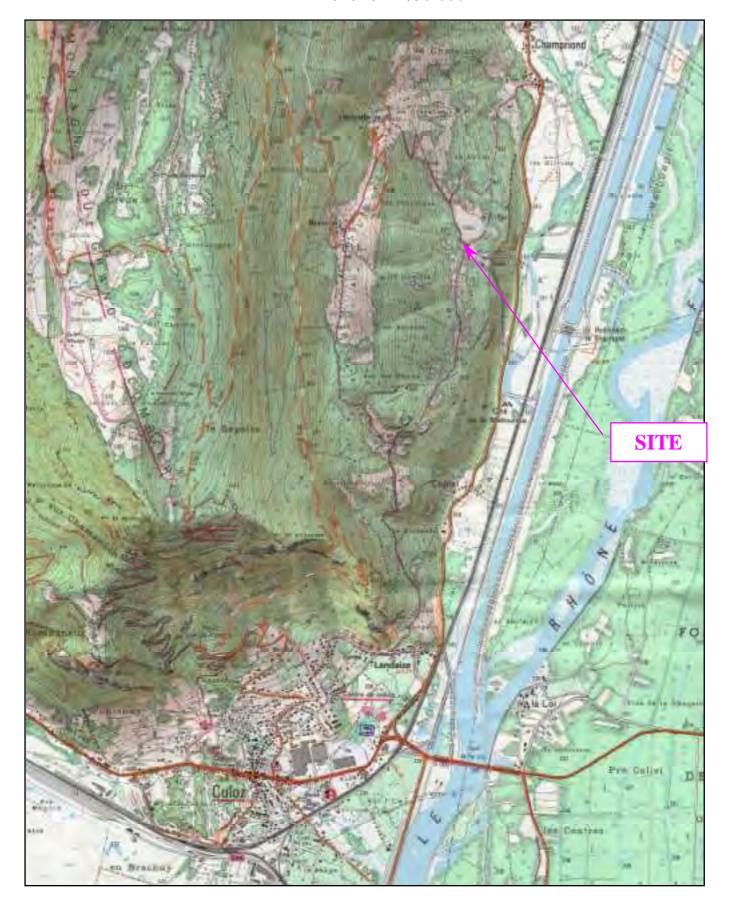
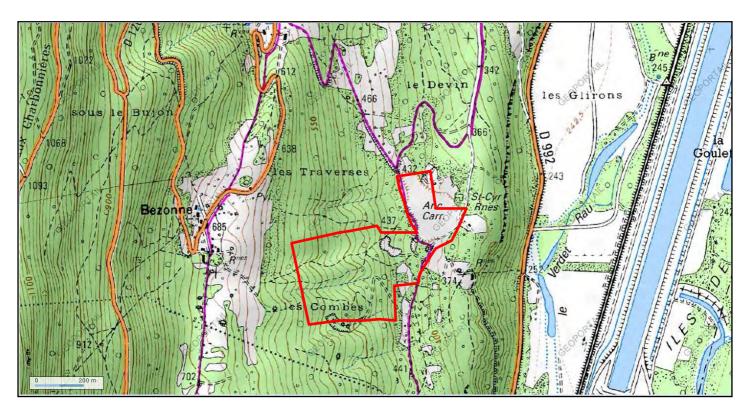


Fig. 2 – SITUATION GÉOGRAPHIQUE & VUE AÉRIENNNE

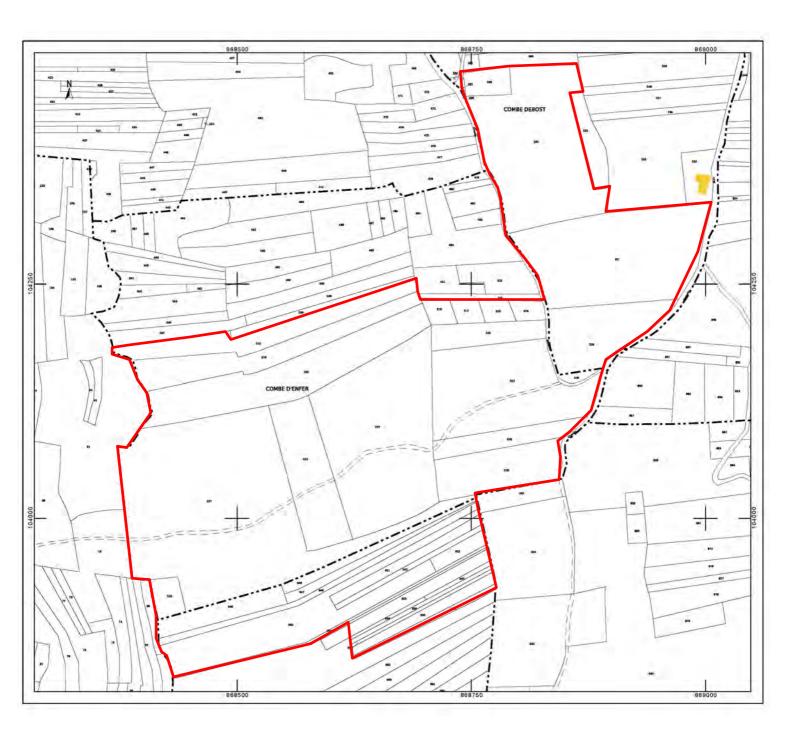




Emprises approximatives du projet :



# Fig. 3 – SITUATION CADASTRALE – NORD Extrait cadastre.gouv.fr



Emprises approximatives du projet :

□ Ce tènement est référencé au cadastre communal en Section C, sous les noms de lieux-dits "Combe d'Enfer", "Combe Debost" et "Combe Masson" (cf. **Fig. 3**; p. 5 – SITUATION CADASTRALE).

## 3 - ANALYSE HYDROGEOLOGIQUE

#### 3.1 - Hydrologie

☐ Le projet s'inscrit dans un vaste bassin versant topographique de 180 ha (cf. **Fig. 4** cidessous), qui s'étend jusqu'à la ligne de crête du Grand Colombier (P.C. 1443)

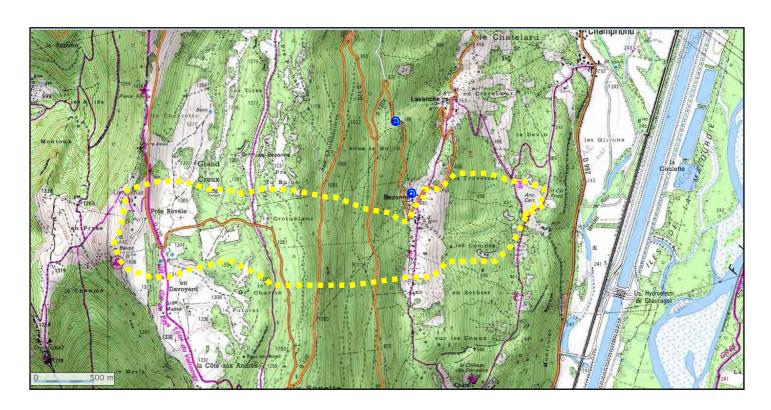


Fig. 4 – Limite du bassin versant • • • et sources captées • − NORD ▲

☐ Malgré une pluviométrie conséquente, et du fait de la forte capacité d'infiltration du rocher fissuré et karstifié, la zone d'étude est aride. Il n'existe pas d'écoulement superficiel permanent sur le site et ses abords.

Cependant, durant les périodes pluvieuses très exceptionnelles, des écoulements temporaires se forment dans les combes ; ils acheminent les eaux dans la vallée située 300 m à l'Est et 120 m en contrebas de la Carrière de Saint Cyr.

Les eaux sont alors reprises par le Ruisseau Le Verdet et par le Rhône, qui sont séparés par la dérivation étanche de Chautagne (Aménagement CNR).

- ☐ Dans le versant, les points d'eau remarquables les plus proches du site sont les sources captées pour l'alimentation en eau potable, de :
  - Lavanche, 700 m au Nord (cf. **Fig. 4**; p. 6) N° B.S.S.: 07011 X 0028 / HY
  - Bezonne, 400 m à l'Ouest − N° B.S.S. : 07011X00529 / HY.

Ces émergences karstiques sont situées à l'amont hydraulique du projet, et nous n'avons pas inventorié de sources de versant à l'aval hydraulique.

## 3.2 - Géologie

	La zone d'étude est située sur le versant Est de l'anticlinal chevauchant jurassien, à ossature marno-calcaire, du Grand Colombier.  Ce massif montagneux est bordé du côté Est par la vallée glaciaire et fluviatile du Rhône, qui masque un synclinal molassique.  Ces grandes entités géologiques présentent une orientation Nord / Sud.
	Les calcaires d'âge Crétacé supérieur (faciès Urgonien) affleurent dans les fronts des carrières existantes et la falaise de Saint Cyr qui forme un ressaut dans la topographie, 150 m à 200 m à l'aval de l'ancienne exploitation (cf. <i>photos n</i> • 1 et 2 en Annexe 1). Ils sont subaffleurants dans une grande partie de l'extension projetée.
	Ce sont des calcaires finement cristallins, beiges en cassure et gris en patine (cf. <i>photos n</i> • 3, 4 et 5 en Annexe 1), en bancs de 0,10 m à plus de 2,00 m d'épaisseur (cf. <i>photos n</i> • 6 à 10 en Annexe 1).  Dans la carrière de Saint Cyr, la partie sommitale des fronts est constituée de calcaires très fracturés, en petits bancs, qui passent vers le bas à un rocher plus massif en bancs métriques à plurimétriques; les interbancs sont de type "joint sec", sans argile.  La couverture colluviale ou ébouliforme est très peu épaisse et en général inférieure à 50 cm.
0	L'orientation de la stratigraphie mesurée dans la carrière est conforme à l'orientation générale de ce versant de l'anticlinal, soit N15°, avec un pendage des couches de 14° vers l'Est (cf. <i>photos</i> $n^{\bullet}$ 4 à 7).

☐ Le Maître d'Ouvrage a fait réaliser, dans les emprises du projet, 3 forages destructifs,

nommés F1 à F3, équipés en piézomètres.

Le rapport d'intervention de la Société HYDROFORAGE est joint en Annexe 2. L'implantation des forages, décidée par le Maître d'Ouvrage, est indiquée sur le plan horstexte n° E. 278/09-1.

- Ces forages ont mis en évidence des calcaires sur toute la profondeur d'investigation : 70 m pour **F1**, 30,50 m pour **F2** et **F3**.
- Il n'a pas été réalisé d'enregistrement de paramètres à l'avancement (vitesse d'avancement, vitesse de rotation, pression sur l'outil), mais un levé partiel des vitesses de foration a été effectué par les sondeurs.

D'après les résultats, reportés sous forme de graphique en Annexe 2, on déduit des vitesses d'avancement plus rapides (V > 0.5 cm/s) qui traduisent la présence de roche plus friable ou plus altérée et karstifiée :

- en **F1**: de 37,50 m à 39 m, de 42 m à 43,50 m, de 45 à 54 m,
- en **F2**: de 16,50 m à 18 m et de 24 m à 30 m,
- en **F3**: de 12 m à 13,50 m, de 19,50 m à 22,50 m et de 28 à 30 m.
- Aucune venue d'eau n'a été relevée en F2 et F3; une petite venue d'eau a été identifiée vers 35,50 m en F1 et le niveau d'eau en fin de foration a été mesuré le 15 Octobre 2009 à − 69,90 m\ T.N. (période de basses-eaux).
- Les trois forages ont été équipés de tubes piézométriques, crépinés arbitrairement de:
  - $-64 \text{ à} 70 \text{ m en } \mathbf{F1}$ ,
  - $-24 \grave{a} 30,50 \text{ m en } \mathbf{F2} \text{ et } \mathbf{F3}.$
- ☐ Le lundi 30 Novembre 2009, après les fortes pluies de la nuit du 29 au 30, nous avons relevé les niveaux d'eau dans ces piézomètres ; les résultats sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

	F1	F2	F3
Niv eau d'eau / Sommet	- 58 m	Sec	- 26,30 m
tube			
Niveau d'eau / T.N.	- 57,41 m	Sec	- 25,82 m

### 3.3 - Fracturation et karstification

☐ Si la fracturation est bien visible dans les fronts de taille de la carrière existante, les talus des chemins et les nombreux grattages anciens, la morphologie karstique typique, comme les lapiaz, les dolines, les fractures "élargies" par les circulation d'eau, est moyennement développée.

- On note l'existence de failles ponctuellement karstifiées, à ouverture centimétrique, qui favorisent les circulations d'eau sur les fronts Ouest, Nord et Sud de la carrière (cf. *photos*  $N^{\bullet}$  11, 12, 13 et 14 en Annexe 1 et le plan hors-texte n° E. 278/09-1).
  - Le 5 Octobre en période d'étiage sévère ces émergences étaient sèches et le 30 Novembre période pluvieuse elles s'écoulaient faiblement.
- Des mesures des plans de discontinuités (fissure, stratification, failles, karstification), ont été réalisées sur les fronts de la carrière existante et reportées sur un diagramme polaire de SCHMIDT, avec projection sur l'hémisphère inférieur (cf. **Fig. 5**; p. 10).

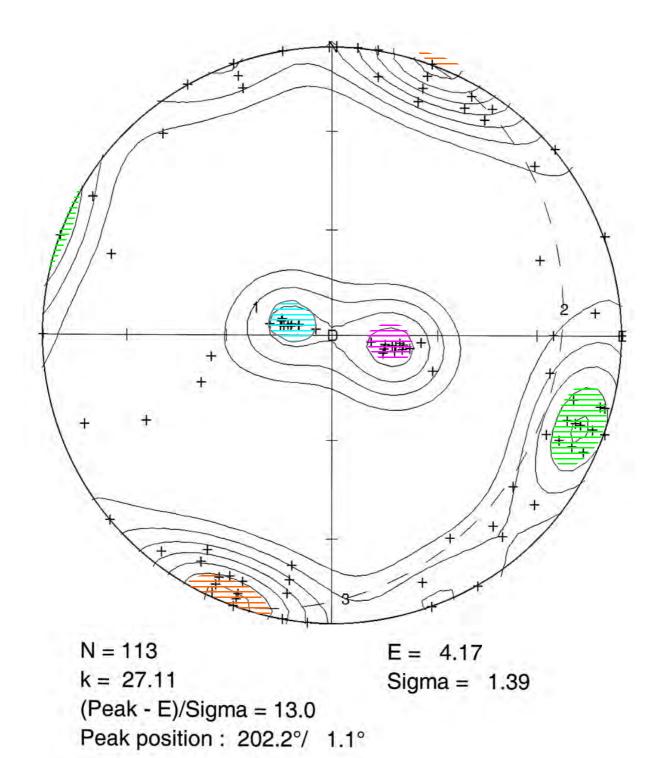
Cette analyse structurale permet d'identifier 4 familles de discontinuités principales :

- <u>la stratification</u> (en Bleu sur la **Fig. 5**), en moyenne orientée N15° et pentée de 14° vers l'Est,
- la famille de failles N110° pentées de 80° N à 80° S (en Orange sur la Fig. 5),
- la famille de failles N20° pentées de 80° W à 80° E (en Vert sur la Fig. 5),
- la famille de failles N10° pentées de 15° vers l'Ouest (en Magenta sur la Fig.
   5).

Ces différents plans de discontinuités sont présentés sur les *photos n* • 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 en Annexe 1.

- □ Nous avons également reporté sur la **Fig. 6** ; p. 11, les traces cyclographiques de ces familles majeures, qui soulignent :
  - que le système de fractures est conforme au modèle théorique de la disposition de la fracturation sous l'effet d'une contrainte donnant naissance à un anticlinal comme celui du Grand Colombier;
  - la prédominance des failles "verticales", favorables à l'infiltration rapide des eaux de ruissellements vers la profondeur du massif;
  - les possibilités d'écoulements préférentiels vers la vallée du Rhône selon les plans de stratification ;
  - l'existence de secteurs d'instabilité dans les fronts Ouest, les plus critiques, générés par la conjugaison des failles verticales N110 et N20 avec la stratification.
    - Cette configuration géométrique défavorable est à l'origine des dièdres et des écroulements qui affectent le front Ouest de la carrière, en particulier au Nord du site (cf. *photos*  $n^{\circ}$  3, 4, 5 en Annexe 1 et plan h.t. N° E. 278/09-1).

Fig. 5 – DIAGRAMME POLAIRE DE SCHMIDT PROJECTION SUR HÉMISPHÈRE INFÉRIEUR



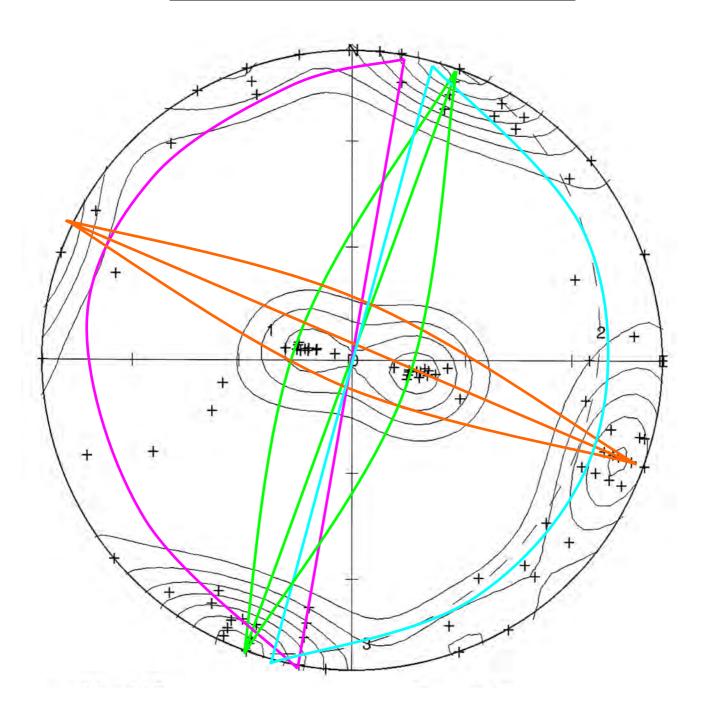
Stratification N15 / 14E

Famille de failles N110 / 80N à 80S Familles de failles N20 / 80W à 80E Famille de failles N10 / 15W

Fig. 6 – DIAGRAMME DE SCHMIDT

TRACES CYCLOGRAPHIQUES

PROJECTION SUR HÉMISPHÈRE INFÉRIEUR



Stratification N15 / 14E

Famille de failles N110 / 80N à 80S Familles de failles N20 / 80W à 80E Famille de failles N10 / 15W

#### 3.4 - Hydrogéologie

#### 3.4.1 - Contexte général

- ☐ D'une manière globale on distingue deux unités hydrogéologiques qui sont en étroites relations hydrauliques :
  - les formations calcaires fissurées et karstifiées du Grand Colombier, qui constituent des aquifères de type fissural et qui sont entrecoupées d'horizons marneux aquifuges (formations imperméables),
  - les alluvions de progradation deltaïque et fluviatile de la vallée du Rhône, qui forment un aquifère productif limité à la base par des sables fins et argiles lacustres constituant un aquiclude (dépôts contenant de l'eau mais peu productifs).

Ces unités sont de type différent :

- Les **calcaires** constituent un **réservoir hétérogène** à perméabilité fissurale, dans lequel la vitesse de circulation d'eau est rapide et le **pouvoir filtrant très faible**,
- les **alluvions** peuvent être considérées comme un **réservoir homogène** à perméabilité d'interstices. Les vitesses d'écoulement y sont généralement assez lentes et le **pouvoir filtrant plus élevé** que dans les calcaires.
- L'aquifère karstique est mal connu, alors que l'aquifère alluvial a fait l'objet de nombreuses études dans le cadre des travaux de la C.N.R. (cf. site internet rhône-méditerranée-eaufrance.fr):
  - Au niveau de CHAMPRIOND (cf. **Fig. 1**; p. 3), l'épaisseur des alluvions grossières est voisine de 30 m. Le toit de la nappe se situe vers 2 à 3 m de profondeur et les eaux souterraines s'écoulent vers le Sud avec un gradient de l'ordre de 0,5 %. Les battements de cette nappe, influencés par les barrages et les aménagements hydrauliques sont inférieurs à 50 cm.

L'essentiel de l'alimentation provient des précipitations, des cours d'eau (Séran et Rhône ; le canal étant globalement étanche), et des apports de versants (ruissellements et relations souterraines).

Les valeurs de perméabilité varient de  $10^{-3}$  à  $10^{-4}$  m/s et les vitesses d'écoulements sont comprises entre 20 et 3000 m / an.

Cette nappe de type libre **est très vulnérable aux pollutions**, en raison de l'absence de couverture imperméable de protection et de la faible épaisseur de la zone non saturée.

• Cette nappe est largement sollicitée par les puits, en particulier par les captages d'Alimentation en Eau Potable.

Les captages AEP les plus proches du site sont :

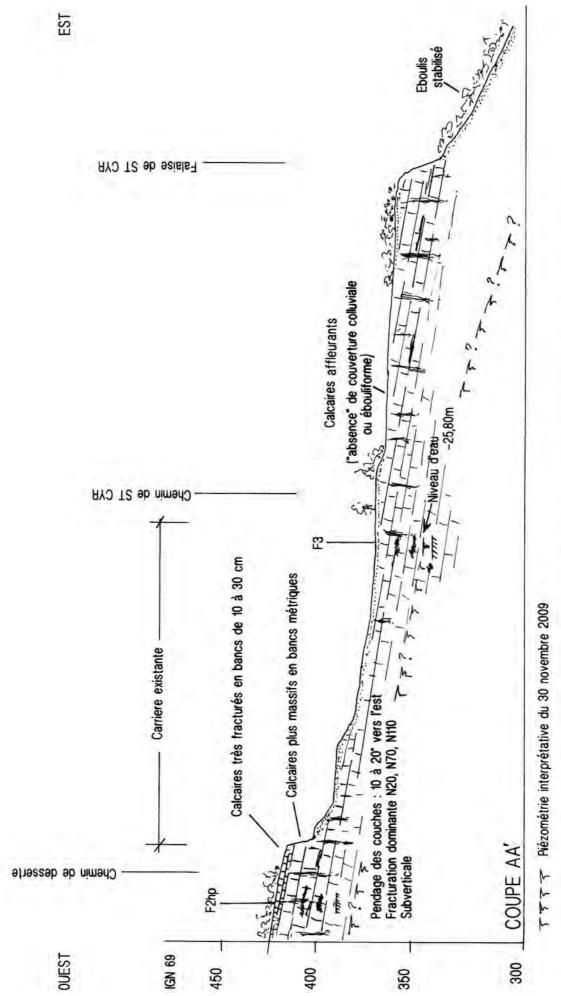
- Le puits d'ANGLEFORT : 3 km au Nord et à l'amont hydraulique,
- Le puits de CULOZ : 4,5 km au Sud et à l'aval hy draulique.
- A l'aval de SERRIERES EN CHAUTAGNE, la nappe alluviale contribue à l'alimentation des marais de CHAUTAGNE et de LAVOURS.
- Le projet n'est pas situé dans les emprises de périmètres de protection de captage AEP.
- ☐ Les données hydrogéologiques sur l'aquifère calcaire sont limitées à la connaissance sur les sources captées de Lavanche et de Bézonne, situées à l'amont hydraulique du projet.

#### 3.4.2 - Contexte hydrogéologique local

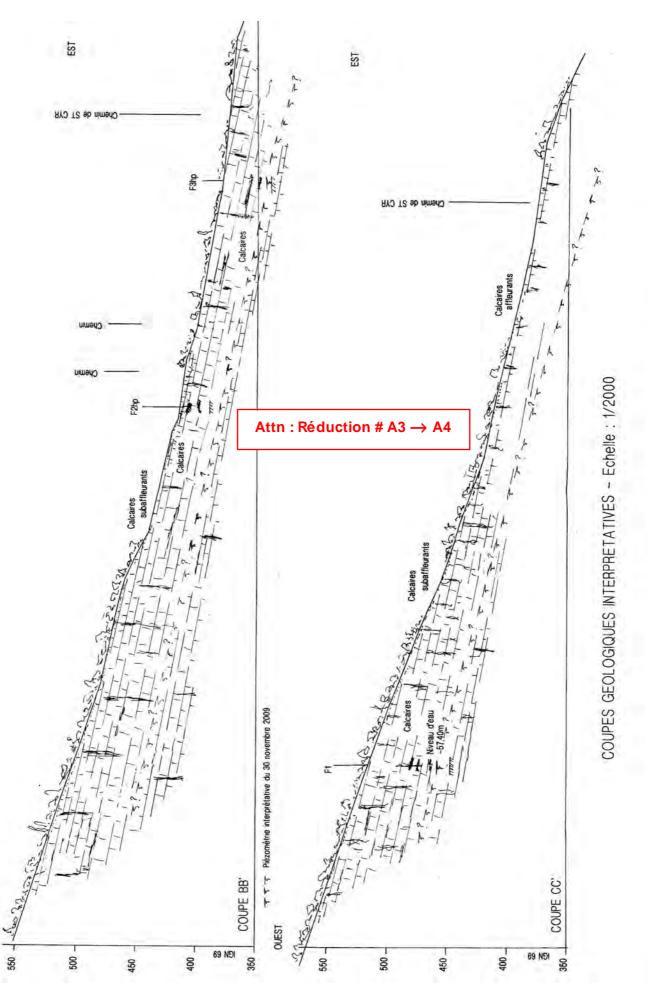
- Nous n'avons pas inventorié de sources pérennes ni de sources temporaires importantes dans les emprises du projet et à l'aval hy draulique jusqu'à la vallée.
- Les mesures et observations de terrain ont permis d'illustrer les coupes A-A', B-B' et C-C' (pp. 14 et 15), dont la trace est indiquée sur le plan h.t. E. 278/09-1.

Ces profils soulignent que:

- les pendages de la stratification, de 14° vers l'Est en moyenne, sont favorables à l'écoulement des eaux vers la vallée,
- la prédominance des failles verticales favorise l'infiltration rapide des eaux de ruissellement en profondeur dans le massif,
- un niveau piézométrique s'établit au sein des calcaires en période de pluie. Ce niveau, déduit de 3 points de mesure seulement, était penté de 20 % vers l'Est le 30/11/09 et situé à seulement 26 m\T.N. sous la carrière actuelle, contre 57 m\ T.N. dans la partie amont du projet. (Seuls un suivi piézométrique et un nivellement des sondages permettraient de préciser les battements de la piézométrie).
- l'aquifère calcaire est très vulnérable puisqu'il n'est pas protégé par une couverture colluviale ou ébouliforme : les calcaires sont affleurants ou subaffleurants sur la plus grande partie des emprises du projet.
- l'épaisseur de l'aquifère calcaire n'est pas connue puisque les forages n'ont pas atteint d'horizons marneux imperméables.



COUPE GEOLOGIQUE INTERPRETATIVE - Echelle: 1/2000



- Par conséquent, le projet d'exploitation s'étend à l'aplomb de calcaires du Crétacé supérieur qui renferment une nappe :
  - de type karstique et donc discontinue, très peu filtrante, localement très perméable,
  - vulnérable aux pollutions depuis la surface,
  - dont le niveau piézométrique s'établit en période de pluie à moyenne profondeur,
  - qui s'écoule vers l'Est sans donner naissance à des sources de versant,
  - alimentée par les précipitations qui s'infiltrent sur un bassin versant aride, exempt de sources connues, d'une superficie estimée à 180 ha,
  - et qui est très vraisemblablement en relation hy draulique avec la nappe alluviale de la vallée du Rhône qui constitue, en l'absence d'émergence de piedmont, le niveau de base hy drogéologique.
- Ces conditions hydrogéologiques particulières devront être intégrées dans l'exploitation du site. Des mesures de protection devront être prises pour s'affranchir de tout risque d'infiltration et de pollution. L'état des engins devra être contrôlé très régulièrement, leur entretien exécuté hors-site et les produits polluants stockés sur des aires étanches.

Des bassins de décantation des eaux de ruissellement sur la carrière devront être créés avant ré-infiltration dans le massif.

En terme de stabilité, les circulations d'eau vont contribuer à accroître les risques de chutes de dièdres dans les fronts, même au-dessus du niveau piézométrique, puisque pendant les pluies, les eaux ruisselées immédiatement à l'amont des fronts de taille pourront résurger dans l'exploitation (c'est le cas des émergences temporaires observées dans la carrière actuelle).

#### 4 - SENSIBILITÉ DU MILIEU EAUX SOUTERRAINES

☐ Le projet n'est pas situé dans les emprises de périmètres de protection de captages pour l'alimentation en eau potable, ni à proximité de captages A.E.P.

Les plus proches sont :

- Les sources captées de Bezonne et Lavanche ; au Nord, à l'amont hydraulique du projet et en dehors du bassin versant du projet,
- Le puits AEP d'ANGLEFORT ; 3 km au Nord et à l'amont hy draulique,
- Le puits AEP de CULOZ ; 4,5 km au Sud mais à l'aval hy draulique.

☐ Le projet n'est pas situé dans les emprises d'une ZNIEFF de type 1 ; par contre, il est concerné par la ZNIEFF de type 2 N° 115 "Ensemble formé par le plateau de Retord et la chaîne du Grand Colombier".

Les ZNIEFF de type 1 les plus proches sont :

- La ZNIEFF N° 115004, 100 à 150 m à l'aval et à l'Est du projet "Pentes et falaises de Champriond" qui assure une protection faunistique relative à des rapaces,
- La ZNIEFF n° 115009, répartie en plusieurs secteurs dont le plus proche s'étend jusqu'en bordure Nord du projet "Pelouses sèches de Champriond", qui souligne l'intérêt de la végétation locale.
- ☐ Les "milieux eau" inventoriés les plus près du site sont :
  - La ZNIEFF de type 1 n° 1240002 "Cours du Rhône majeur de Seyssel à l'Île des Brotteaux", dont la limite Ouest s'étend 600 m à l'Est du projet et au-delà du canal de dérivation (cf. **Fig. 7**; p. 18).
    - Cette ZNIEFF intéresse les lônes et ripisylves qui se développent en bordure du fleuve.
  - La ZNIEFF de type 1 n° 7304003 "Marais de Chautagne et Mollard de Chatillon", 2 km au Sud du projet (cf. **Fig. 8**; p. 19).
    - Ce site se distingue par l'intérêt de ces marais. Cette masse d'eau est en relation avec le Lac du Bourget.
- Une pollution de ces milieux, par infiltration accidentelle depuis le carreau du projet, pourrait avoir des incidences négatives. Toutefois, ces dernières sont à pondérer, car le volume d'eau transitant par la nappe alluviale est très largement supérieur à celui qui circule dans l'aquifère karstique au droit du projet. De fait, la dilution d'un éventuel polluant serait très importante.

Cependant, eu égard à l'intérêt de la ressource, il conviendra de préserver ces milieux protégés en respectant les recommandations émises dans le présent rapport.

☐ Le projet n'aura aucune incidence quantitative sur l'hydrogéologie locale, car il ne détournera pas de volume d'eau de l'aquifère.

CFEG

GEOLOGIE - GEOTECHNIQUE

46, rue Marcel Girardin - 69330 MEYZIEU Tél. 04 78 31 64 30 - Fax 04 78 31 41 21 Sarl cap. 22200 €-Siret 302 411 525 - NAF 7112B Fait à Meyzieu, le 2 Juin 2010

Jean-François MARTINEZ

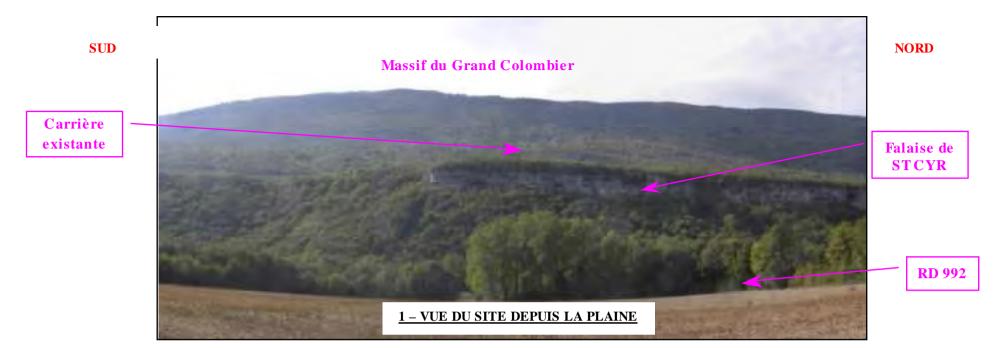
Docteur en Géologie appliquée à l'hydrogéologie

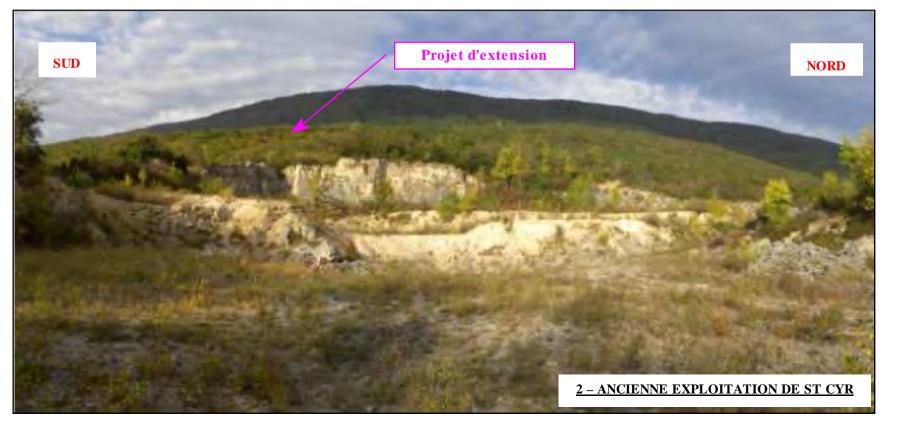
Fig. 7 – ZNIEFF de Type 1 n $^{\circ}$  1240002 - NORD

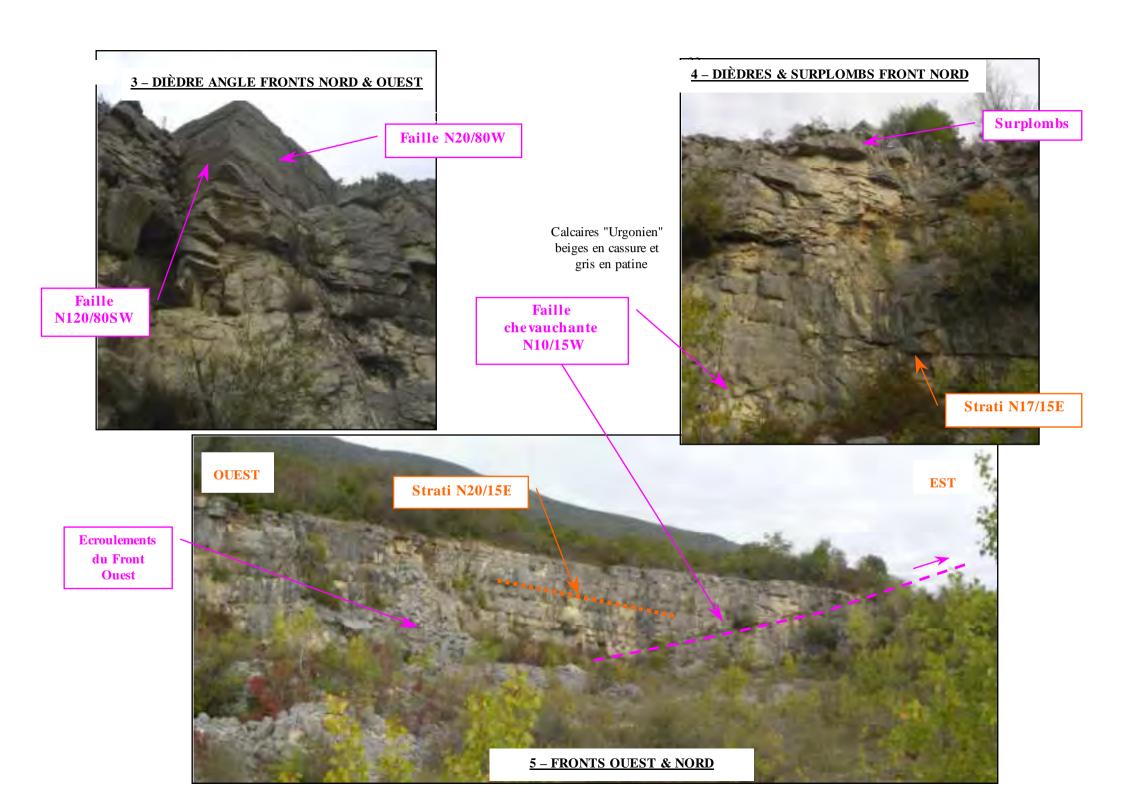
Fig. 8 – ZNIEFF de Type 1 n $^{\circ}$  73040003 - NORD

# **ANNEXE 1**

□ PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES (14 photos)

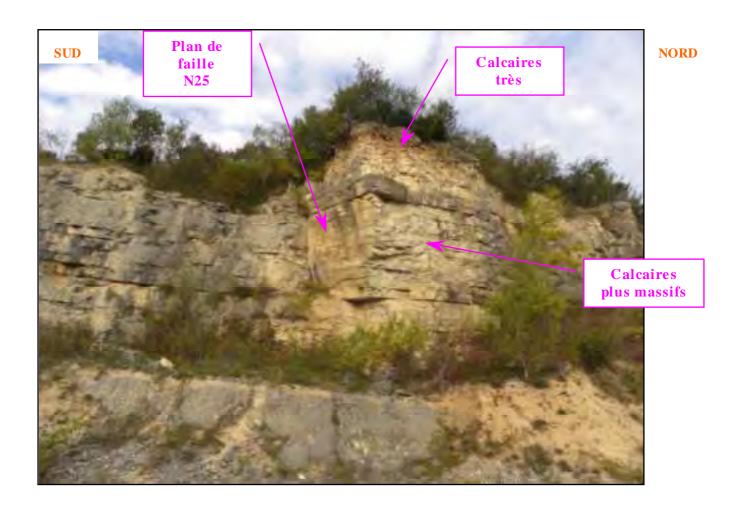




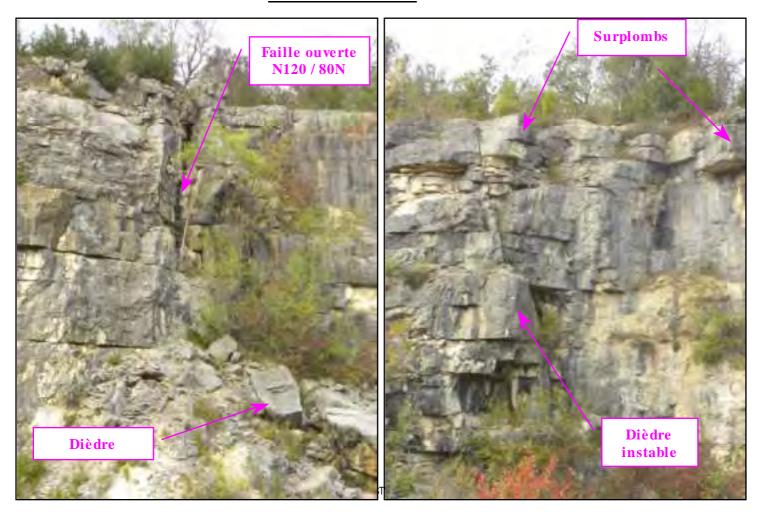








 $\underline{8-9-10-FRONT\ SUD}$ 



#### 11 – 12 – 13 - 14 – EMERGENCES TEMPORAIRES DANS LES FRONTS DE LA CARRIERE DE ST CYR



Emergences temporaires à la faveur de la fracturation et du karst







# **ANNEXE 2**

 □ Forages F1 à F3 - Rapport d'intervention de la Société HYDROFORAGE (6 pages)

#### REALISATION DE 3 PIEZOMETRES - COMMUNE D' ANGLEFORT - CARRIERES DE SAINT CYR

#### RAPPORT D' INTERVENTION

Les travaux de forage réalisés sur le territoire de la commune d' Anglefort pour les Carrières de Saint Cyr ont permis la mise en évidence des résultats essentiels suivants.

#### **A – PLANNING :**

13 octobre 2009 : Transport aller et retour du matériel nécessaire à la réalisation des travaux,

installation sur le site F 1 - 70 m

14 octobre 2009 : F 1 - 70 m : Foration à 36.50 m

15 octobre 2009: F 1 - 70 m, foration à 70.70 m, équipement, cimentation, déplacement sur F 2 -

30 m bois

16 octobre 2009 : F 2 - 30 m bois : Foration à 30 mètres

19 octobre 2009: F 2 -30 m bois: Détigeage, équipement déplacement sur F 3 - 30 m carrière,

installation, foration à 20 mètres

20 octobre 2009 : F 3 - 30 m Carrière : Foration à 30 mètres, équipement, repli de l'ensemble du

matériel

21 octobre 2009 : F3 - 30 m : Carrière : équipement du forage, repli de l'ensemble du matériel.

#### **B – COUPE LITHOLOGIQUE:**

Le détail des formations traversées sur chacun des ouvrages est le suivant :

Forage F 1 - 70 m

0 à 2.50 m : Eboulis calcaro argileux

2.50 à 8.50 m : Calcaire beige 8.50 à 8.70 m : Calcaire blanc

8.70 à 17.50 m : Calcaire beige

 17.50 à 20.50 m :
 Calcaire blanc

 20.50 à 21.50 m :
 Calcaire beige

 21.50 à 22.00 m :
 Calcaire blanc

22.00 à 32.50 m : Calcaire beige

32.50 à 49.00 m : Calcaire blanc avec petite fissure à 35.50 m petite arrivée d'eau

49.00 à 50.50 m : Calcaire beige

50.50 à 70.70 m : Calcaire blanc

Le niveau statique en fin de foration s'établit à 68.83 ù

Forage F 2 - 30 m bois

0 à 1.00 m : Terre végétale beige grise

1.00 à 2.00 m : Gravier roche

2.00 à 30.50 m : Calcaire beige blanc avec petits niveaux d'altération de 5.50 à 7.00 m à 14.50 à

16.00 m

Forage F 3 - 30 m carrière :

0 à 1.00 m : Eboulis calcaro argileux beige blanc

1.00 à 4.00 m : Calcaire beige blanc altéré

4.00 à 30.50 m : Calcaire beige blanc

## **C – COUPE TECHNIQUE:**

Les forages ont été réalisés avec une foreuse de type MUSTANG A 32 et un compresseur auxiliaire de 186 l/s à 14 bars.

La foration est réalisée en rotopercussion air comprimé avec tubage à l'avancement diamètre 127 x 140 mm sur 3 m puis au marteau fond de trou diamètre 105 mm.

Les forages sont équipés en PVC alimentaire vissé filetage droit diamètre 52 x 60 mm avec la décomposition suivante :

Forage F 1 - 70 m:

0 à 64.00 m : Tube lisse avec à l'extrados du tubage

0 à 3.00 m : Cimentation au mortier fluidifié de CPJ 32.5 R reposant sur parapluie

de cimentation

64.00 à 70.00 m : Crépines à fentes industrielles de 1 mm CO 8%

Forage F 2 - 30 m Bois et F 3 - 30 m carrière

0 à 24.00 m : Tube lisse avec à l'extrados du tubage

0 à 3.00 m : Cimentation au mortier fluidifié de CPJ 32.5 R reposant sur parapluie

de cimentation

24.00 à 30.50 m : Crépines à fentes industrielles de 1 mm CO 8%



#### Client: CARRIERES DE SAINT CYR

N° Ouvrage: F1-70 M

Lieu des travaux : ANGLEFOR I							
	Foration	DENGELC NEMENTS CEOLOGI					

F	Foration		RENSEIGN		EMENTS GEOLOGIOUES	COUPE TECHNIOUE		HYDROLOGIE	
D a t e	T f y o p r e a d g e e	T u b a g	P r o f o n d e u r	S c h é m a	C ou pe lithologiqu e des terrains			s N t i a v t e i a q u u e	Essai de débits et de per méabilité
	ТА	.1 4	2,50		Eboulis calcaro argileux beige blanc	Cimen tation au mortier de C P J 32,5 R			
			8,50		Calcaire beige				
		:	17,50		Calcaire beige				
	М		20,50 21,50		Calcaire blanc Calcaire beige				
2 1 e t 2 2 m a r r s 2 0 0 6	a r t e a u u f o n d d e t r o u	1 1 5 M M	49,00		Calcaire beige  Calcaire blanc avec petite fissure à 35,50 m  Calcaire beige	64	Tube lisse en PVC alimen taire vissé dia mètre 52 x 60mm		
			70,70		Calcaire blanc	70	Crépines à fen tes industrielles de 1 mm CO 8%		



#### Client: CARRIERES DE SAINT CYR

N° Ouvrage: F 2 - 30 m Bois

Lieu des travaux : ANGLEFORT

	orati		RENSE		EMENTS GEOLOGIQUES	COUPE TI	ECHNIQUE	HYDF	HYDROLOGIE	
D a t e	T f y o p r e a d g e e	T u b a g	P r o f o n d e u r	S c h é m a	Coupe lithologique des terrains			s N t i a v t e i a q u u e	Es sai de débits et de per méabilité	
	ТА	1 4	1,0 ( 2,00		Eb oulis calcaro argileux beig e blanc Calcair e beige	Cimentation au mortier de CPJ				
1 6 e t 1 9 o c t o b r e e 2 0 0 9	M a r t e a u f o n d e	1 1 5 M M				24	Tube lisse en PVC alimentaire vissé diamètre 52 x 60mm			
	t r o u		30,50		Calcaire blanc	30	Crépines à fentes industrielles de 1 mm CO 8%			

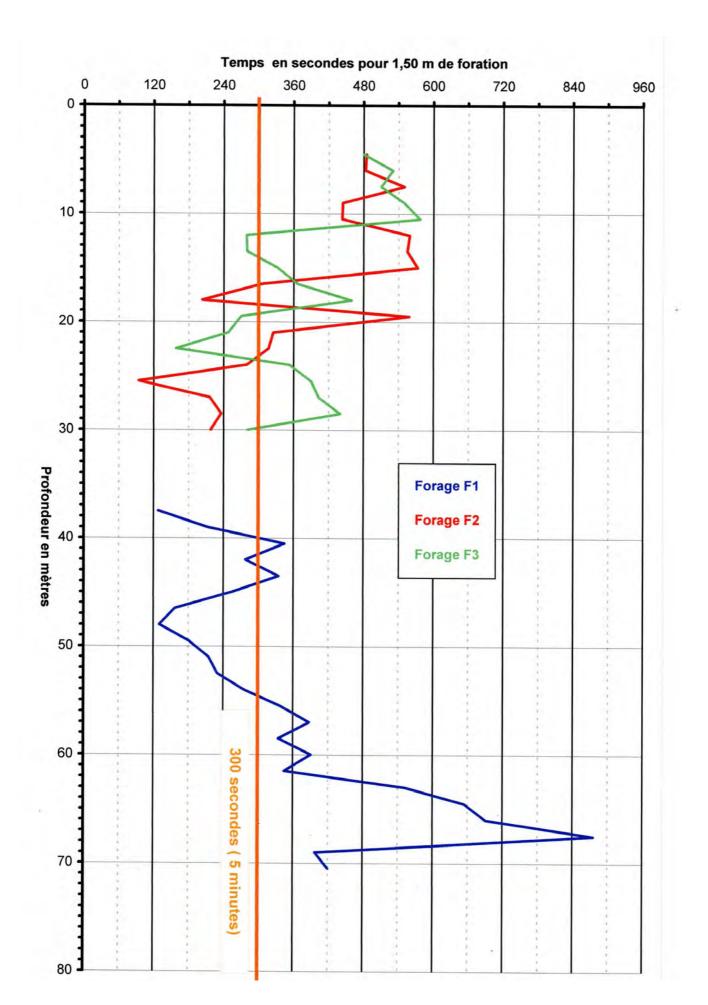


## Client: CARRIERES DE SAINT CYR

N° Ouvrage: F 3 - 30 m Carrière

Lieu des travaux : ANGLEFORT

	Forat		-1	RENSE		EMENTS GEOLOGIQUES	COUPE TECHNIQUE		HYDROLOGIE	
E a t e	y p e	f To ur ba a ag g g e e		Property of the control of the contr	S c h é m a	Coupe lithologique des t errains			s Ntia vtei aq uu	Essai de débits et de perméabilité
	Т	1	L	1,00		Eboulis calcaro argileux beige blanc	Cimentation au			
	T A	V <sub>4</sub>	0	<b>4,</b> 0 C		Calcaire beige	mortier de CPJ 32,5 R			
11 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	M a r t e a u f o n d	1 t 1 r 5 o u M	1	30,50		Calcaire blanc	24	Tube lisse en PVC alimentaire vissé diamètre 52 x 60 mm  Crép in se à fen tes industrielles de 1 mm CO 8%		



# PLAN HORS-TEXTE

□ N° E. 278/09-A-1:

IMPLANTATION DES FORAGES & DES COUPES INTERPRÉTATIVES



Fixe: 09 63 65 66 49 / Mobile: 06 87 69 52 07

Courriel: contact@simi-france.fr

# Carrières de Saint-Cyr Projet de réouverture d'une carrière de calcaire sur la commune d'Anglefort (01)

Etude des risques de projections lors de la réalisation des tirs à l'explosif pour l'abattage des matériaux.

## 1) Présentation de la mission d'étude

La société Carrières de Saint-Cyr a chargé la société SIMI (Société d'Ingénierie Minière et Industrielle) de réaliser une étude des risques de projections de matériaux lors de la réalisation des futurs tirs à l'explosif nécessaires à l'exploitation d'une carrière de roche massive située sur la commune d'Anglefort, département de l'Ain.

Le projet étant en phase préliminaire, l'étude est réalisée à partir des plans de phasage prévus pour l'exploitation du site qui définit en particulier l'orientation et la hauteur des fronts de taille et des plans de tir envisagés lors des premiers tirs sur le site.

## 2) Caractéristiques du projet

## 2.1) Emplacement et environnement du site d'extraction

Le site d'extraction est localisé au Sud de la commune d'Anglefort (01) à l'emplacement d'une ancienne carrière avec une extension en direction de l'Ouest vers le hameau de Bezonne.

L'exploitation est prévue entre les cotes 530 et 405 NGF selon des fronts de taille d'une hauteur de 15 m maximum, orientés principalement vers l'Est.

Le site est situé dans une zone boisée et isolée, les zones habitées les plus proches étant situées au minimum entre 500 m (hameau de Bezonne, à l'ouest) et 750 m (hameau de Lavanche, au Nord).

Deux voies de circulations sont présentes à une distance de 300 à 400 m du futur site :

- La RD992 située à l'Est et en contrebas du site (cote 240)
- La RD120a située à l'Ouest et au dessus du site (cote 612 à 685)

## 2.2) Risques de projections lors de la réalisation de tirs à l'explosif

L'utilisation de produits explosifs pour la fragmentation de matériaux est une technique courante dans l'industrie extractive (carrières de roche massive pour granulats, cimenteries, mines) et en travaux publics (terrassement routier, ferroviaire ou autres).

Cette technique peut présenter des risques de projections de blocs lors du déclenchement des tirs provoqués par une surconsommation d'explosif par rapport à la configuration du tir. Les projections sont classées en deux catégories :

- les projections horizontales ou subhorizontales qui sont dirigées vers l'avant du front de taille abattu
- les projections verticales qui ont pour origine la surface supérieure du tir.

Les risques de projections horizontales existent pour les tirs présentant une surface de dégagement verticale ou subverticale, comme c'est le cas pour les tirs d'abattage en carrière. Ils sont provoqués soit par une épaisseur insuffisante de matériaux face au(x) forage(s) situés sur la première rangée, soit par la mise en œuvre d'une quantité excessive d'explosif par rapport au plan de tir prévu (chargement d'explosif dans d'une cavité, chargement d'explosif face à des zones présentant une faible résistance mécanique, type argile ou cavité).

Les risques de projections verticales existent pour les tirs avec ou sans surface de dégagement verticale (tir d'abattage ou tir en masse pour la création de piste, approfondissement, ...). Ils sont provoqués par une hauteur insuffisante de bourrage, une mauvaise qualité des matériaux de bourrage ou une mauvaise qualité des matériaux abattus présents en partie supérieure du tir (poche de terre, argile, cavité).

## 3) Estimation des risques de projection lors des tirs de mines pour le site d'Anglefort (01)

## 3.1) Plans de tir prévus au démarrage de l'exploitation

Deux plans de tir sont joints en annexe : ils correspondent aux plans de tir de prévus au démarrage de l'exploitation, ces plans de tir peuvent être modifiés par la suite en fonction des résultats de fragmentation.

Le plan de tir n°1 correspond à un tir d'abattage sur un front de 15 m. Il met en œuvre 72 kg d'explosif en diamètre 102 mm, pour une maille de 4,0 m par 4,0 m. La consommation d'explosif s'élève à 299 g/m3 ou 1,1 MJ/m3.

Le plan de tir n°2 correspond à un tir de masse pour la création de piste sur une hauteur de 6 m. Il met en œuvre 28 kg d'explosif en diamètre 102 mm pour une maille de 3.5 m par 3.5 m. La consommation d'explosif s'élève à 378 g/m3 ou 1,4 MJ/m3.

Ces plans de tir ont des caractéristiques usuelles pour le type de matériau à abattre (calcaire) et la configuration des tirs (tir d'abattage ou tir de masse).

## 3.2) Formulaire de calcul des distances de projection lors des tirs à l'explosif

Les formules permettant d'estimer les distances atteintes par les matériaux lors d'un tir à l'explosif sont issues des lois de Newton et sont les suivantes :

Trajectoire verticale (Y)  $Y = -\frac{1}{2}gt^2 + V\sin(\alpha)t + Y_0$ 

Trajectoire horizontale (X)  $X = V \cos(\alpha)t + X_0$ 

avec: g = constante de la pesanteur (10 m/s2).

V = vitesse de déplacement du bloc à l'origine (m/s).

t = temps

 $\alpha$  = angle du bloc à l'origine (angle par rapport à l'horizontal)

Y0 = altitude à l'origine (comprise entre 530 et 405) pour le site d'Anglefort

X0 = abscisse à l'origine.

Il est possible de simplifier les 2 équations en prenant comme hypothèse X0 =0. La distance maximale atteinte est alors fonction de la vitesse et de l'angle à l'origine et de la différence d'altitude à l'origine et à l'arrivée du bloc :

Distance maximale atteinte X  $X = a \left[ \tan(\alpha) + \sqrt{\tan^2(\alpha) + 2\frac{Y_0 - Y}{a}} \right]$ 

avec  $a = \frac{V^2 \cos^2(\alpha)}{g}$ 

Cette formule permet de calculer en fixant g,  $\alpha$  (angle à l'origine), V (vitesse à l'origine) et Y0 (altitude à la distance maximale atteinte), la distance horizontale maximale atteinte par les blocs lors du tir et de définir ainsi les distances de sécurité par rapport à la position des tirs.

## 3.3) Estimation des distances atteintes pour le site d'Anglefort

Les projections horizontales sont possibles uniquement pour les tirs d'abattage : dans ce cas, les trajectoires des blocs seront dirigées face au front de taille avec un angle perpendiculaire à l'angle de foration.

Pour cette configuration, les distances maximales atteintes par les blocs pour une variation d'altitude de 100 m (tir à la cote 510 pour un bloc arrivant à la cote 410) et pour un angle de 10° (angle de la foration) sont les suivantes en fonction de la vitesse à l'origine :

Vitesse à l'origine	5 m/s	10 m/s	20 m/s	30 m/s	50 m/s
Distance maximale	22.5 m	46 m	95 m	148 m	267 m
atteinte à la cote -100 m					

Pour les paramètres du plan d'abattage joint en annexe (consommation d'explosif de 299 g/m3, soit 1.1 MJ/m3), les vitesses d'éjection seront comprises entre 5 et 10 m/s. Les distances de projection sont évaluées à 50 m maximum soit à l'intérieur du site d'extraction.

La zone pouvant être soumise à un risque de projections horizontales est la voie de circulation RD992 située face à la majorité des fronts de taille à une distance minimale de 400 m à la cote 240. Pour que des blocs puissent atteindre la RD992, il faudrait que la vitesse à l'origine soit de 60 à 65 m/s, soit 6 fois la valeur prévisionnelle. Cette configuration est très improbable et ne peut arriver que suite à des modifications majeures du plan de tir prévu.

Les projections verticales sont possibles pour les tirs d'abattage ou les tirs de masse. Les trajectoires des blocs peuvent être dirigées dans toutes les directions avec un angle par rapport à l'horizontal compris entre 60 et 90°. La distance horizontale sera maximale pour l'angle par rapport à l'horizontal le plus faible : nous retenons pour nos estimations un angle de 60°.

Dans cette configuration, les distances maximales atteintes par les blocs pour une variation d'altitude de 0 m sont les suivantes en fonction de la vitesse à l'origine :

Vitesse à l'origine	5 m/s	10 m/s	20 m/s	30 m/s	50 m/s
Distance maximale atteinte à la même cote	2 m	9 m	35 m	78 m	216 m

Pour les paramètres du plan de tir d'abattage ou du plan de tir de masse, les hauteurs de bourrage sont de 2,5 m à 3,0 m, supérieures à la préconisation du RGIE titre explosif, article 21 (hauteur de bourrage égale à la moitié de la tranche à abattre soit 2,0 m pour une banquette de 4,0 m).

Pour ces paramètres, les vitesses d'éjection dans la direction verticale sont très faibles, inférieures à 5 m/s : la distance horizontale atteinte sera donc faible, inférieure à 10 m dans la majorité des cas.

Les zones pouvant être soumises à un risque de projections verticales sont les zones les plus proches du site d'extraction à savoir la RD992, la RD120 et le hameau de Bezonne situées au minimum entre 300 et 500 m de l'emplacement des tirs. Pour que des blocs puissent atteindre cette distance, il faudrait que la vitesse à l'origine soit de 60 à 70 m/s, soit plus de 10 fois la valeur prévisionnelle.

Comme pour les projections horizontales, cette configuration est très improbable et ne peut arriver que suite à des modifications majeures des plans de tir prévus.

## 4) Conclusion

L'étude des risques de projections de blocs lors de la réalisation des tirs à l'explosif sur le site d'extraction d'Anglefort, société Carrières de St Cyr, a permis d'identifier les zones pouvant présenter des risques lors de ces opérations et d'évaluer les distances pouvant être atteintes lors des tirs pour les plans de tir prévus au démarrage de l'exploitation.

Pour les paramètres retenus, les distances pouvant être atteintes sont estimées à 50 m pour les projections horizontales (face aux futurs fronts de taille) et 10 m pour les projections verticales : les projections resteront donc incluses à l'intérieur du site d'extraction.

Les risques sur les zones à protéger les plus proches (hameau de Bezonne, RD922) sont extrêmement faibles compte-tenu des plans de tir prévus au démarrage des travaux et de l'éloignement de ces zones par rapport au site d'extraction (de 300 à 500 m de distance minimale).

En cours d'exploitation, des évolutions peuvent être apportées aux plans de tir joints à cette étude : en cas d'augmentation de la consommation explosive (en g/m3 ou MJ/m3), les modifications doivent être effectuées progressivement (augmentation par pas de 50 g/m3 ou 0.2 MJ/m3 par exemple) afin de valider les distances atteintes par les matériaux lors des tirs. Si les consommations explosives restent dans les limites usuelles (350 à 450 g/m3 pour les roches calcaires), les risques liés aux projections de blocs lors des tirs resteront très faibles.

Larçay, le 16 Septembre 2013 SIMI Yannick BLEUZEN Ingénieur Expert, Gérant SIMI



Fixe: 09 63 65 66 49 / Mobile: 06 87 69 52 07

Courriel contact@simi-france.fr

# Carrières de Saint-Cyr Projet de réouverture d'une carrière de calcaire sur la commune d'Anglefort (01)

Etude des risques de projections lors de la réalisation des tirs à l'explosif pour l'abattage des matériaux.

## **Annexes:**

- Vue en plan du site d'extraction et plan de phasage
- Localisation des zones à risques de projections horizontales et verticales
- Plans de tir au démarrage de l'exploitation
  - o Tir d'abattage, front de 15 m
  - o Tir de masse pour piste, hauteur de 6 m

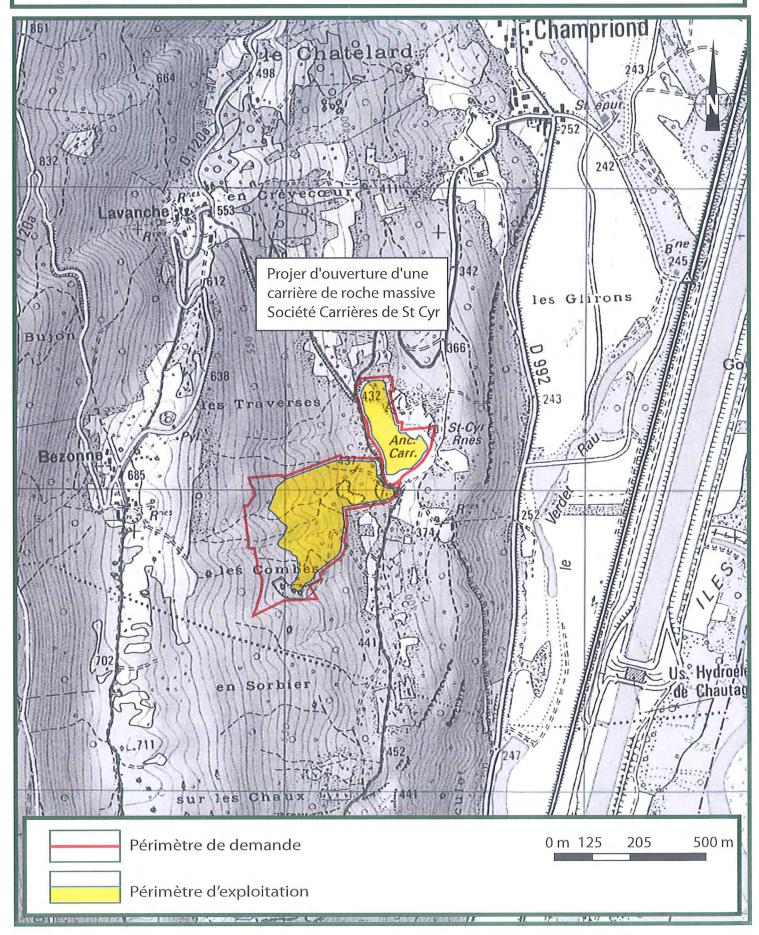
# CARRIERES DE SAINT-CYR

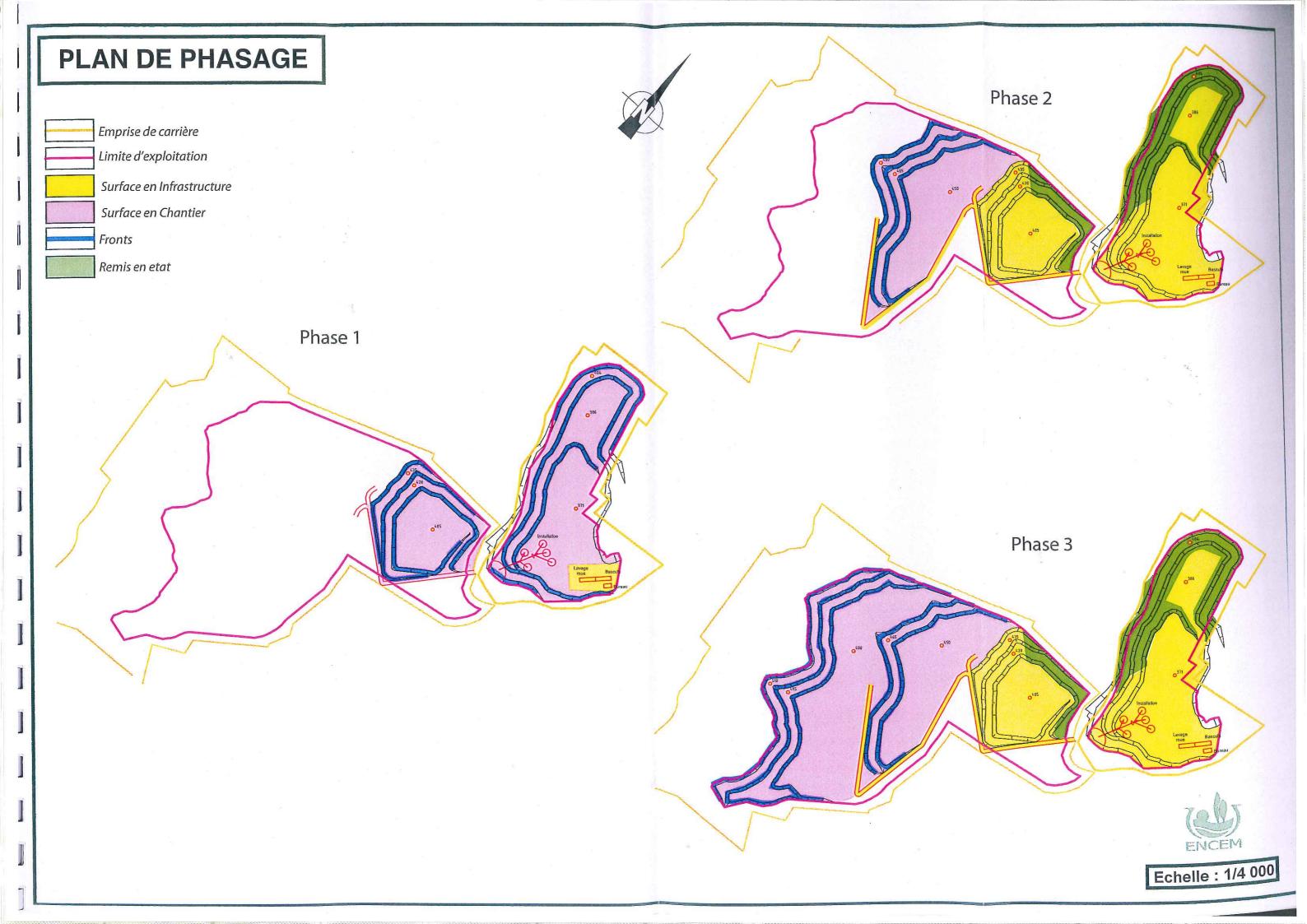
## LOCALISATION CARRIERE

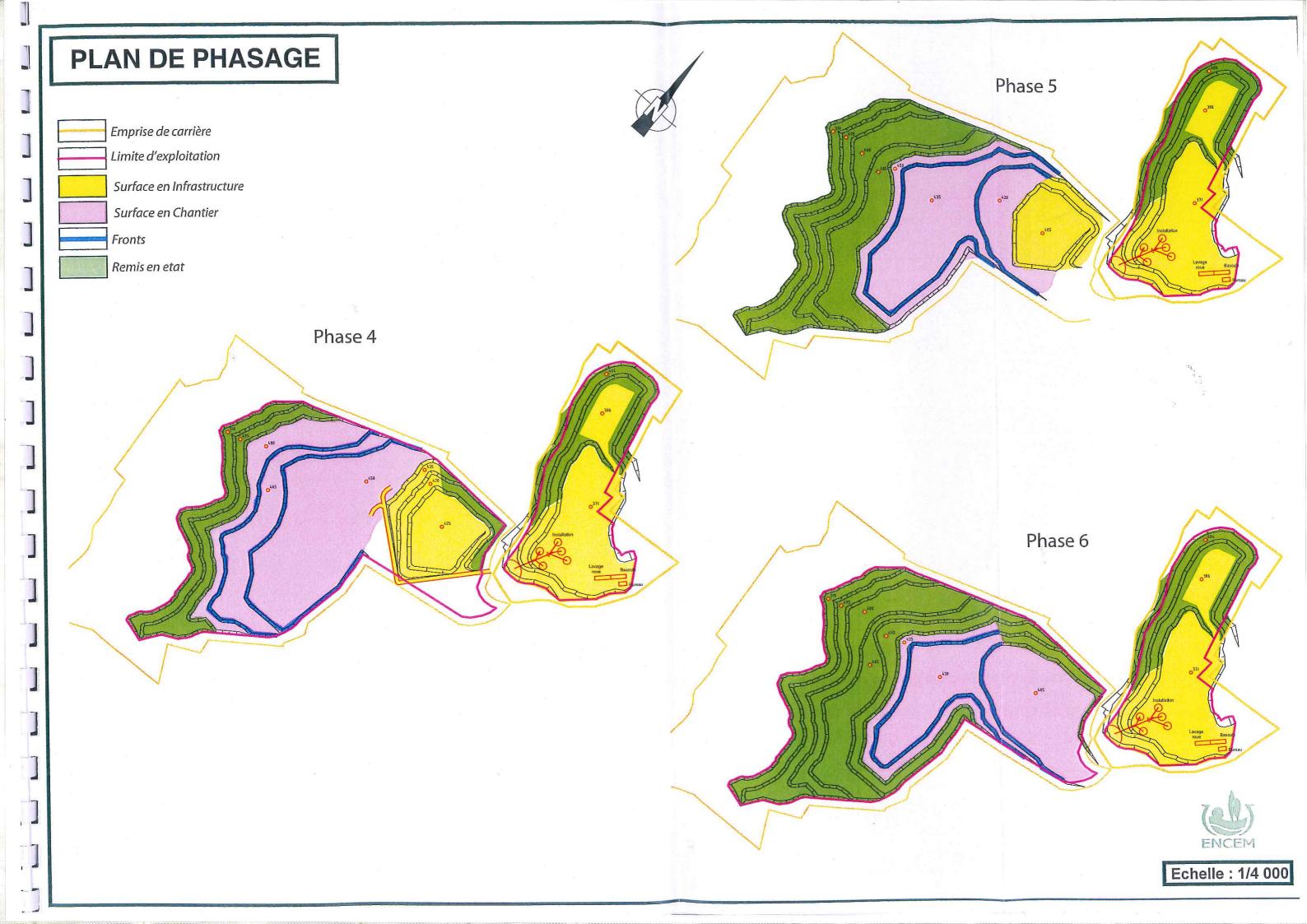
COMMUNE D'ANGLEFORT

Echelle: 1/12 500

Fond: carte IGN 3331 OT







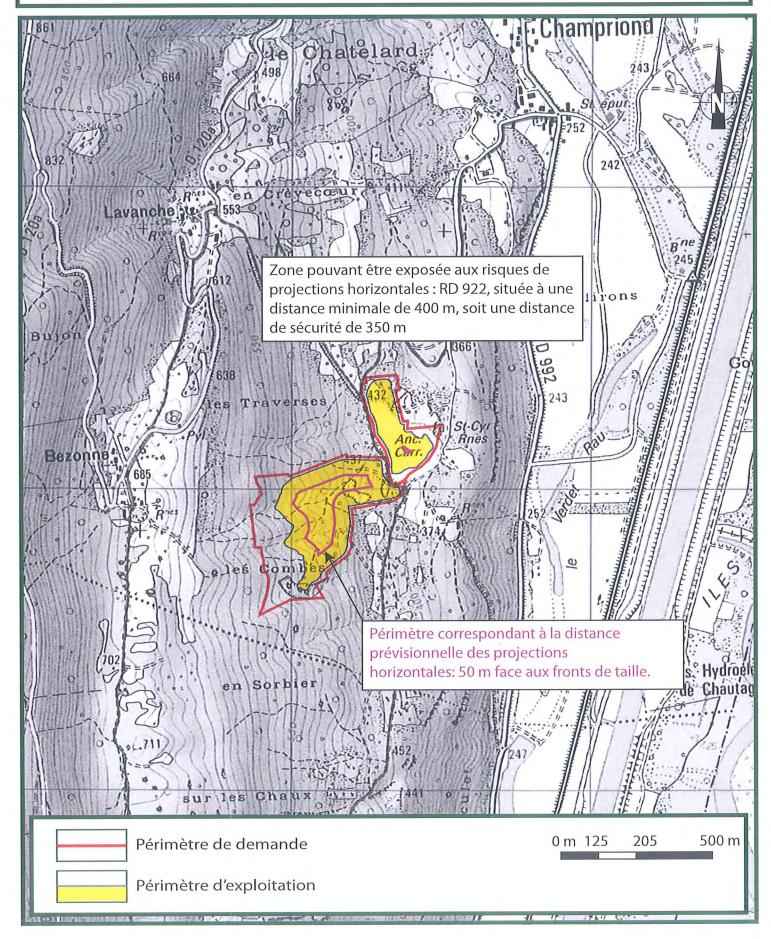
# CARRIERES DE SAINT-CYR

## CARTOGRAPHIES DES RISQUES DE PROJECTIONS HORIZONTALES

COMMUNE D'ANGLEFORT

Echelle: 1/12 500

Fond: carte IGN 3331 OT



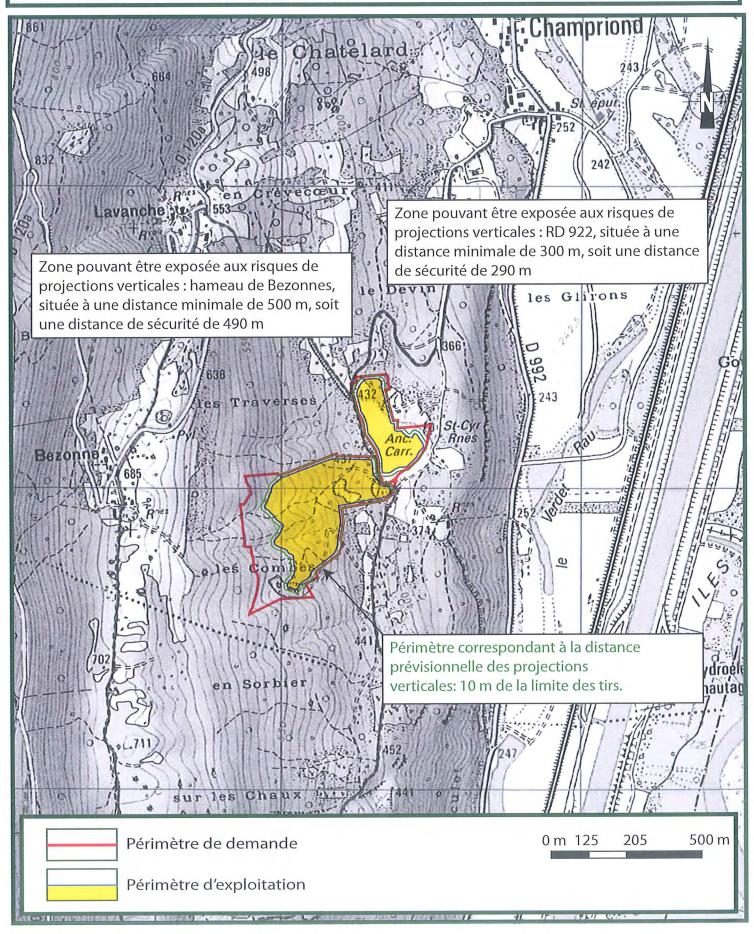
# CARRIERES DE SAINT-CYR

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE PROJECTIONS VERTICALES

COMMUNE D'ANGLEFORT

Echelle: 1/12 500

Fond: carte IGN 3331 OT



Date: 02/09/2013 / Projet d'ouverture de carrière à Anglefort (01)

Plan de tir prévisionnel pour un tir d'abattage sur 15 m

Hauteur Front: 15,0 m

Incl. Front: 10°

Longueur Trou: 16,0 m

Surprofondeur: 0,8 m

Incl. Trou: 10°

Diametre Trou: 102 mm

Banquette: 4,00 m

Espacement: 4,00 m

Distance Crete: 4,0 m

Volume: 240,0 m3

Tonnage: 576,0 T

Qté explosif: 71,80 kg

Cons g/m3: 299 g/m3

Cons g/T: 125 g/T

Cons MJ/m3 : 1,1 MJ/m3

Détail chargement :

Bourrage: 2,9 m

NitroD8: 10,0 kg

Nitram9: 2,8 kg

Bourrage: 1,0 m

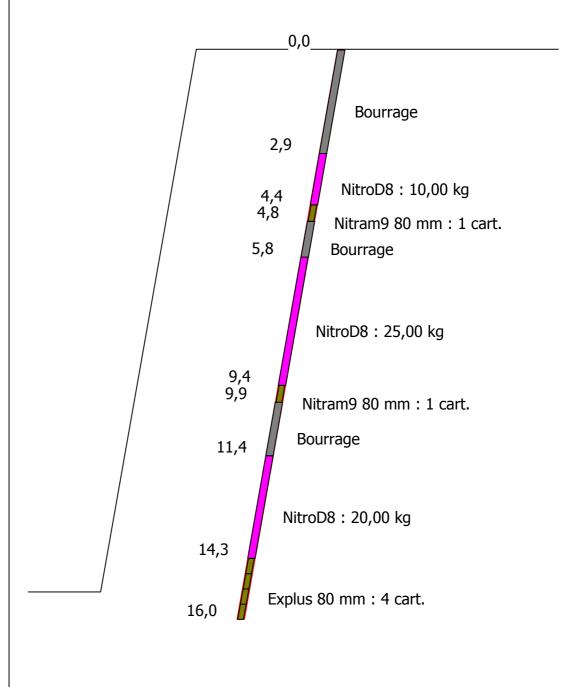
NitroD8: 25,0 kg

Nitram9: 2,8 kg

Bourrage: 1,5 m

NitroD8: 20,0 kg

Explus: 11,2 kg



Date: 02/09/2013 / Porjet d'ouverture de carrière à Anglefort (01) Plan de tir prévisionnel pour un tir de masse (piste, ouverture de front de taille) 0,0 Hauteur Front: 6,0 m Incl. Front: 0 ° Longueur Trou: 6,5 m Surprofondeur: 0,5 m Bourrage Incl. Trou: 0° 2,5 Diametre Trou: 102 mm Banquette: 3,50 m Espacement: 3,50 m Distance Crete: 3,5 m NitroD8: 25,00 kg Volume: 73,5 m3 Tonnage: 176,4 T Qté explosif: 27,80 kg 6,1 Cons g/m3: 378 g/m3 6,5 Explus 80 mm: 1 cart. Cons g/T: 158 g/T Cons MJ/m3 : 1,4 MJ/m3 Détail chargement : Bourrage: 2,5 m NitroD8: 25,0 kg Explus: 2,8 kg

2013

## Diagnostic faune flore milieu naturel. Projet de carrière. Anglefort (01)





Aucun extrait de ce rapport (carte, extrait de texte) ne peut être utilisé sans accord d'Ecotope, en particulier l'utilisation de tout ou partie de ce rapport pour d'autres dossiers n'est pas autorisée. L'établissement des sensibilités reste la propriété d'Ecotope. Toute utilisation par autrui sans l'accord écrit d'Ecotope pourra faire l'objet de poursuites



## **Écotope Flore Faune**

Bureau spécialisé dans l'étude des milieux naturels

SARL au capital de 40 000 €

R.C.S. Bourg en Bresse 51380001100027

TVA intracommunautaire FR 11513800011

138 Rue des écoles 01150 Villebois Tél. : 04.74.36.66.38

www.ecotope-flore-faune.com

<u>Crédit photo</u>: Ecotope Flore-Faune sauf mention contraire

Identification des enregistrements informatiques Chiroptères : Bureau AVIS VERT



<u>Phase de terrain</u>: Alexandre Maccaud (chargé de mission écologue phytosociologue), Boris Blay (chargé d'études écologue faunisticien), Jean-Loup Gaden (gérant écologue et phytosociologue), Nicolas Balverde (Avis vert).

**<u>Rédaction</u>**: Boris Blay (chargé d'étude écologue)

**Cartographie, relecture**: Frédérique Gaden (Cartographe et Hydrobiologiste)

<u>Crédit photo</u>: Toutes les photographies ont été prises sur le secteur d'étude. Photographie de la Bacchante issue du site internet de Timothy Cowles, avec son accord

Photo page de garde : Pelouse sèche à Brome du Xerobromion et ourlet, et en médaillon, Bacchante

## I. Sommaire

I.	Sommaire	1
II.	Index des figures	4
III	. Index des tableaux	4
IV		6
	IV.A.Localisation du projet	
	IV.B. Résumé du projet	
	IV.C. Définition du périmètre du projet	
	IV.C.1. Zone d'étude rapprochée	
	IV.C.2. Zone d'étude éloignée	
V.	Diagnostic initial du patrimoine naturel	
	V.A. État des lieux : inventaire et protection des milieux naturels	
	V.A.1. ZNIEFF	
	V.A.2. Sites Natura 2000	
	V.A.3. Arrête de Protection de Biotope	
	V.B. Méthodologie d'inventaire et dates de passages	
	V.C. Description des habitats naturels	
	V.C.1. Cartographie des habitats naturels	
	V.C.2. Introduction générale	
	V.C.3. Le complexe agropastoral	
	V.C.3.a. Pelouses médio-européennes du Xérobromion	
	V.C.3.b. Ourlets maigres xéro-thermophiles	22
	V.C.4. Le complexe sylvatique	23
	V.C.4.a. Chênaies pubescentes	23
	V.C.4.b. Fruticées de buis	24
	1.A.1.a Forêts de pentes	
	V.C.5. Complexe rupicole	25
	V.C.5.a. Les formations de dalles	25
	V.C.5.b. Les formations d'éboulis : groupement à Melica ciliata et Centranthus angustifolius	
	V.C.5.a. Les formations d'éboulis : groupement à Gymnocarpium robertianum	
	V.C.5.a. Les falaises calcaires ensoleillées	
	V.C.6. Complexe des zones anthropisées	29
	V.C.6.a. Anciennes carrières	
	V.C.7. Synthèse des enjeux habitats	
	V.D. Synthèse des inventaires floristiques et enjeux	
	V.E. Synthèse des inventaires faunistiques et enjeux	
	V.E.1. Cartographie des localisations des observations de la faune	
	V.E.2. Enjeux espèce en fonction des statuts de protection de conservation	
	V.E.3. Les mammifères	
	V.E.3.a. Les chiroptères (chauves-souris)	
	a. Murin de Bechstein (Myotis Bechsteini)	
	b. Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)	
	c. Noctule de Leisler(Nyctalus leisleri)	
	V.E.3.b. Autres mammifères	
	v.E.4. Lavilaune	
	V.E.4.a. Description du cortege avriaunistique :	
	V.E.6. Les amphibiens	
	neior leo amprimieno	

V.E.7. Les invertébrés	39
V.E.7.a. Les lépidoptères rhopalocères	39
a. Ecologie et descriptif	39
b. Espèces patrimoniales	39
V.E.7.b. Les odonates	42
V.E.7.c. Les orthoptères	42
V.E.7.d. Les coléoptères patrimoniaux	44
V.E.7.e. Autres arthropodes	44
V.F. Analyse fonctionnalité et corridors	46
V.G. Synthèse des enjeux : Floristique, Faunistique et Sensibilité écologique	49
V.G.1. Synthèse des enjeux floristiques et habitats	
V.G.2. Les enjeux faunistiques	
V.G.2.a. Les insectes	
V.G.2.b. Les oiseaux	
V.G.2.c. Les chiroptères	
V.G.2.d. Les reptiles	
V.G.2.a. Les amphibiens	51
V.G.3. Synthèse des enjeux faunistiques, dérogations envisageables	51
VI. Mesures d'évitement : modification du projet initial, projet retenu, remise en état_	53
VII. Analyse des impacts du projet actuel	
VII.A. Effets sur les habitats et la flore	
VII.A.1. Effet direct, surfaces impactées	
VII.A.2. Perturbation du milieu favorisant la dynamique d'espèces envahissantes	
VII.A.2.a. Qu'est-ce qu'une espèce dite néophyte envahissante ?	
VII.A.2.b. Incidence sur les habitats	
VII.B. Effets sur la faune	
VII.B.1. Les insectes	
VII.B.2. Les oiseaux	
VII.B.3. Les chiroptères	
VII.B.4. Les reptiles	
VII.B.5. Amphibiens	 56
VII.C. Effets indirects	
VII.C.1. Poussières	
VII.C.2. Bruit	
VII.C.3. Effet du défrichement	
VII.C.4. Rejets d'eau	
VIII. Les mesures de suppression, réduction et compensation d'impact	
VIII.A. Mesures de réduction d'impact	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
VIII.A.1. Phasage adapté des travaux de défrichement et de décapage	
VIII.A.1.b. Chirontòres	
VIII.A.1.b. Chiroptères	
VIII.A.1.c. Reptiles	
VIII.A.2. Période d'actions pour un impact minimal sur la faune	
VIII.A.3. Stratégie envers les espèces végétales invasives	
VIII.A.4. Mesures particulières pour le Faucon pèlerin	
VIII.A.5. Mesures particulières pour les chirantères	
VIII.A.6. Mesures particulières pour les chiroptères	
VIII.B.1. Avifaune	61

## Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

	VIII.B.2. Chiroptères	61
	VIII.B.3. Mammifères	61
	VIII.B.4. Reptiles	
	VIII.B.5. La Bacchante	
VI	II.C. Mesures compensatoires	62
	VIII.C.1. Mesures compensatoires pour le faucon pèlerin	62
	VIII.C.2. Mesures compensatoires pour les reptiles	63
	VIII.C.3. Mesures compensatoires pour la Bacchante	64
IX. Sı	ıivi et bilan	66
	bliographie et Sitographie	
XI. Aı	nnexes	76
XII.	Annexe 1 : Fiche action en faveur des Chauves-souris	77
XIII.	Annexe 2 : Liste des lépidoptères rhopalocères	79
XIV.	Annexe 3 : Liste floristique	82
XV.	Annexe 4 : Méthodologie d'inventaire	87
XVI.	Annexe 5 : Fiches espèces	93

## II. Index des figures

Figure 1.	Localisation de la zone d'étude	6
Figure 2.	Périmètres d'étude	8
Figure 3.	Inventaire ZNIEFF I à proximité du site d'étude	11
Figure 4.	Inventaire ZNIEFF II à proximité du site d'étude	12
Figure 5.	Site d'Intérêt Communautaire proche du site d'étude	15
Figure 6.	Zone de Protection Spéciale proche du site d'étude	16
Figure 7.	Zonage de l'APB	17
Figure 8.	Cartographie des habitats naturels	19
Figure 9.	Exemple de plante déterminante ZNIEFF – photographie de gauche, Peucéd	an à
feuilles de carvi,	photographie de droite Linum bienne	32
Figure 10.	Carte de la localisation des observations faunistiques	33
Figure 11.	Couleuvre verte et jaune	38
Figure 12.	Ascalaphe soufré	44
Figure 13.	Cigale plébéienne	44
Figure 14.	Schéma théorique d'un réseau écologique (d'après Bennet, 1998, modifié)	46
Figure 15.	CartoRERA - Réseaux Écologiques Rhône-Alpes	47
Figure 16.	CartoRERA - Réseaux Écologiques Rhône-Alpes à l'échelle du site	48
Figure 17.	Cavité creusée artificiellement dans une carrière de craie remise en éta	t. Le
Faucon pèlerin s	'y est installé avec succès	62
		62
Figure 18.	Autre expérience, dans une carrière de roche massive	62
Aménagen	nent dans une carrière en activité, colonisation dés la première année. Car	rière
d'Anteuil, Doubs	; Source Groupe pèlerin Jura	62
Figure 19.	Différentes étapes dans la création d'un hibernaculum	63
Figure 20.	Zones d'implantation des mesures compensatoires	65
Figure 21.	Localisation des échantillonnages avifaunistique	91
III. In	dex des tableaux	
Tableau 1	Data da naccaga et groupe étudié préférentiallement lers des naccages	10
Tableau 1. Tableau 2.		
Tableau 2.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	,	ns ie
tableau2	30	22
Tableau 4.	•	
Tableau 5.	,	iees
T-11 C	Erreur! Signet non défini.	2.4
Tableau 6.	·	
Tableau 7.	·	
Tableau 8.	Statuts de protection et de conservation des oiseaux contactés	36

Proiet de	carrière à	à Anglefort	(01)	) - Étude	d'imnact	Faune	Flore	et milieux	naturels
riujetue	curriere c	a Allulejui i	101	- Lluue	u iiiipuci	i uuiic	11016	CLIIIIIICUX	HULUICIS

Tableau 9.	Statuts de protection et de conservation des reptiles contactés	.38
Tableau 10.	Statuts de protection et de conservation des orthoptères contactés	.42
Tableau 11.	Tableau croisé synthétique des périodes favorables aux travaux	.59

## IV. Objet de l'étude

## IV.A.Localisation du projet

Le projet est localisé en France métropolitaine, en région Rhône-Alpes, dans le département de l'Ain (01), sur la commune d'Anglefort (cf. figure 1). Le site de l'étude se situe sur les contreforts du massif du Grand Colombier.

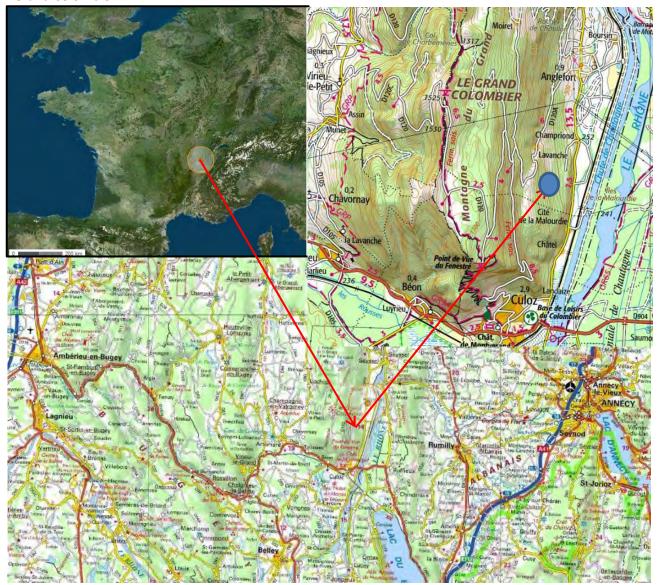


Figure 1. Localisation de la zone d'étude

Source: Géoportail

## IV.B.Résumé du projet

Ce diagnostic écologique faune, flore, et habitats naturels, entre dans le cadre d'une étude d'impact réalisée par le bureau d'étude ENCEM.

D'après l'étude d'impact « Le projet présenté par l'entreprise CARRIERES DE SAINT CYR concerne la réouverture d'une carrière, sur le territoire de la commune d'ANGLEFORT (01), sur le versant oriental du Grand Colombier.

Les terrains concernés par le projet représentent une superficie de 18.5 ha environ, dont 11.42ha de zone d'extraction. L'exploitation du calcaire est prévue pour une durée de 30 ans. Elle sera conduite à sec, par abattage des fronts au moyen de tirs de mines. Les matériaux seront repris à l'aide d'une pelle et/ou d'un chargeur. Les matériaux seront traités par une unité de concassage-criblage qui élaborera les différentes granulométries destinées au marché du Bâtiment et des travaux publics.

Le carreau sera établi entre les cotes altitudinales 370 m NGF et 405 m NGF. La production moyenne annuelle prévue est de 200 000 t, avec un tonnage maximum de 300 000 t.

L'activité sera conduite les jours ouvrés, en période diurne, habituellement entre 7h00 et 18h00 ».

## IV.C.Définition du périmètre d'étude

L'aire d'étude du projet correspond à l'aire d'interaction entre le projet et les écosystèmes. On peut distinguer trois zones d'étude :

- **©** Une zone d'étude rapprochée, qui intègre le secteur d'exploitation et l'ensemble des secteurs susceptibles d'être directement affectés par le projet. De manière générale, ce périmètre comprend aussi les pistes créées pour les engins lors des travaux, ainsi que d'éventuelles zones de traitement des matériaux de dépôts ou d'emprunts de matériaux, , etc.
- **@** Une zone d'étude éloignée, qui intègre les secteurs où peuvent s'ajouter des effets éloignés ou induits : effets hydrauliques à distance, poussières, bruit, etc.
- **@** Une zone d'étude de référence, qui constitue un périmètre de plusieurs kilomètres autour de la zone d'étude rapprochée, dans laquelle est effectuée une recherche bibliographique au sein des inventaires ZNIEFF, du réseau NATURA 2000, etc. Ceci dans le but d'identifier la présence d'espèces particulières, proches du site d'étude, qui sont potentiellement présentes sur ce dernier, ou à rechercher.

## IV.C.1. Zone d'étude rapprochée

Les zones d'études sont les milieux naturels ou semi-naturels situés dans l'environnement direct du périmètre immédiat (zone d'extraction carrière) et du périmètre rapproché (zone tampon autour du périmètre immédiat).

## IV.C.2. Zone d'étude éloignée

La zone d'étude éloignée prend en compte l'environnement autour de la zone rapprochée.

## IV.C.3. Zone d'étude de référence

La zone d'étude de références inclue la zone Natura 2000, les ZNIEFF proches, et l'APB falaise.

# Périmètres: éloigné rapproché immédiats 300 Mètres 0 37.5 75 225 150

## Localisation des Périmètres

Figure 2. <u>Périmètres d'étude</u>

## V. Diagnostic initial du patrimoine naturel

## V.A. État des lieux : inventaire et protection des milieux naturels

## V.A.1. ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique a été lancé en 1982. Il a pour objectif de définir les zones présentant un intérêt écologique majeur. Selon la définition, une « ZNIEFF » est « un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifiés des éléments remarquables du patrimoine naturel ». A savoir des espèces floristiques, faunistiques, et des habitats naturels. Ces éléments, dits « déterminants ZNIEFF », présentent une patrimonialité particulière du fait de leur statut de conservation, de leur rareté au sein d'une entité biogéographique, de leur situation en limite d'aire de répartition, ou de la présence en leur sein d'une population remarquable d'une espèce particulière. A noter que l'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur réglementaire.

Le site est au sein de la ZNIEFF de type II n°0115 « ENSEMBLE FORME PAR LE PLATEAU DE RETORD ET LA CHAINE DU GRAND COLOMBIER » : cette ZNIEFF couvre une surface de 23 961 ha.

Ce vaste ensemble naturel se superpose à l'anticlinal le plus oriental et le plus élevé du Bugey, qui constitue un magnifique balcon face à la chaîne des Alpes. Il se subdivise en deux unités distinctes, l'une aux traits assez tabulaires et très marqués par l'empreinte karstique au nord (le plateau du Retord), l'autre au relief plus élevé et tourmenté au sud : le massif du Grand-Colombier.

...

Le massif du Grand Colombier est quant à lui formé d'une série de combes et de crêts qui dominent à l'ouest la plaine du Valromey, au sud le marais de Lavours et à l'est la vallée du Rhône. Les dépressions longitudinales qui affectent le massif du Grand-Colombier sont taillées dans des marnes. Elles sont en général occupées par des grands pâturages alors que les crêts le sont par la forêt.

S'y manifeste un gradient climatique nord-sud très net, conduisant des pessières acidophiles de montagne avec leur faune associée aux « colonies méridionales » riches en espèces méditerranéennes des abrupts du Colombier.

Entre 300 et 800 m d'altitude, l'étage collinéen appartient en effet à la série septentrionale du Chêne pubescent. On y observe un cortège conséquent d'espèces méditerranéennes parvenant ici en limite de leur aire de répartition (Aspérule taurine...). Les grands mammifères, les chauves-souris ainsi que les rapaces sont également bien représentés. Par contre, l'avifaune montagnarde est déjà nettement plus pauvre que sur le Retord.

Enfin, le secteur abrite un karst de type jurassien. Ce type de karst se développe sur un substrat tabulaire ou plissé ; il est caractérisé par l'abondance des dolines, l'existence de vastes « poljé » dans les synclinaux, la formation de cluses, et le développement de vastes réseaux spéléologiques sub-horizontaux.

Le peuplement faunistique du karst jurassien est relativement bien connu. Il apparaît néanmoins moins riche que celui du Vercors en espèces terrestres troglobies (c'est à dire vivant exclusivement dans les cavités souterraines).

La diversité des situations topographiques, altitudinales et la prévalence d'influences climatiques contrastées contribuent à une grande diversité biologique d'ensemble, traduite par des zonages de type I étendus sur les espaces présentant les cortèges biologiques les plus riches.

## Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

Le zonage de type II souligne quant à lui un niveau d'intérêt globalement élevé à l'échelle de ce vaste ensemble naturel. En son sein, les échanges biologiques sont facilités par les grands éléments du relief. Il illustre principalement des fonctionnalités naturelles liées aux habitats des populations animales ou végétales :

- c'est une zone d'alimentation et de reproduction notamment pour les oiseaux (Cassenoix moucheté...), les chauves-souris ou la grande faune (Chamois, grands prédateurs...), dont certaines espèces nécessitant de vastes territoires vitaux,
- à la charnière des Alpes et de l'arc jurassien, déjà ouvert aux influences méridionales, le Grand-Colombier joue enfin un rôle de relais particulièrement stratégique, avec une importante fonction de zone de passage et d'échange pour la faune et la flore.

C'est un élément majeur du réseau de corridors facilitant la continuité biologique entre les deux massifs.

S'agissant du milieu karstique, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

S'il était besoin d'autres critères d'intérêt, il conviendrait d'ajouter ceux d'ordre paysager (le Plateau de Retord est cité à ce titre comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages), géomorphologique (relief karstique) et biogéographique (« colonies méridionales » des falaises du Colombier...).

Le projet est non loin de deux ZNIEFF de type I :

• La ZNIEFF de type I n°01150009 « Pelouses sèches de Champriond» :

L'une des emprises de cette ZNIEFF jouxte l'extrémité nord de l'ancienne carrière, elle couvre une surface de 44.32 ha.

L'est du département de l'Ain se caractérise par un relief karstique plus ou moins prononcé selon les secteurs. Ainsi, malgré une pluviométrie plutôt supérieure à la moyenne nationale, les sols des Bugey, Bugey et Valromey sont localement très arides. Du fait des nombreuses infiltrations de l'eau dans la roche calcaire, la rétention des sols est particulièrement pauvre et l'écoulement est d'abord souterrain. Des conditions particulièrement favorables, à plus forte raison sur les coteaux exposés au sud, à l'implantation d'une végétation typique de la série du Chêne pubescent. Dans ses stades les moins avancés, elle se caractérise par des pelouses sèches appartenant aux Mesobromion ou Xerobromion (pelouse plus ou moins sèche dominée par une graminée : le Brome dressé), habitat naturel menacé qui comptent parmi ceux dont la protection est considérée comme un enjeu européen. A l'extrémité est du reste du Bugey, et relativement éloignées des autres milieux équivalents, plusieurs de ces pelouses sèches dominent le cours du Rhône.

L'activité agricole est en fort recul dans cette région, et la plupart d'entre-elles sont abandonnées et en cours de fermeture, seules quelques-unes unes restant pâturées ou fauchées. On retrouve sur toutes, le cortège caractéristique de ces milieux secs (avec une grande richesse en orchidées...), mais la diversité floristique régresse, l'ourlet prenant rapidement le dessus sur la pelouse. A terme, elles sont menacées de fermeture totale.

• la ZNIEFF de type I n°01150004 « Pentes et falaises de Champriond» :

Située à 200 m à l'est en contrebas du site de l'ancienne carrière, elle couvre une surface de 4.12 ha.

...L'action de l'homme sur le milieu naturel est très marquée dans la vallée comme sur le fleuve. Le secteur ici retenu englobe une falaise et des pentes sèches. La falaise a été retenue pour la nidification d'un couple de Faucon pèlerin, suivie ici depuis de nombreuses années. Après avoir frôlé la catastrophe dans les années 1950/70, sa situation s'améliore peu à peu. Mais si les effectifs remontent, on est encore loin de retrouver ceux des années 1940. La menace des pesticides organochlorés aujourd'hui passée, c'est la dégradation ou la perturbation des sites de nidification qui pourraient affecter ce rapace. Une part importante des effectifs français niche dans le département de l'Ain. Ainsi, les sites connus et retenus à l'inventaire sont de toute première importance pour la préservation de cette espèce dans notre pays.

L'autre partie du secteur retenu est une zone régulière de reproduction de l'Engoulevent d'Europe, d'autant plus intéressante que certains naturalistes notent une diminution des points de contact de l'engoulevent depuis deux à trois ans dans cette partie du Bugey.»

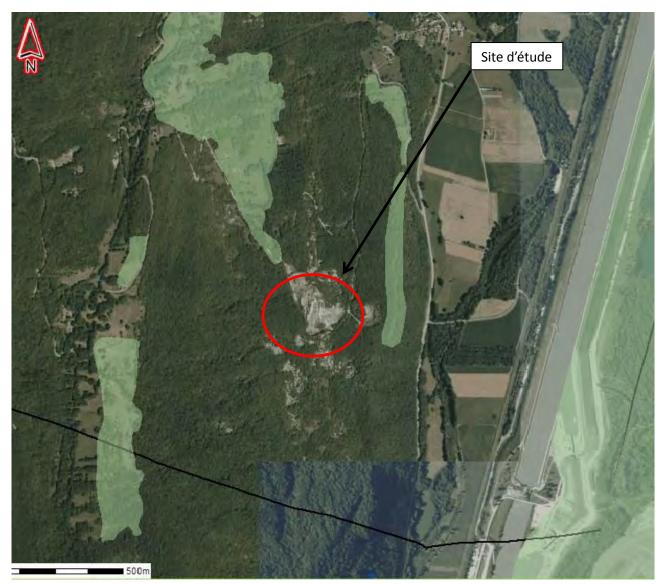


Figure 3. <u>Inventaire ZNIEFF I à proximité du site d'étude</u>

**Source**: www.carmen.developpement-durable.gouv.fr

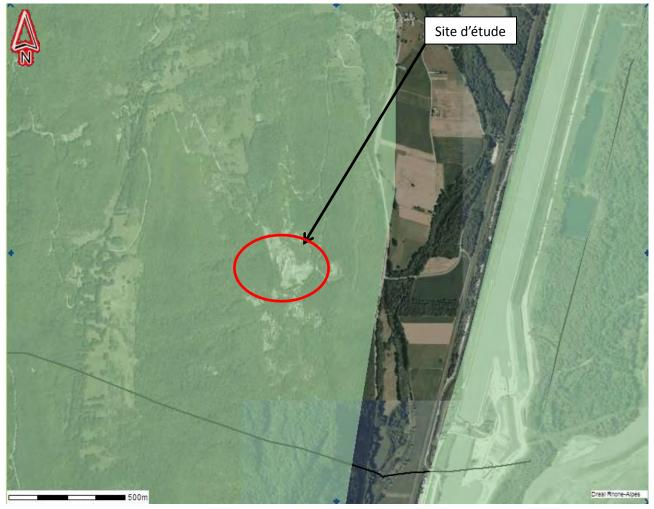


Figure 4. <u>Inventaire ZNIEFF II à proximité du site d'étude</u>

**Source**: www.carmen.developpement-durable.gouv.fr

## V.A.2. Sites Natura 2000

La Directive Habitats et la Directive Oiseaux sont des textes juridiques européens du 21 mai 1992 et du 2 avril 1979, qui ont pour but d'assurer le maintien et le développement de la Biodiversité par la conservation de certains habitats naturels et habitats d'espèces animales ou végétales. Ces Directives permettent la création du réseau Natura 2000, composé d'un maillage d'aires protégées appelés « Sites d'Intérêt Communautaire » et « Zones de Protection Spéciales ».

En ce qui concerne le réseau Natura 2000, il convient d'évoquer les 3 sites suivants :

## • PLATEAU DU RETORD ET CHAINE DU GRAND COLOMBIER (ref. SIC FR 8201642):

Ce site recoupe l'extrémité sommitale du territoire de la commune d'Anglefort au niveau du sommet de la chaine.

Nous renvoyons au chapitre étude d'incidence pour plus de détails. Précisons que ce site fait l'objet d'une demande de modification de périmètre auprés de l'Europe.

« Les massifs de Retord et du Grand Colombier font partie de la succession des hauts plateaux et chaînes du Haut-Bugey, région du Jura méridional. Ils ont tous deux des caractères physiques communs :

des terrains calcaires, (calcaires durs le plus souvent) et des marnes, une tectonique plissée-fissurée, et une structure géomorphologique de nature karstique (gouffres, grottes, lapiaz, dolines, circulation des eaux souterraines).

Seule la topographie les oppose. Le Grand Colombier est une chaîne étroite, bien individualisée où les vallées longitudinales sont étroites et d'orientation nord-sud. Tandis que le Retord est assez plat avec quelques ondulations : on parle de plateau du Retord.

es deux massifs sont très boisés, et bien que le stade final d'évolution (climax) soit représenté par la hêtraie et la sapinière, ce sont souvent les plantations d'épicéas qui ont remplacé la forêt "naturelle".

Cette région peu peuplée (vie difficile l'hiver) connaît un fort déclin suite à la déprise agricole qui touche de nombreuses régions de moyenne montagne. Cette évolution entraînerait rapidement l'intensification des meilleures parcelles et la sous-exploitation, voire l'abandon à l'enrésinement des autres secteurs. »

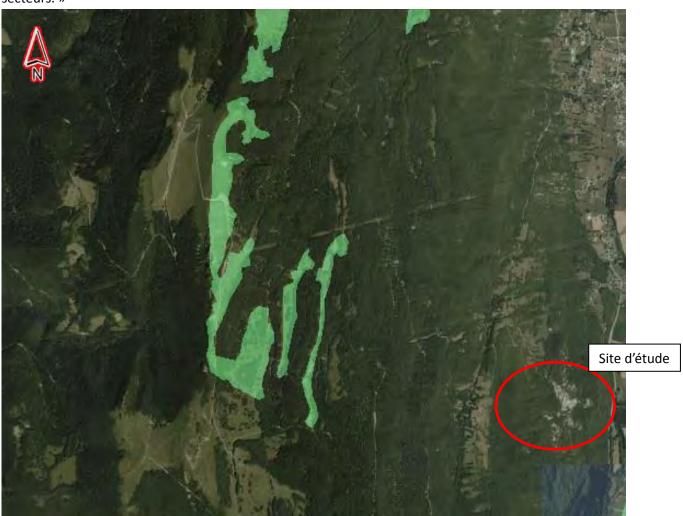


Figure 5. <u>Inventaire ZNIEFF II à proximité du site d'étude</u>

**Source**: www.carmen.developpement-durable.gouv.fr

## • ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHONE (ref. ZPS FR 8212004) :

L'ensemble plaine de Chautagne Lac du Bourget, a fait l'objet d'une désignation au sein du réseau Natura 2000 pour les zones humides qui le composent.

Ce site recoupe l'extrémité inférieure du territoire communal mais ne concerne ni le projet ni ses abords. Il concerne le fond de vallée en rive droite du Rhône, les milieux sont totalement distincts.

« Le lac du Bourget et les marais attenants jouissent de nombreux statuts prouvant l'intérêt national et européen du site : site inscrit, Z.N.I.E.F.F., loi littoral, arrêté préfectoral de protection de biotope et Z.I.C.O (zone importante pour la conservation des oiseaux)..

L'intérêt du site pour les oiseaux vient de la juxtaposition de plusieurs habitats aquatiques et humides (plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies et landes humides, boisements alluviaux, bancs de gravier, lônes...) et de quelques prairies méso-xérophiles.

Plus de 100 espèces se reproduisent sur le site, dont 12 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux.

Ce site est également un lieu d'hivernage très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau (essentiellement Grèbes et anatidés).

Inclus dans ce site, l'arrêté de protection de biotope des îles de Malourdie est une vaste forêt alluviale de 420 hectares gérée par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie. »

#### • ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHONE (ref. SIC/pSIC FR8201771)

Le lac du Bourget et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : site inscrit, ZNIEFF, loi " littoral ", arrêté préfectoral de protection de biotope et ZICO. Entre Alpes et Jura, cette zone comprend le plus grand lac naturel entièrement français et ses marais attenants. Ces derniers font le lien avec le fleuve Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie.

L'ensemble du site avec ses trois systèmes naturels (fleuve, lac et marais) forme une unité fonctionnelle.

 Ce site recoupe l'extrémité inférieure du territoire communal d'Anglefort, mais ne concerne ni le projet ni ses abords. Il concerne le fond de vallée en rive droite du Rhône, les milieux sont totalement distincts.

« Le lac du Bourget et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : site inscrit, ZNIEFF, loi " littoral ", arrêté préfectoral de protection de biotope et ZICO.

Dans le contexte communautaire, le site présente une responsabilité particulière dans la sauvegarde de certains peuplements et habitats d'espèces : soit que ces habitats trouvent ici une expression optimale, soit qu'ils constituent une priorité en terme de rareté, citons ici:

- des espèces telles que le Sonneur à ventre jaune, la Lamproie de Planer, le Toxostome...
- des formations végétales telles que les forêts alluviales, les cladiaies, les formations pionnières sur tourbe, les saulaies riveraines, les herbiers et roselières aquatiques.

Prairies humides et bas marais alcalins accompagnent les formations végétales liées aux eaux

dormantes et courantes. Inclus dans ce site, l'arrêté de protection de biotope des îles de Malourdie est une vaste forêt alluviale de 420 hectares gérée par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie.

On trouve également des chênaies, des buxaies, des landes calcicoles et des formations herbacées sèches, principalement sur les rives du lac du Bourget

Le lac du Bourget a bénéficié d'un programme LIFE Nature d'une durée de 4 ans (entre 1999 et 2003), qui visait notamment la restauration d'écosystèmes représentatifs des grands lacs alpins. »

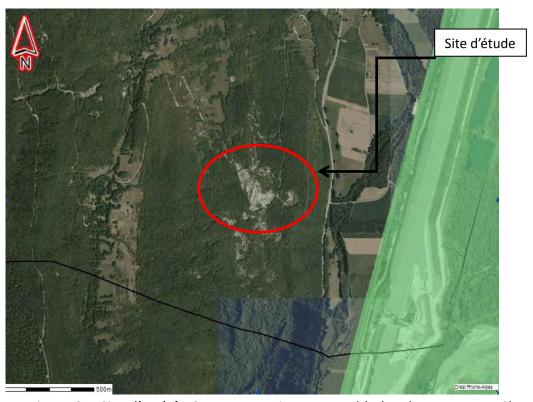


Figure 6. <u>Site d'Intérêt Communautaire « ensemble lac du Bourget et Chautagne »proche du site d'étude</u>

**Source**: www.carmen.developpement-durable.gouv.fr

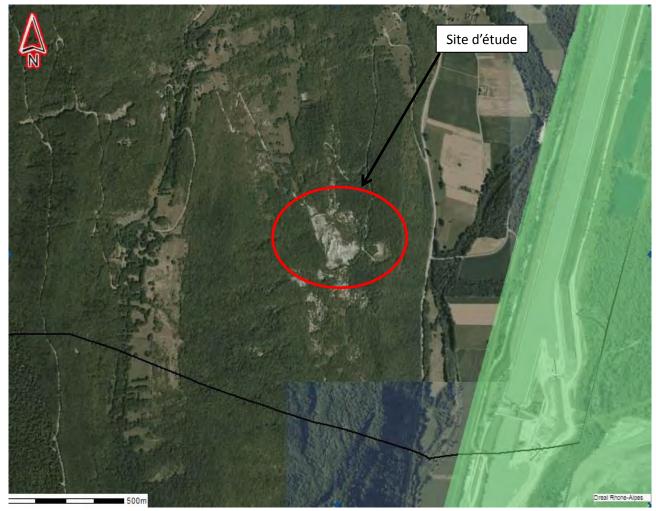
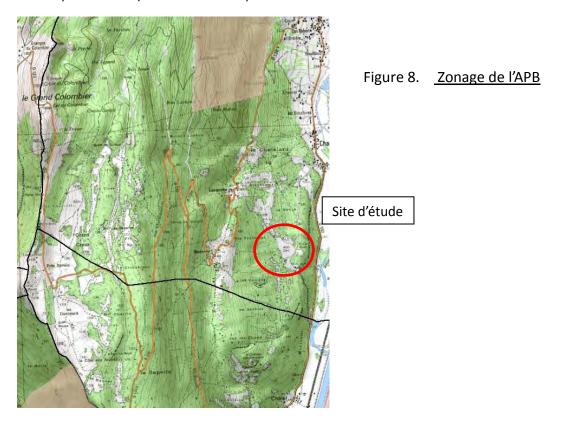


Figure 7. Zone de Protection Spéciale « ensemble lac du Bourget et Chautagne » proche du site d'étude

**Source**: www.carmen.developpement-durable.gouv.fr

## V.A.3. Arrêté de Protection de Biotope

Les falaises bordant le site ne sont pas répertoriées au titre de l'Arrêté de protection de Biotope « zone de protection des biotopes d'oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines », définie en premier lieu pour les oiseaux ripicoles.



## V.B. Méthodologie d'inventaire et dates de passages

Le projet a été plusieurs fois modifié, et plusieurs réunions avec les services de l'état ont été nécessaires. Il ressort au final que l'étude milieu naturel finalisée en 2013 a eu lieu sur plusieurs années :

En 2008-2009, préalablement même au projet. En 2011, suite aux questions de la DREAL, en 2013 remise à plat du rapport, terrain complémentaire ciblé pour rendre compte de l'évolution des milieux et des espèces.

Les dates de terrain ont été regroupées dans le tableau ci-dessous. La méthodologie d'inventaire se trouve en annexe 4.

<u>Tableau 1.</u> Dates de passages et groupes étudiés préférentiellement lors des passages

Année	Dates passages	Groupe ciblé	Espèces plus particulièrement ciblées
2008	17-juil	papillon, flore	Bacchante
	30-juil	insectes,	Bacchante
	20-août	papillon, orthoptère	
	05-sept	papillon, orthoptère	
	10-oct	tout	
	06-nov	oiseaux migration	
2009	16-janv	oiseaux,	Grand-duc
	11-févr	oiseaux, amphibiens	Grand-duc
	11-mars	oiseaux, amphibiens	
	08-avr	oiseaux, amphibiens	
	04-mai	oiseaux flore	
	22-mai	oiseaux, flore	
2011	05-juin	Flore chiroptère	
	06-juin	papillon, flore	
	11-juil	insecte, flore	Bacchante
	23-juil	insecte, flore	Bacchante
	24-juil	papillon, flore	
2013	05-juin	Flore, oiseaux et lépidoptère	Flore, oiseaux et lépidoptère
	09-juil	Flore, oiseaux et lépidoptère	Bacchante, Lucane et autres coléoptère
	03-juil	chiroptère	

Personnel étant intervenu : Jean-loup Gaden (Ecotope)-insectes, flore et phytosociologie et autres groupes ponctuellement, Frédérique Gaden, (Ecotope)-insectes, oiseaux et autres groupes ponctuellement, Alexandre maccaud (Ecotope)-flore, insectes oiseaux et autres groupes ponctuellement, Nicolas Balverde (Avis vert), Claude Bouscailloux (Avis vert), chiroptère et autres groupes ponctuellement '

## V.C. Description des habitats naturels

## V.C.1. Cartographie des habitats naturels

## Cartographie des Habitats

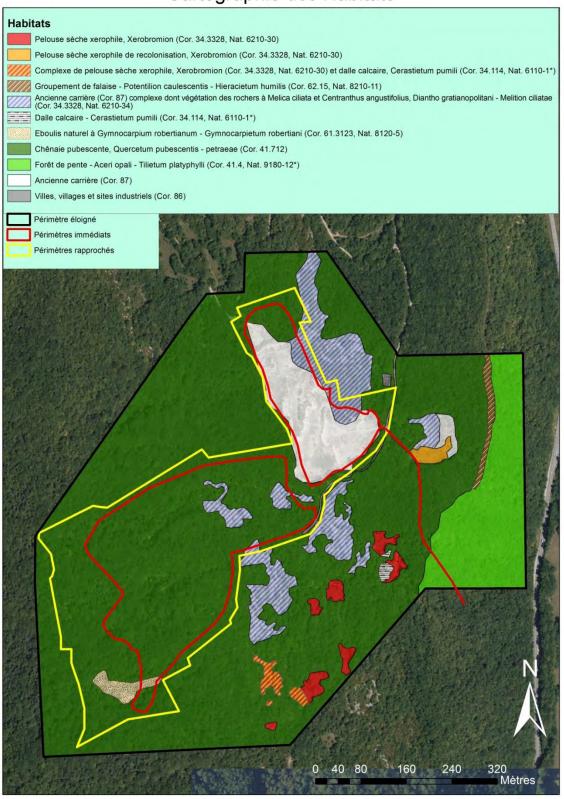


Figure 9. Cartographie des habitats naturels

## Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

## V.C.2. Introduction générale

« Un complexe écologique est un ensemble d'habitats, pouvant être contigus, mais le plus souvent dispersés présentant des caractéristiques communes en termes de physionomie, de conditions écologiques [...]. (Mouchot Eric, 1999). »

Ainsi il est possible de distinguer sur le site :

- Le complexe agro-pastoral, avec la végétation herbacée des pelouses et prairies,
- 🔯 le complexe sylvatique regroupant les végétations des fruticées et forêts, hors zones humides,
- le complexe de zones anthropisées.

Le secteur présente une mosaïque d'habitats appartenant aux complexes écologiques décrits cidessus.

Sur le périmètre rapproché, nous avons déterminé la présence du complexe agro-pastoral avec des pelouses sèches, du complexe sylvatique dominé par la chênaie et enfin du complexe rupicole développé sur des éboulis et dalles. Précisons aussi qu'une grande partie du site est constituée d'habitats anthropisés (carrières les plus récentes).

Les habitats d'intérêt communautaire sont ceux qui sont inscrits à l'annexe I de la directive Européenne « Faune-Flore habitat». Ils ne sont pas protégés, mais ont un intérêt patrimonial fort, et doivent-être gérés et pris en compte s'ils sont situés dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Les entités (espèces ou habitats) dits déterminants ZNIEFF, présentent un intérêt patrimonial régional particulier (localisation en limite d'aire de répartition, stations disjointes, stations particulièrement exceptionnelles par leurs effectifs, leur étendue ou leur état de conservation, etc.).

## V.C.3. Le complexe agropastoral

## V.C.3.a. Pelouses médio-européennes du Xérobromion

De nombreuses petites parcelles de pelouses sèches sont présentes sur le secteur d'étude. Les pelouses sont développées en mosaïque avec divers autres habitats comme les dalles calcaires, les bosquets de ligneux : on parle de garide.

Ces milieux sont aussi très riches faunistiquement avec la présence d'insectes thermophiles comme la Mante religieuse (*Mantis religiosa*), les Ascalaphes (*Libelluloides sp*) ou de reptiles comme le Lézard vert (*Laserta viridis*).





En haut, quelques photographies de pelouses sèches du secteur étudié

En bas à droite, garide, alternance de bosquets, pelouses sèches, milieux rocheux



Sur notre secteur, les pelouses sèches relèvent phytosociologiquement de l'Alliance du Xérobromion et plus particulièrement de l'association de *Ononido pusilae – Brometum erecti*.

C'est un groupement rare, en forte régression dans l'Ain et plus généralement en France.

## Répartition générale

L'habitat est rare et se rencontre en France seulement au niveau de l'Île Crémieu et du Jura méridional (Bugey – rebord occidental de Lagnieu à Izieu, bassin de Belley - et Jura savoisien). On le rencontre aussi, plus rarement et de façon appauvrie sur les contreforts des Préalpes, côtières de Dombes et Bas-Dauphiné. Sur le site, les mesures d'évitements mises en place permettent de sauvegarder les surfaces actuellement présentes dans le périmètre éloigné et rapproché mais non plus immédiat.

#### Physionomie et écologie

Formation végétale herbacée rase, voire steppique, sur substrat drainant basophile, avec une épaisseur de sol très faible et parfois même avec des zones où le substrat est apparent. Le sol est pauvre en nutriments et a une capacité de rétention d'eau très faible. La composition floristique est spécifique et diversifiée, on y trouve des plantes xérothermophiles et beaucoup de fleurs, dont des orchidées qui y sont généralement présentes. Les plantes vasculaires sont en mélanges avec beaucoup d'espèces de mousses et

Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

de lichens qui sont très bien représentées en matière d'abondance et de surface de recouvrement dans cet habitat.

Cette formation colonise des stations chaudes et ensoleillées. Le substratum est généralement constitué de calcaires durs, lithographiques.

## Plantes indicatrices et accompagnatrices

C'est une pelouse rase, peu recouvrante en général (50 à 80 %) dominée par des hémicryptophytes graminoïdes (plus simplement des cypéracées à allure générale de graminée et des graminées) comme Bromus erectus, Carex caryophyllea et une très bonne représentation des chaméphytes sous frutescentes comme Fumana procumbens, Teucrium chamaedrys, Teucrium montanum ou Thymus praecox.

#### **Phytosociologie**

<u>Classe</u>: Festuco valesiacae – Brometea erecti Braun-Blanq. & Tüxen ex Braun-Blanq.

Ordre: Brometalia erecti Braun-Blanquet 1936

Alliance: Xerobromion erecti (Braun-Blanq. & Moor 1938) Moravec 1967

<u>Association</u>: Ononido pusilae – Brometum erecti

## **Correspondance typologique**

**Code CORINE**: 34.3328

Cahiers d'habitats Natura 2000 : 6210-30

## Intérêt patrimonial

Habitat d'intérêt communautaire et déterminant ZNIEFF en Rhône-Alpes, présentant une richesse spécifique très intéressante avec des plantes strictement inféodées à cet habitat et déterminantes ZNIEFF.

## Typicité et état de conservation au sein du site

Habitat assez typique, relativement bien représenté sur le site. Les pelouses sont globalement dans un état de conservation moyen, du fait de l'enfrichement. Une grande partie aussi est issue de la recolonisation des carrières les plus anciennes.

Aucune espèce protégée n'est présente sur ces habitats au sein du site d'étude.

V.C.3.b. *Ourlets maigres xéro-thermophiles* 

## Physionomie et écologie

Formation végétale herbacée en transition entre une pelouse et une fruticée. Présente sur des sols maigres, drainants et calcaires, en condition héliophile dans des stations chaudes. Elle est très riche floristiquement parlant, et est composée de graminées et de nombreuses plantes à fleurs.

#### <u>Plantes indicatrices et accompagnatrices</u>

Trifolium rubens, Fragaria viridis, Bromus erectus, Helianthemum nummularium, Teucrium montanum, Teucrium chamaedrys, Origanum vulgare, , Pseudoscleropodium purum, Abietinella abietina

## **Phytosociologie**

<u>Classe</u>: *Trifolio medii - Geranietea sanguinei* Müller 1962

Ordre: Origanetalia vulgaris T. Müll. 1962

Alliance: Geranion sanguinei Tüxen in Müller 1962

#### Correspondance typologique

Code CORINE: 34.41

#### Cahiers d'habitats Natura 2000 : Aucun

#### Intérêt patrimonial

Présente un cortège de plantes important car c'est un écotone, il présente donc des plantes des deux milieux adjacents. Il peut présenter des espèces protégées de la pelouse du xérobromion. Il constitue une zone de thermorégulation pour les reptiles, ainsi qu'un habitat pour de nombreux insectes.

#### Typicité et état de conservation au sein du site

Très peu représenté sur le site, et cela sur une surface relativement faible. Son état de conservation est assez moyen, sa typicité floristique est plutôt moyenne.

V.C.4. Le complexe sylvatique V.C.4.a. *Chênaies pubescentes* 

#### Physionomie et écologie



Cette formation végétale forestière se développe sur des substratums rocheux avec des sols peu profonds, à dominance calcaire, s'asséchant en été.

Cette formation basse est caractérisée par l'absence de strate arborescente. La strate arbustive est dominée par le Chêne pubescent (le plus souvent des hybrides de *Quercus pubescens* et *Q.petreae*) avec localement la présence de l'Erable à feuille d'obier. La strate arbustive, dense est riche en arbustes comme le Buis (*Buxus sempervirens*), parfois très recouvrant, le Cornouiller mâle (*Cornus mas*), le Cerisier de sainte Lucie (*Prunus mahaleb*). La strate herbacée est riche en espèces xérophiles à mésoxérophiles avec la Mélitte à feuille de mélisse, l'Hellébore ou la Laîche blanche.

Ces milieux, peu productifs d'un point de vu sylvicole, sont néanmoins riches en espèces subméditerranéennes et participent à la mosaïque d'habitats des garides. Les lisières ou les clairières de la chênaie pubescente permettent le développement de la chenille de la Bacchante, papillon protégé sur le plan

National.

Néanmoins, ces forêts ne sont pas d'intérêt européen, et rajoutons aussi qu'elles envahissent les pelouses sèches d'un niveau patrimonial floristique plus élevé.

#### **Phytosociologie**

Classe: QUERCO ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE Br.-Bl. et Vlieger in Vlieger 1937

Ordre: Quercetalia pubescenti – sessiliflorae Klika 1933 corr. Moravec in Bequin et Theurillat 1984

Alliance: Quercion pubescenti – sessiliflorae Br.Bl 1932

<u>Association</u>: Quercetum pubescenti - sessiliflorae Imchenetzky in J-M Royer et.al. 2006

#### **Correspondance typologique**

**Code CORINE** : 41.712

Code Natura 2000 : Aucun



#### Intérêt patrimonial

Ne présente pas d'espèces végétales protégées. Cet habitat héberge une avifaune forestière, dont beaucoup d'espèces sont protégées, une entomofaune riche avec des espèces rares et patrimoniales, comme la Bacchante, papillon de jour.

# <u>Typicité et état de conservation au sein du site</u>

Sur le site, le boisement est typique. Au fur et à mesure que l'on monte en altitude, le groupement devient plus haut et l'on note l'apparition de Hêtres.

V.C.4.b. Fruticées de buis

#### Physionomie et écologie

C'est une formation buissonnante formant le manteau<sup>1</sup> de la chênaie pubescente ou de la charmaie mésoxérophile. Elle est présente sur des sols riches en bases, souvent maigres, bien drainés. Les espèces constituant le groupement sont l'Amélanchier (*Amelanchier ovalis*), le Buis (*Buxus sempervirens*), la Coronille arbrisseau (*Hippocrepis emerus*), le Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*). Il s'agit d'une fruticée thermophile collineo-montagnarde mésoxérophile des adrets calcaires, marno-calcaires ou marneux.

#### Plantes indicatrices et accompagnatrices

Amélanchier (*Amelanchier ovalis*), Buis (*Buxus sempervirens*), Coronille arbrisseau (*Hippocrepis emerus*), Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*)..

#### **Phytosociologie**

Classe: CRATAEGO MONOGYNAE - PRUNETEA SPINOSAE Tüxen 1962

Ordre: Prunetalia spinosae Tüxen 1952

Alliance: Berberidion vulgaris Braun Blanquet 1950

<u>Association</u>: Coronillo emeri – Prunetum mahaleb Gallandat 1972

#### **Correspondance typologique**

Code CORINE: 31.82

Code Natura 2000 : Aucun

#### Intérêt patrimonial

Moyen car cette association est assez fréquente. Néanmoins de nombreuses espèces, aussi bien végétales qu'animales, y trouvent refuge.

#### Typicité et état de conservation au sein du site

L'habitat, typique, est un habitat de recolonisation des carrières les plus anciennes sur le site.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Buissonnaie héliophile plus ou moins arborescente en marge d'un peuplement forestier

1.A.1.a Forêts de pentes

#### Physionomie et écologie

Les pentes les plus fortes (soit, sous les falaises en descendant vers la route) sont occupées par des forêts de pentes. Quoique peu caractéristique nous avons assimilé cette formation à des tillaies sèches. Ce sont des formations de feuillus dominées par les Tilleuls en strate arborescente. Cette forêt se trouve dans des stations ensoleillées, souvent à forte évapotranspiration. Type forestier développé aux étages collinéens et montagnards inférieurs sur les hauts de pente et sur des éboulis grossiers. La station est marquée par des conditions hydriques difficiles, des sols limités, souvent présents seulement entre les blocs.

#### Plantes indicatrices et accompagnatrices

Tilia platyphyllos, Quercus pubescens, Sesleria caerula, Mellitis melissophyllum, etc.

#### **Phytosociologie**

Classe: Querco roboris – Fagetea sylvaticae

Ordre : Fagetalia sylvaticae
Alliance : Tilion platyphyllis

Association: Aceri opali – Tilietum platyphylli

#### Correspondance typologique

Code CORINE: 41.4

Code Natura 2000: 9180-12\*

#### Intérêt patrimonial

C'est un groupement rare mais encore bien présent dans l'Ain. Peut héberger des insectes patrimoniaux liés au bois mort, ou des oiseaux et Chauves-souris qui exploitent les cavités des vieux arbres.

#### Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de conservation est moyen, l'habitat est peu caractéristique sur ce site et localisé sous la falaise, en dehors du périmètre rapproché.

#### V.C.5. Complexe rupicole

V.C.5.a. Les formations de dalles

#### Physionomie et écologie

La végétation se développant sur les dalles calcaires est caractérisée par la présence de petites crassulacées associées à des annuelles.

Les dalles sont des milieux rocheux obligeant les plantes à s'adapter à des conditions de sécheresse extrême. Ainsi, les annuelles ont un cycle de vie très court afin de se reproduire avant l'été. Les vivaces ont développé une stratégie différente basée sur des mises en réserve (par exemple les feuilles gorgées d'eau des sedums) leur permettant de vivre toute l'année sur des sols très superficiels...)

#### Plantes indicatrices et accompagnatrices

Pelouses rases, écorchées, en général peu recouvrantes (20 à 60 %), dominées par les chaméphytes crassulescents (divers Orpins), par de petites annuelles comme les Céraistes...

Discrétion générale des thérophytes qui sont plus ou moins variées. Grande importance de la strate des mousses et des lichens.

Cerastium pumilum, Minuartia hybrida, Petrorhagia prolifera, Sedum acre, Potentilla neummaniana.

Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

#### **Phytosociologie**

<u>Classe</u>: SEDO ALBI - SCLERANTHETEA BIENNIS Br.-Bl. 1955 Ordre: Alysso alyssoidis - Sedetalia albi Moravec 1967

Alliance: Alysso alyssoidis - Sedion albi Oberdorfer et Müller in Müller 1961

Association : Cerastietum pumili Oberd. Et T.Müll. 1961

#### **Correspondance typologique**

**Code CORINE**: 34.114

Code Natura 2000 : 6110-1\*

#### Intérêt patrimonial

Cet habitat est d'un intérêt patrimonial fort. Il est relativement rare dans l'Ain comme ailleurs en France : Il est d'ailleurs considéré comme prioritaire dans la Directive Habitats.

#### Typicité et état de conservation au sein du site

L'habitat, typique, est un habitat de recolonisation des carrières les plus anciennes sur le site.

V.C.5.b. Les formations d'éboulis : groupement à Melica ciliata et Centranthus angustifolius

#### Physionomie et écologie

Les éboulis sont des secteurs où sont accumulés des débris rocheux pauvres en matière organique, issus normalement de l'érosion. Ces milieux, instables, sont colonisés par une végétation très particulière avec des racines résistantes et des pousses longues, flexibles pouvant atteindre la surface de l'éboulis en cas d'enfouissement sous les rochers. Ces formations sont généralement pauvres en espèces annuelles à cause de l'absence de substrat fin limitant les semis.

Les groupements à *Melica ciliata* et *Centranthus angustifolius, ce* sont développés sur les débris rocheux issus de l'exploitation passée des carrières. Ce type d'habitat, qui existe sur des lapiez (« milieu naturel ») est, à notre connaissance une formation végétale fortement liée à des milieux dit « secondaires » comme les débris rocheux issus de l'exploitation des carrières. Nous avons pu le constater lors de nos études en Bourgogne dans le Dijonnais, mais aussi dans l'Ain ou l'Isère. Ce sont des formations rases, ouvertes, peu recouvrantes marquées par les floraisons blanches de la Mélique ciliée et rose du Centranthe à feuilles étroites

#### Plantes indicatrices et accompagnatrices

Melica ciliata, Centranthus angustifolius.

# <u>Phytosociologie</u>

Classe: Festuco valesiacae – Brometea erecti

Ordre: Brometalia erecti

Alliance : Diantho gratianopolitani – Melicion ciliatae

Association: Groupement à Melica ciliata et Centranthus angustifolius

# Correspondance typologique

**Code CORINE**: 34.3328 **Code Natura 2000**: 6210-34

#### Intérêt patrimonial

Cet habitat est d'un intérêt patrimonial fort. Groupement semblant néanmoins relativement commun (de notre point de vu) dans l'Ain, que l'on rencontre sur les éboulis calcaires du Bugey.

#### Typicité et état de conservation au sein du site

L'habitat, typique, est un habitat de recolonisation des éboulis issus de l'exploitation des carrières les plus anciennes sur le site.

#### V.C.5.c. Les formations d'éboulis : groupement à Gymnocarpium robertianum



#### Physionomie et écologie

Les éboulis sont des secteurs où sont accumulés des débris rocheux pauvres en matière organique, issus normalement de l'érosion. Ces milieux, instables, sont colonisés par une végétation très particulière avec des racines résistantes et des pousses longues, flexibles pouvant atteindre la surface de l'éboulis en cas d'enfouissement sous les rochers. Ces formations sont généralement pauvres en espèces annuelles à cause de l'absence de substrat fin limitant les semis.

Les éboulis à Gymnocarpium de Robert (*Gymnocarpium robertianum*), sont présents sur des éboulis naturels au nordouest du site. Ce sont des formations basses, recouvrantes, dominées par la fougère : Gymnocarpium Herbe à Robert.

#### Plantes indicatrices et accompagnatrices

Gymnocarpium robertianum, Achnaterum calamagrostis.

#### **Phytosociologie**

Classe : Thlaspietea rotundifolii Ordre : Polystichetalia lonchitidis

Alliance: Dryopteridion submontana

Association: Gymnocarpietum Robertiani

#### **Correspondance typologique**

**Code CORINE**: 61.3123 **Code Natura 2000**: 8120-5

#### Intérêt patrimonial

Cet habitat est d'un intérêt patrimonial fort. Groupement semblant relativement commun (de notre point de vu) dans l'Ain, que l'on rencontre sur les éboulis calcaires du Bugey mais néanmoins plus rare que celui à *Melica cilita*.

#### Typicité et état de conservation au sein du site

L'habitat, typique, est présent sur un seul éboulis naturel sur le site.

## V.C.5.a. Les falaises calcaires ensoleillées

#### Physionomie et écologie



Une belle falaise est présente à l'est du secteur d'étude. Sur ces milieux, la forte pente empêche le développement d'un sol. Seules les fissures permettent l'accumulation de quelques débris et voient d'une développement végétation vasculaire<sup>2</sup> restant très clairsemée. La sécheresse de ces milieux très exposés au rayonnement solaire conditionne fortement la végétation qui est très spécialisée. Seules sont présentes des espèces à racines longues puisant l'eau dans les fissures de la roche. L'habitat est localisé au niveau des roches

fissurées des falaises calcaires ensoleillées.

#### Plantes indicatrices et accompagnatrices

Hieracium humilis, Hieracium lanatum, Hieracium amplexicaule

#### **Phytosociologie**

Classe : Asplenietea trichomanis
Ordre : Potentilletalia caulescentis
Alliance : Potentillion caulescentis

Association: Potentillo caulescentis – Hieracietum humilis

#### **Correspondance typologique**

**Code CORINE**: 62.1

Code Natura 2000: 8210-11

#### Intérêt patrimonial

Cet habitat est d'un intérêt patrimonial fort.

#### Typicité et état de conservation au sein du site

L'habitat, typique, est présent hors site projet.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> par opposition aux mousses, lichens...ce sont les plantes supérieures

# V.C.6. Complexe des zones anthropisées

V.C.6.a. Anciennes carrières

Une grande partie du site a été exploitée relativement récemment. L'intérêt est écologiquement limité avec une colonisation dite secondaire par des espèces pionnières.

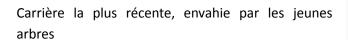
#### **Correspondance typologique**

**Code CORINE**: 87

Cahiers d'habitats Natura 2000 : Aucun



Carrière la plus récente, envahie par les jeunes arbres





Ancien bâtiment, situé dans le périmètre éloigné. Gite propice aux chiroptères.

#### V.C.7. Synthèse des enjeux habitats

La valeur patrimoniale d'un habitat peut- être établie en fonction de sa présence dans les listes rouges, déterminant ZNIEFF, et/ou son classement en tant qu'habitat d'intérêt communautaire et/ou prioritaire à l'échelle européenne au titre de la directive *Habitats*. Les enjeux habitats **sur le périmètre rapproché** sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 2. Synthèse des enjeux habitats du périmètre rapproché

Intitulé	Codes CORINE	Codes Natura	Déterminant ZNIEFF	Phytosociologie
Pelouses médio-européennes du Xérobromion	34.3328	6210	Oui	Xerobromion erecti
Formation de dalles	34.114	6110-1*	Oui	Alysso alyssoidis - Sedion albi
Eboulis à Gymnocarpium	61.3123	8120-5	Oui	Gymnocarpietum robertiani
Végétation des rochers –éboulis- à Melica cilitat et Centranthus angustifolius	34.3328	6210-34	Oui	Diantho gratianopolitani – Melicion ciliatae
Chênaie pubescente	41.712	-	-	Geranion sanguinei
carrières	87	-	-	

Enjeux habitats : En violet : Enjeux très forts (habitats rare à exceptionnelle dans la région considérée, et/ou en Directive Habitats) En rouge : Enjeux forts (Habitat d'intérêt mais relativement présent dans la région, et en Directive Habitats) ; En orange : Enjeux assez forts (habitat d'intérêt mais relativement présent dans la région, déterminant ZNIEFF) ; En vert : Enjeux moyen s(habitat sans statut mais peu commun), En blanc : Sans enjeux

Les surfaces de ces habitats au sein du périmètre éloigné, et rapprochés sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<u>Tableau 3.</u> Surface des habitats étudiés par périmètre

Type d'habitats	Habitats du périmètre immédiat seul	Habitats du périmètre rapproché seul	Habitat du périmètre éloigné
Ancienne carrière (Cor. 87)	2,46	2,72	2,85
Ancienne carrière (Cor. 87) complexe dont végétation des rochers à <i>Melica ciliata</i> et <i>Centranthus angustifolius</i> , <i>Diantho gratianopolitani - Melition ciliatae</i> (Cor. 34.3328, Nat. 6210-34)	0,63	0,98	4,01
Chênaie pubescente, Quercetum pubescentis - petraeae (Cor. 41.712)	8,29	14,19	39,77
Eboulis naturel à <i>Gymnocarpium robertianum</i> - <i>Gymnocarpietum robertiani</i> (Cor. 61.3123, Nat. 8120-5)	0,04	0,29	0,29
Villes, villages et sites industriels (Cor. 86)	-	0,08	0,20

# Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

Totaux	11,42	18,26	52,66
Pelouse sèche xérophile, <i>Xerobromion</i> (Cor. 34.3328, Nat. 6210-30)	-	_	0,61
Pelouse sèche xérophile de recolonisation, <i>Xerobromion</i> (Cor. 34.3328, Nat. 6210-30)	-	_	0,18
Groupement de falaise - Potentilion caulescentis - Hieracietum humilis (Cor. 62.15, Nat. 8210-11)	-	_	0,26
Forêt de pente - <i>Aceri opali - Tilietum platyphylli</i> (Cor. 41.4, Nat. 9180-12*)	-	-	4,19
Dalle calcaire - <i>Cerastietum pumili</i> (Cor. 34.114, Nat. 6110-1*)	1	-	0,07
Complexe de pelouse sèche xérophile, <i>Xerobromion</i> (Cor. 34.3328, Nat. 6210-30) et dalle calcaire, <i>Cerastietum pumili</i> (Cor. 34.114, Nat. 6110-1*)	_	_	0,24

# V.D. Synthèse des inventaires floristiques et enjeux

Sur le secteur étudié, environ 150 espèces floristiques ont été recensées (trachéophytes seulement). La végétation rencontrée est très diversifiée, écologiquement intéressante car à affinité méditerranéenne, mais nous n'avons pas trouvé d'espèces protégées. Citons comme espèce à affinité méditerranéenne, le Fumana couché, le Chèvrefeuille étrusque, l'Inule des montagnes Néanmoins plusieurs espèces remarquables sont présentes. Trois plantes déterminantes ZNIEFF sont présentes : le Lin à feuilles étroites (Linum bienne), Le Peucedan à feuilles de carvi (Holandrea carvifolia) et l'Inule des montagnes (Inula montana).





Figure 10. <u>Exemple de plante déterminante ZNIEFF – photographie de gauche, Peucédan à feuilles de carvi, photographie ci-dessus: Linum bienne</u>

Tableau 4. Flore remarquable du site

Nom binomial BDNFF V5	Nom vernaculaire	Protection - Déterminante ZNIEFF
Holandrea carvifolia (Vill.) Reduron, Charpin & Pimenov	Peucédan à feuilles de carvi	DZ-Population remarquable
Inula montana L.	Inule de montagne	DZ-Population remarquable
Linum bienne Mill.	Lin à feuilles étroites	DZ-Population remarquable

<u>Liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes (DREAL Rhône-Alpes)</u>: **DZ** : Déterminante ZNIEFF Enjeux (d'après Ecotope)

En violet: Enjeux très forts (espèce protégée et rare à exceptionnelle dans la région considérée, ou et en annexe 2 de la DH) En rouge: Enjeux forts (espèce protégée mais relativement présente dans la région, ou et en annexe 2 de la DH); En orange: Enjeux assez forts (espèce protégée à l'échelle départemental); En vert: Enjeux moyens (espèce en ZNIEFF mais sans statut de protection)

# V.E. Synthèse des inventaires faunistiques et enjeux

# V.E.1. Cartographie des localisations des observations de la faune

# Localisation des Espèces remarquables

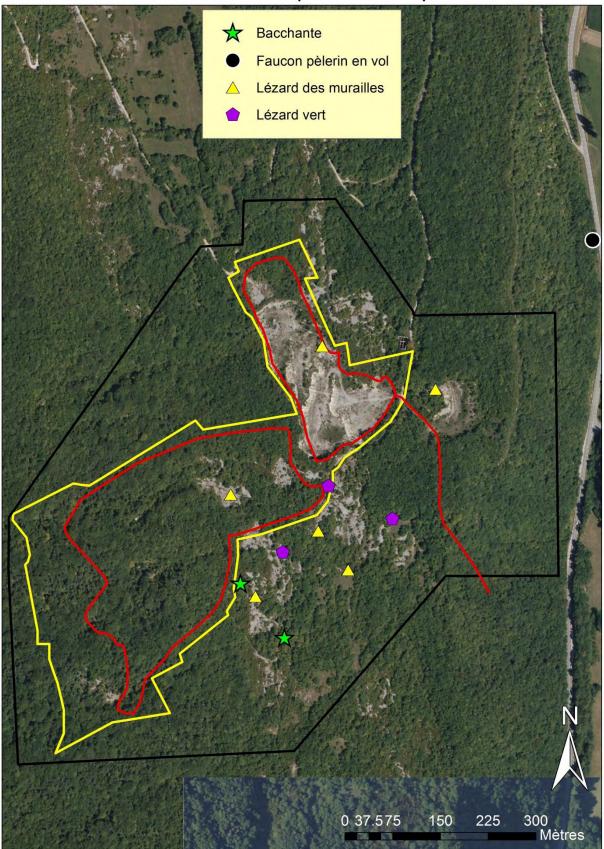


Figure 11. Carte de la localisation des observations faunistiques

#### V.E.2. Enjeux espèce en fonction des statuts de protection de conservation

#### V.E.3. Les mammifères

#### V.E.3.a. *Les chiroptères* (chauves-souris)

Lors des relevés réalisés avec un enregistreur d'ultrasons de type « Batlogger » couplé à un détecteur d'ultrasons type Pettersson D200, trois espèces au total ont été contactées sur le site. Elles sont toutes protégées à l'échelle nationale et l'une d'entre elle, le Murin de Bechstein est une espèce d'intérêt communautaire à enjeux. Néanmoins, le nombre de contact est très limité, les populations ne sont donc pas importantes sur le site. Notons la présence d'une vieille bâtisse abandonnée sur le périmètre éloigné, qui est relativement favorable à ce groupe

<u>Tableau 5.</u> Statuts de protection et de conservation des chiroptères contactés

Nom binomial	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale Déterminante ZNIEFF	LR mondiale	LR Europe	LR France	LR Régionale
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	A II AIV	N2/DZ	NT	VU	NT	CR
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	A IV	N2/(Pop. remarquable)	LC	LC	NT	LC
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	A IV	N2/DZ (pop. remarquable et zone d'hivernage majeure)	LC	LC	LC	LC

#### Directive habitats

**A II**: Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZPS)

A IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

#### Protection national (Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France)

N: Protégée au niveau national

Liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes (DZ) : DREAL Rhône-Alpes

Liste rouge mondiale et nationale des mammifères (2009) selon l'UICN

#### Liste rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes (2008) selon le CORA

**DD** : Manque de données - **LC** : préoccupation mineure - **NT** : quasi-menacée - **VU** : Vulnérable - **CR :** En danger critique d'extinction

En violet: Enjeux très forts (espèce protégée et communautaire et/ou prioritaire, possédant un statut de conservation défavorable, et/ou rare à exceptionnelle dans la région considérée)

En rouge : Enjeux forts (espèce protégée et/ou communautaire, présentant un statut de conservation défavorable)

En orange : Enjeux assez forts (espèce assez rare à rare dans la région considérée, ou espèce protégée mais très commune dans la région)

En vert : Enjeux moyens (espèce sans statut de protection mais peu commune dans la région considérée ou avec un état de conservation défavorable)

En blanc: Espèce commune sans statut de protection ni de conservation.

#### a. Murin de Bechstein (Myotis Bechsteini)

Ce Murin est principalement forestier, il peut être présent dans des boisements de petites surfaces mais aussi au sein de milieux agricoles plus ou moins intensifs, voire même en contexte urbain lorsqu'il y subsiste des grands arbres âgés. En hivernage, ce Murin est ubiquiste, en effet il colonise les cavernes, caves, conduits, anfractuosités arboricoles, bâti, etc. En estivage c'est une espèce typiquement arboricole, elle se satisfait de trous de pic creusés vers le haut, et parfois d'écorces décollées et cela peu importe l'espèce arborescente. De plus c'est l'espèce qui utilise le plus les nichoirs, tant pour oiseaux que spécialement pour chiroptères. C'est une chauve-souris qui prospecte beaucoup et qui découvrira un gîte

#### Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

même si ce dernier est dissimulé. En région Rhône-Alpes, cette espèce est en danger critique d'extinction. Elle est difficile à contacter, et il n'y a que deux colonies de reproduction connues en région. Il est possible que l'espèce gîte sur le site tant l'hiver que l'été bien que le site ne soit pas très accueillant pour cela. Proche du site, il y a de vieux arbres creux très favorables.

#### b. Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)

Cette espèce anthropophile (liée à l'homme et aux zones plus ou moins urbanisées) présente un bon état de conservation à l'échelle nationale. C'est l'espèce de chauve-souris la plus commune d'Europe. En région, l'espèce n'est pas considérée comme menacée. Elle peut gîter sur le site, au moins en estivage.

#### c. Noctule de Leisler(Nyctalus leisleri)

La Noctule de Leisler est une espèce sylvicole. Son domaine vital est étendu et le déplacement maximum connu est de 810 km. Elle possède des gîtes d'été et des gîtes d'hiver localisés dans des trous et crevasses d'arbres et de bâtiments (surtout dans les greniers, près des murs). Les colonies de cette espèce sont formées en avril et sont composées de 20 às100 individus qui se logent dans des trous d'arbres (femelles et juvéniles, avec éventuellement quelques mâles). C'est une espèce nocturne, qui sort peu après le coucher du soleil, mais qui vole néanmoins parfois de jour. Elle a deux périodes d'activité d'une heure, la seconde finissant 30 min avant l'aube. Elle a un vol rapide, élevé au-dessus des arbres et des bois, et réalise des piqués fréquents. Son alimentation est composée d'insectes pris en vol. Elle peut se nourrir en hiver par temps doux. La période d'hibernation s'étend de fin septembre à début mars.

#### V.E.3.b. Autres mammifères

Noms latins	Noms français	Directive habitats	Convention de Bonn	Convention de Berne	Convention Washington	Protection nationale	LR UICN	LR Nationale	LR Régionale
Rupicapra									
rupicapra	Chamois	ΑV		A III				LC	LC
Vulpes vulpes	Renard roux							LC	LC
	Blaireau								
Meles meles	européen			A III				LC	LC
Capreolus									
capreolus	Chevreuil			A III				LC	LC
Sus scrofa	Sanglier							LC	LC

#### **Protection nationale:**

N : Protégée au niveau national

**Directive habitats:** 

Annexe V : Espèce dont le prélèvement et l'exploitation et susceptible de faire l'objet de mesures de protections

Convention de Berne :

Annexe III : espèces de faune protégées

LR UICN: liste rouge selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Système international

LC (Least Concern) : préoccupation mineur

En violet: Enjeux très forts (espèce protégée et communautaire et/ou prioritaire, possédant un statut de conservation défavorable, et/ou rare à exceptionnelle dans la région considérée)

En rouge: Enjeux forts (espèce protégée et/ou communautaire, présentant un statut de conservation défavorable)

En orange: Enjeux assez forts (espèce assez rare à rare dans la région considérée, ou espèce protégée mais très commune dans la région)

**En vert** : Enjeux moyens (espèce sans statut de protection mais peu commune dans la région considérée ou avec un état de conservation défavorable)

**En blanc**: Espèce commune sans statut de protection ni de conservation.

#### Tableau 6. Statuts de protection et de conservation des mammifères contactés

Cinq espèces de mammifères ont été contactées, aucune d'entre elle n'est protégée. Malgré une recherche active de micromammifères aucune espèce protégée n'a été contactée. L'Ecureuil d'Europe est très potentiel mais n'a pas été observé. Ceci est probablement dû au fait que les forêts de la zone sont très denses, rendant difficile les observations. Il est donc considéré comme présent.

#### V.E.4. L'avifaune

#### V.E.4.a. Description du cortège avifaunistique :

L'avifaune du site est essentiellement forestière. Ce sont des espèces occupant les bosquets au sein de la garide et les arbres plus hauts du nord du site. Elles utilisent les différentes strates de la végétation : sol et sous-bois (Rouge-gorge...), branches (Pinson des arbres), sommet des arbres (Merle noir...). Les quelques espèces forestières observées sont toutes très communes.

Le Milan noir chasse sur ce secteur mais ne semble pas y être nicheur. Il est plus lié à l'hydrosystème Rhône, le secteur étudié servant de territoire de chasse.

Le cortège avifaunistique fréquentant le site d'étude est moyennement diversifié et est composé majoritairement d'espèces communes et ubiquistes associées aux fruticées et boisements, ainsi que certaines espèces, plus rares, comme le Faucon Pellerin, mais non nicheuses.

Notons la présence à proximité de grandes falaises favorables au Faucon pèlerin qui a été observé hors site, en vol. Une prospection a été réalisée au printemps 2009, aucun individu n'a été observé mais une aire est bien présente dans la falaise, marquée par de nombreuses fientes.

Hors ZNIEFF, le territoire peut être considéré comme un territoire de chasse important car la mosaïque de milieux favorise les petits passereaux qui sont ici bien abondants.

Deux espèces, le Pouillot fitis, et la Fauvette grisette, toute deux en liste rouge, de statut Nt quasi menacé ont été entendues et sont nicheuses probables.

<u>Tableau 7.</u> Statuts de protection et de conservation des oiseaux contactés

Nom français	Nom latin	Directive oiseaux	Conventio n de Bonn	Convention de Berne	Conventio n Washingto n	Protectio n nationale	LR Nation ale	LR Régional e	statut sur le site
Faucon pèlerin	Falco peregrinus	ΑI	ΑII	A II	ΑII	N	LC	VU	NN
Bondrée apivore	Pernis apivorus	ΑI	ΑII	A II	A II/C1	N	LC	NT	NN
Buse variable	Buteo buteo		ΑII	ΑII	A II/C1	N	LC	NT	NP
Fauvette grisette	Sylvia communis			A II		N	NT	NT	NPr
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus			A II		N	NT	NT	NPr
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus			ΑII		N	LC	LC	NC
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus			ΑII		N	LC	LC	NC
Mésange charbonnière	Parus major			A II		N	LC	LC	NC
Milan noir	Milvus migrans	ΑI	AII	ΑII	A II/C1	N	LC	LC	NN
Pic épeiche	Dendrocopos major			A II		N	LC	LC	NPr

Fringilla coelebs		A III		N	LC	LC	NPr
Cuculus canorus		A III		N	LC	LC	NPr
Sylvia atricapilla		AII		N	LC	LC	NPr
Corvus corax		A III		N	LC	LC	NPr
Turdus merula	ΑII	A III			LC	LC	NPr
Sitta europaea		AII		N	LC	LC	NPr
Troglodytes							
troglodytes		AII		N	LC	LC	NPr
Phylloscopus							
collybita		AII		N	LC	LC	NPr
Erithacus							
rubecula		AII		N	LC	LC	NPr
Serinus serinus		AII		N	LC	LC	NP
Certhia							
familiaris		AII		N	LC	LC	NPr
Streptopelia							
turtur	ΑII	A III			LC	NT	NPr
Garrulus							
glandarius	AII				LC	LC	NP
Columba							
palumbus	A II/III				LC	LC	NPr
Corvus corone	AII				LC	LC	NPr
Turdus							
philomelos	AII	A III			LC	LC	NPr
	Sylvia atricapilla Corvus corax Turdus merula Sitta europaea Troglodytes troglodytes Phylloscopus collybita Erithacus rubecula Serinus serinus Certhia familiaris Streptopelia turtur Garrulus glandarius Columba palumbus Corvus corone Turdus	Cuculus canorus  Sylvia atricapilla  Corvus corax  Turdus merula  Sitta europaea  Troglodytes troglodytes Phylloscopus collybita  Erithacus rubecula  Serinus serinus  Certhia familiaris  Streptopelia turtur A II  Garrulus glandarius Columba palumbus A II/III  Corvus corone A II  Turdus	Cuculus canorus  Sylvia atricapilla  Corvus corax  A III  Turdus merula  A II  Sitta europaea  Troglodytes troglodytes troglodytes collybita  Erithacus rubecula  Serinus serinus  Certhia familiaris  Streptopelia turtur  A II  Columba palumbus  A II  A III  A III  A III  A III  A III  Corvus corone  A II  Corvus corone  A II  Corvus corone  A II  Turdus	Cuculus canorus  Sylvia atricapilla  Corvus corax  A III  Turdus merula  A II  Sitta europaea  A II  Troglodytes troglodytes troglodytes collybita  A II  Erithacus rubecula  Serinus serinus  Certhia familiaris  A II  Garrulus glandarius  A II  Corvus corone  A II  Corvus corone  A II  Corvus corone  A III  Corvus corone  A III	Cuculus canorus  A III  Sylvia atricapilla  A III  N  Corvus corax  A III  N  Turdus merula  A II  Sitta europaea  A II  N  Troglodytes  troglodytes  troglodytes  collybita  A II  N  Erithacus rubecula  A II  N  Serinus serinus  Certhia familiaris  Streptopelia turtur A II  Columba palumbus A II  Corvus corone A II  Turdus	Cuculus canorus  A III  N LC  Sylvia atricapilla  A III  N LC  Corvus corax  A III  N LC  Turdus merula  A II  A III  N LC  Sitta europaea  A II  N LC  Troglodytes  troglodytes  troglodytes  A II  N LC  Phylloscopus collybita  A II  N LC  Erithacus rubecula  A II  N LC  Serinus serinus  A II  N LC  Serinus serinus  A II  N LC  Corvus corone  A II  A III  LC  Corvus corone  A II  A III  Corvus corone  A II  Corvus corone  A III  Corvus corone  A III  Corvus corone  A III  Corvus corone	Cuculus canorus  A III  N LC LC  Sylvia atricapilla  A III  N LC LC  Corvus corax  A III  N LC LC  LC  LC  Turdus merula  A II  A III  N LC LC  LC  Sitta europaea  A III  N LC LC  Troglodytes  troglodytes  troglodytes  collybita  A II  N LC LC  Erithacus  rubecula  A II  N LC LC  Serinus serinus  A II  N LC LC  Serinus serinus  A II  N LC LC  Corvus corone  A II  A III  N LC LC  LC  Troglodytes  A III  N LC LC  LC  LC  Corvus corone  A III  A III  LC LC  LC  LC  LC  Corvus corone  A III  LC LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC

#### Directive oiseaux :

A I : Liste des espèces dont l'habitat est protégé - A II : Listes des espèces chassables - A III : Liste des espèces commercialisables Protection nationale (Arrêté du 17 avril 1981 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire) :

N : Protégée au niveau national

Liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes (DZ) : DREAL Rhône-Alpes

<u>Liste rouge mondiale et nationale des oiseaux nicheurs (2008), selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature</u> <u>Liste rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes (2008) selon le Centre Ornithologique Rhône-Alpes</u>

**LC** : Préoccupation mineure ; **NT** : Quasi-menacé ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger d'extinction ; **CR** : En danger critique d'extinction

Enjeux (d'après Ecotope)

En violet: Enjeux très forts (espèce protégée et communautaire et/ou prioritaire, possédant un statut de conservation défavorable, et/ou rare à exceptionnelle dans la région considérée)

En rouge: Enjeux forts (espèce protégée et/ou communautaire, présentant un statut de conservation défavorable)

En orange : Enjeux assez forts (espèce assez rare à rare dans la région considérée, ou espèce protégée mais très commune dans la région)

En vert : Enjeux moyens (espèce sans statut de protection mais peu commune dans la région considérée ou avec un état de conservation défavorable)

En blanc : Espèce commune sans statut de protection ni de conservation.)

#### V.E.5. Les reptiles

Trois espèces de reptile ont été contactées, le Lézard des murailles, le Lézard vert, et la Couleuvre verte et jaune (cf. figure 15). Ces trois espèces sont communes dans la région et fréquentes dans les milieux ouverts et exposés au soleil, ce qui leur permet de réguler leur température. Au sein du site, de nombreuses zones ouvertes favorables à la thermorégulation sont présentes, et les populations de Lézards vert et des murailles dynamiques. La présence de jeunes individus permet de le confirmer.



Figure 12. Couleuvre verte et jaune

<u>Tableau 8.</u> Statuts de protection et de conservation des reptiles contactés

	Nom binomial	Nom vernaculaire	Directive habitats	Protection nationale	LR Mondiale	LR Europe	LR Nationale	LR Régionale
	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	A IV	Ν	LC	LC	ГС	LC
Ī	Lacerta bilineata	Lézard vert	A IV	N	LC	LC	LC	LC
	Podarcis muralis	Lézard murailles	A IV	N	LC	LC	LC	LC

#### **Directive habitats:**

A IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Protection nationale (Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire) :

N : Protégée au niveau national

#### European red list of reptiles (2009)

Liste rouge mondiale et nationale des amphibiens et reptiles (2009)

Liste rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes (2008) selon le Centre Ornithologique Rhône-Alpes

LC: Préoccupation mineure

Enjeux (d'après Ecotope)

En violet: Enjeux très forts (espèce protégée et communautaire et/ou prioritaire, possédant un statut de conservation défavorable, et/ou rare à exceptionnelle dans la région considérée)

En rouge: Enjeux forts (espèce protégée et/ou communautaire, présentant un statut de conservation défavorable)

En orange: Enjeux assez forts (espèce assez rare à rare dans la région considérée, ou espèce protégée mais très commune dans la région)

En vert: Enjeux moyens (espèce sans statut de protection mais peu commune dans la région considérée ou avec un état de conservation défavorable)

En blanc : Espèce commune sans statut de protection ni de conservation.)

#### V.E.6. Les amphibiens

Le site ne présente aucune zone humide temporaire ou permanente. Aucune espèce en déplacement n'a été observée.

#### V.E.7. Les invertébrés

#### V.E.7.a. Les lépidoptères rhopalocères

## a. Ecologie et descriptif

#### Les grands groupes de lépidoptères (voir liste des observations dans le tableau de résultat en annexe)

On a pu distinguer 2 grands types de Lépidoptères Rhopalocères selon le type d'habitat où l'adulte se déplace le plus fréquemment : papillons liés aux prairies (sèches ou arborées), ou aux lisières et forêts.

Des papillons comme le Gazé sont liés aux deux groupes en se retrouvant au sein des prairies arborées et des lisières. Les prairies sèches abritent la majorité des espèces contactées.

Ces espèces se reproduisent sur des légumineuses, des plantains, des graminées présentes dans les prairies. Ce sont des espèces comme le Myrtil, le Procris, la Mélitée des Mélampyres, l'Azuré des coronilles, l'Hespérie des potentilles, l'Argus frêle.

La Bacchante, le Céphale, le Némusien, le Petit sylvandre, et le Tircis sont surtout présents en lisière et dans les bois.

#### Abondance des espèces :

Les zones étudiées présentent au total une bonne diversité. Néanmoins, on peut noter que 2 espèces sur les 17 observées constituent près de 40 % des captures. Ces espèces (Myrtil et Procris) sont largement dominantes. Toutes les espèces observées sont reproductrices sur le site.

#### b. Espèces patrimoniales

Une espèce protégée (protection nationale) a été observée en vol sur le site, la **Bacchante**. Deux autres espèces déterminantes ZNIEFF sont aussi visibles : **le Grand nègre des bois** et le **Grand Sylvain**.



La Bacchante. C'est un papillon de plaine et de moyenne montagne jusqu'à 1100m d'altitude. C'est un papillon forestier affectionnant particulièrement les forêts claires ou les forêts à lisières et clairières ouvertes. Ce papillon vole de façon hésitante. Il suce souvent les flaques d'eau en lisière de bois ou bien la sève issue de la blessure des arbres. Le vol se fait souvent à la cime des arbres rendant difficile l'observation des individus.

Les adultes volent en une seule génération de fin mai à juin-juillet. La femelle pond des œufs isolés sur des graminées comme le *Brachypode sylvatique*, le *Brachypode penné*, le Dactyle, ou des Carex comme *Carex alba* (espèce des chênaies pubescentes, bien présente sur le site). La chenille rentre en diapause pour passer l'hiver et reprend son activité au printemps avant d'émerger au début de l'été.

Noms latins	Noms français	Direct. habitats	Conv. de Berne	Protection nationale	LR Européenne	LR Nationale
Lopinga achine	Bacchante	A IV	ΑII	N article 2	Vu	NT
Limenitis populi	Grand sylvain				LC	LC
Minois dryas	Grand				LC	LC

#### Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

nègre des			
bois			

#### **Protection national:**

N: Protégée au niveau national

#### **Directive habitats:**

Annexe IV: Espèce nécessitant une protection stricte

#### Convention de Berne :

Annexe II : espèces de faune strictement protégées

**LR UICN**: liste rouge selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

# Système international

**VU**: Vulnérable

LC (Least Concern): préoccupation mineure

NT: Quasi-menacé

#### Enjeux (d'après Ecotope)

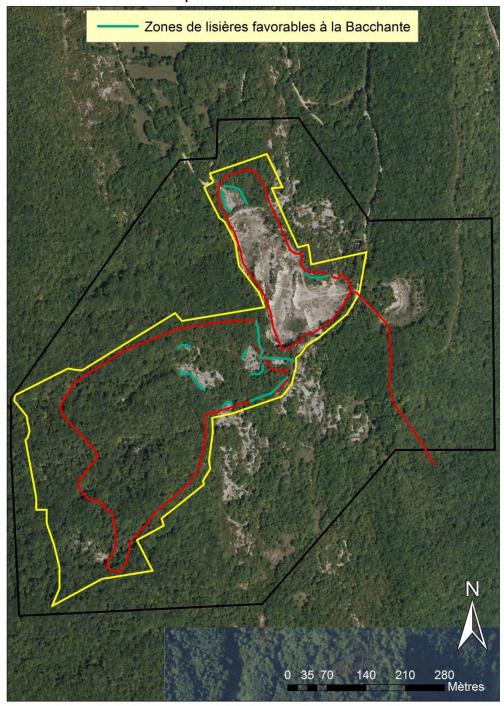
<u>En violet</u>: Enjeux très forts (espèce protégée et communautaire et/ou prioritaire, possédant un statut de conservation défavorable, et/ou rare à exceptionnelle dans la région considérée)

En rouge: Enjeux forts (espèce protégée et/ou communautaire, présentant un statut de conservation défavorable)

**En orange** : Enjeux assez forts (espèce assez rare à rare dans la région considérée, ou espèce protégée mais très commune dans la région)

**En vert** : Enjeux moyens (espèce sans statut de protection mais peu commune dans la région considérée ou avec un état de conservation défavorable)

# Habitats potentiels de la Bacchante



#### V.E.7.b. Les odonates

Les libellules sont intimement liées aux milieux aqueux. En effet leur reproduction est toujours liée au milieu aquatique où elles passent la majeure partie de leur cycle biologique sous la forme de larve. Le site ne présente pas de zones humides. Néanmoins, il est proche du Rhône de ses annexes hydrauliques. Une dizaine d'espèces ont été vues, et ne sont pas reproductrices sur le site.

Noms latins	Noms français	Directive habitats	Convention de Berne	Protection nationale	LR Europ	LR Nationale	LR Région	LR 01
Anax imperator	Anax empereur				LC	LC	LC	LC
Sympecma fusca	Leste brun				LC	LC	LC	LC
Platycnemis pennipes	Agrion à pattes larges				LC	LC	LC	LC
Enallagma cyathigerum	Agrion porte coupe				LC	LC	LC	LC
Orthetrum coerulescens	Orthétrum bleuissant				LC	LC	LC	LC
Libellula depressa	Libellule déprimée				LC	LC	LC	LC
Orthetrum cancellatum	Orthétrum rétuculé				LC	LC	LC	LC
Onychogomphus forcipatus	Gomphus à pinces				LC	LC	LC	LC
Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant				LC	LC	LC	LC
Libellula fulva	Libellule fauve				LC	LC	LC	R

#### Légende :

LC (Least Concern): préoccupation mineur

R Espèce rare: Espèces qui ne sont pas immédiatement menacées d'être "vulnérables" ou "en danger" mais dont les populations sont limitées du fait d'une répartition géographique réduite (ou de types d'habitats rares mais dispersés) qui les expose à des risques.

#### Enjeux (d'après Ecotope) Enjeux (d'après Ecotope)

En violet: Enjeux très forts (espèce protégée et communautaire et/ou prioritaire, possédant un statut de conservation défavorable, et/ou rare à exceptionnelle dans la région considérée)

En rouge: Enjeux forts (espèce protégée et/ou communautaire, présentant un statut de conservation défavorable)

En orange: Enjeux assez forts (espèce assez rare à rare dans la région considérée, ou espèce protégée mais très commune dans la région)

En vert : Enjeux moyens (espèce sans statut de protection mais peu commune dans la région considérée ou avec un état de conservation défavorable)

En blanc : Espèce commune sans statut de protection ni de conservation.)

#### V.E.7.c. Les orthoptères

Au sein de ce groupe, 10 espèces ont été recensées, elles sont toutes communes et ne présentent pas de statut de conservation défavorable.

<u>Tableau 9.</u> Statuts de protection et de conservation des orthoptères contactés

Nom latins	Nom commun	Protection France	Dir Habitats	Conv Bern	F (LR)	ALP
Ruspolia nitidula nitidula	le Conocéphale gracieux				4	3
Barbitistes serricauda	le Barbitiste des bois				4	3

# Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

Oedipoda germanica	l'Oedipode rouge		4	4
Calliptamus italicus	le Caloptène italien		4	4
Chorthippus vagans vagans	le Criquet des Pins		4	4
Chorthippus biguttulus agr.	le Criquet mélodieux		4	4
Sphingonotus caerulans caerulans	l'Oedipode aigue-marine		4	4
Tetrix subulata	le Tétrix riverain		4	4
Omocestus rufipes	le Criquet noir-ébène		4	4
Euchorthippus declivus	le Criquet des bromes		4	4
Platycleis albopunctata albopunctata	la Decticelle chagrinée		4	4
Oedipoda caerulescens caerulescens	l'Oedipode turquoise		4	4

<u>Légende Orthoptères (Eric SARDET\* & Bernard DEFAUT, 2004)</u>

#### Symboles orthoptères :

#### F: Liste nationale

ALP: domaine Alpien (celui de l'étude)

• : espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats

Priorité 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes

priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction

**priorité 3** : espèces menacées, à surveiller

priorité 4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

Aucune espèce protégée.

#### V.E.7.d. Les coléoptères patrimoniaux

Les coléoptères n'ont pas fait l'objet d'une recherche exhaustive, seules les espèces patrimoniales ont été recherchées. Aucune espèce protégée n'a été trouvée. Signalons la présence du Lucane, omniprésent dans les boisements, espèce en Directive Habitats.

Lucanus cervus Lucane A II A III	

Enjeux (d'après Ecotope)

En violet: Enjeux très forts (espèce protégée et communautaire et/ou prioritaire, possédant un statut de conservation défavorable, et/ou rare à exceptionnelle dans la région considérée)

En rouge: Enjeux forts (espèce protégée et/ou communautaire, présentant un statut de conservation défavorable)

En orange: Enjeux assez forts (espèce assez rare à rare dans la région considérée, ou espèce protégée mais très commune dans la région)

En vert : Enjeux moyens (espèce sans statut de protection mais peu commune dans la région considérée ou avec un état de conservation défavorable)

En blanc : Espèce commune sans statut de protection ni de conservation.)

#### V.E.7.e. Autres arthropodes

D'autres espèces ont été observées, elles ne bénéficient pas de statut de protection mais leur présence est tout de même à noter : la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) dont la présence des oothèques

indique qu'elle s'y reproduit ; l'Abeille mellifère (*Apis mellifera*), l'Ascalaphe soufré (*Libelloides coccajus*) ou la Cigale plébéienne (*Lyristes plebejus*).

Figure 13. Ascalaphe soufré





Figure 14. Cigale plébéienne

Ces espèces ne sont pas protégées. Elles sont cependant pour la plupart indicatrices de milieux secs à affinités méditerranéennes, ce qui est intéressant par rapport au secteur d'étude, influencé par le climat alpin.

Coléoptères		
	Cetonia aurata	Cétoine dorée
Hémiptères		
	Lyristes plebejus	Cigale plébéienne
Dictyoptères (M	antoptères)	
	Mantis religiosa	Mante religieuse
Névroptère		

# Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

	Libelloides coccajus	Ascalaphe soufré		
Arachnide				
	Hogna radiata	tarentule radiée, araignée loup		

# V.F. Analyse fonctionnalité et corridors

Un réseau écologique comprend trois éléments de bases (d'après publication des PNR) :

- Des zones nodales ou zones noyaux : offrent la quantité et qualité optimale d'espaces environnementaux et d'espèces (source de biodiversité).
- Des corridors : assurent la connectivité entre les zones nodales.
- Des zones tampons: protègent les zones nodales et les corridors des influences extérieures potentiellement dommageables.

On distingue deux types de corridors, les corridors écologiques, structures spatiales n'engageant pas nécessairement la notion de génétique (par exemple mouvements saisonniers d'une espèce entre différents habitats) et les corridors biologiques qui permettent la dispersion d'espèces et des échanges génétiques.

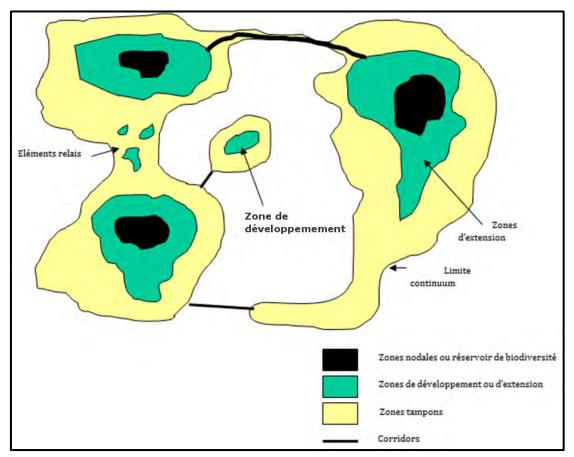


Figure 15. Schéma théorique d'un réseau écologique (d'après Bennet, 1998, modifié)

Citons deux autres éléments constitutifs des réseaux écologiques :

- Le *continuum*, qui est l'ensemble des éléments paysagers appartenant à des milieux écologiquement proches (citons par exemple les continuums forestiers, humides, etc.) et qui sont donc favorables à certains groupes d'espèces.
- Les zones de développement qui représentent des zones favorables à un moment du cycle de développement de groupements végétaux ou animaux. Ces zones n'étant pas suffisantes au cycle complet de l'espèce.

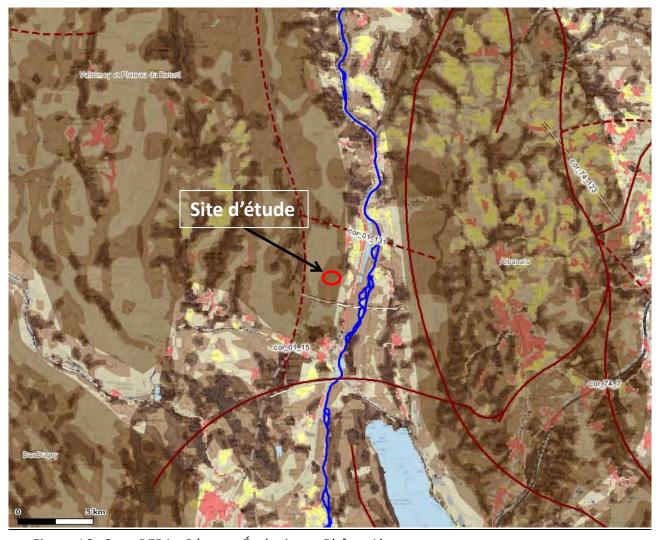


Figure 16. CartoRERA - Réseaux Écologiques Rhône-Alpes

**Légende** : Rouge Urbanisation / Jaune Culture / Marron foncé Zone nodale / Filigrane marron clair Cœur de biodiversité / Pointillé Corridor d'importance régionale

Le site d'étude est situé au sein du cœur de biodiversité « Valromey et plateau du Retord. Un corridor d'importance régional est identifié au nord du site(cor01-131) dans une zone de transition entre le massif jurassien (chaine du Retord Grand Colombier) et Alpin (Cœur de nature de l'Albanais). Aucun corridor d'importance régionale n'est présent sur le site du projet.

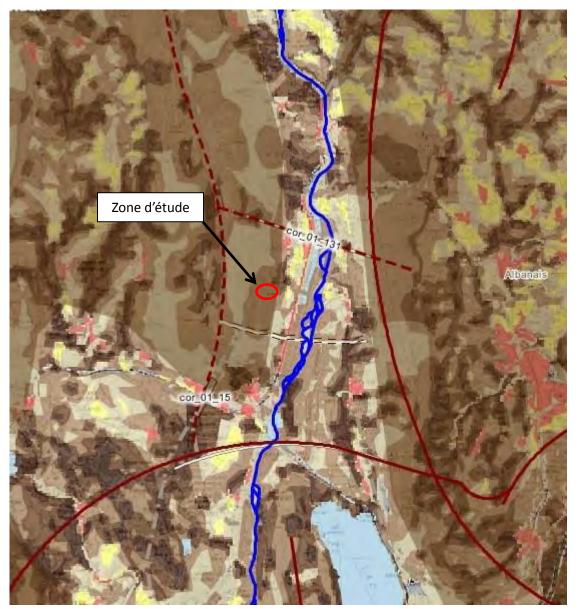


Figure 17. CartoRERA - Réseaux Écologiques Rhône-Alpes à l'échelle du site

**Légende** : Rouge Urbanisation / Jaune Culture / Marron foncé Zone nodale / Filigrane marron Cœur de nature / — Connexion potentielle / — Connexion avérée / — Connexion hydrographique

Le secteur d'étude est actuellement au sein d'un continnuum forestier (forêt) et des milieux thermophiles (pelouses sèches).

# V.G. Synthèse des enjeux : Floristique, Faunistique et Sensibilité écologique

# V.G.1. Synthèse des enjeux floristiques et habitats

Le site comporte plusieurs habitats d'intérêt communautaire, listés dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Codes CORINE	Codes Natura	Déterminant ZNIEFF	Phytosociologie
Pelouses médio-européennes du Xérobromion	34.3328	6210	Oui	Xerobromion erecti
Formation de dalles	34.114	6110-1*	Oui	Alysso alyssoidis - Sedion albi
Eboulis à Gymnocarpium	61.3123	8120-5	Oui	Gymnocarpietum robertiani
Végétation des rochers –éboulis- à Melica cilitat et Centranthus angustifolius	34.3328	6210-34	Oui	Diantho gratianopolitani – Melicion ciliatae

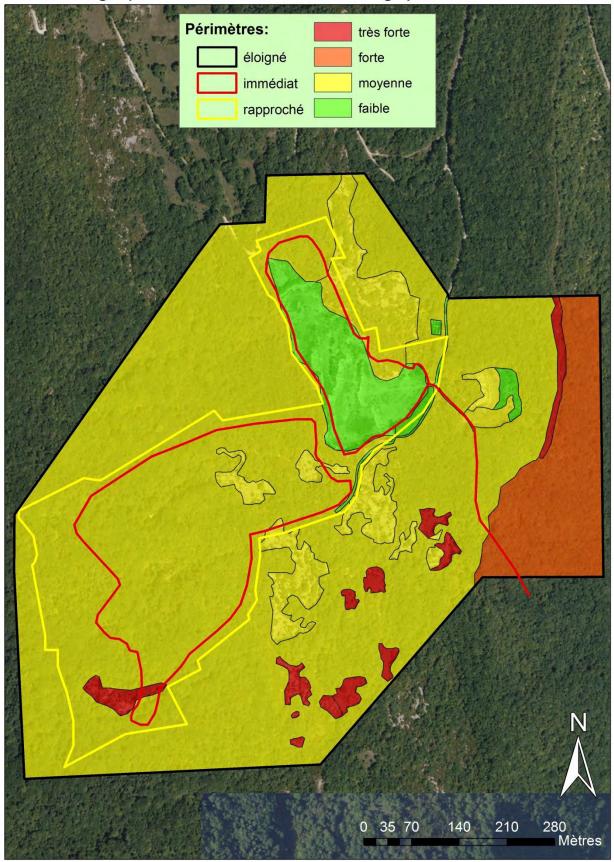
#### Enjeux Flore et habitat

Plusieurs habitats sont d'intérêt européen et le type d'association des pelouses sèches présente sur le site est en forte régression dans l'Ain et en France.

La sensibilité des habitats du secteur d'étude est définie selon les critères suivants :

- Pas de végétation ou végétation réduite à quelques rudérales : Sensibilité écologique nulle,
- Végétation appauvrie en espèces par épandage de substances chimiques (herbicides notamment), remblais, plantations artificielles avec une strate monospécifique : Sensibilité écologique faible,
- Végétation assez riche en espèces, mais habitat commun ou présence habitat relativement rare, mais dans ce cas fortement appauvri en espèces végétales et/ou fortement embroussaillé: Sensibilité écologique moyenne,
- Végétation riche en espèces d'un point de vu quantitatif (nombre d'espèces) ou qualitatif (espèces patrimoniales) ou habitat d'intérêt à l'échelle régionale ou française sans espèces végétales protégées : Sensibilité écologique forte,
- Végétation riche en espèces d'un point de vu quantitatif (nombre d'espèces) ou qualitatif (espèces patrimoniales) ou habitat d'intérêt à l'échelle régionale et européenne avec espèces végétales protégées : Sensibilité écologique très forte.

# Cartographie des Sensibilités Ecologiques des Habitats



#### V.G.2. Les enjeux faunistiques

#### V.G.2.a. *Les insectes*

La Bacchante est une espèce rare, à enjeux pour la région, protégée sur le plan national et en directive habitat. L'enjeu est donc fort pour les insectes, même si le papillon n'a plus été contacté en 2013.

La population de Bacchante a été estimée selon les observations de 2008, l'espèce n'a pas été observée en 2013. Aucune chenille n'a été vue. La population est estimée à moins d'une dizaine d'individus dans le nouveau périmètre de carrière qui ne constitue plus le meilleur biotope de l'espèce étant donné la rareté des lisières de chênaie pubescente.

Son habitat, constitué par les lisières, représente 0.5 km environ avec le projet actuel, les parties forestières étant trop denses pour l'espèce.

#### V.G.2.b. Les oiseaux

Le site comporte trois espèces en liste rouge qui pourrait être impactées par le projet (impact direct ou indirect) : deux passereaux (Fauvette grisette et Pouillot fitis), ainsi que le Faucon pèlerin, qui niche parfois dans les falaises à quelques centaines de mètres du projet. L'enjeu est fort pour ces espèces.

#### V.G.2.c. *Les chiroptères*

Une espèce inscrite aux annexes II et IV de la directive habitats, le Murin de Bechstein, qui possède un statut de conservation défavorable pour la région considérée est présente et chasse au sein des milieux boisés. Néanmoins, seulement trois espèces ont été identifiées, et avec très peu de contacts.

Deux espèces forestières typiques ont été contactées et peuvent donc être impactés, le murin de Bechstein et la Noctule de leisler. L'enjeu est considéré comme moyen car les effectifs sont peu importants au regard des contacts sur le site.

#### V.G.2.d. *Les reptiles*

Trois espèces sont identifiées sur la zone, le Lézard des murailles, le Lézard vert ainsi que la Couleuvre verte et jaune. Ces trois espèces sont de protection nationale et seront directement impactées par le projet de carrière. L'enjeu est faible à l'échelle régionale, car elles sont communes régionalement. L'enjeu est moyen sur le site.

Les deux espèces de lézards sont plus présentes sur les pelouses sèches en dehors du secteur de carrière qu'au sein du périmètre immédiat. En particulier le Lézard vert qui utilise les pelouses pour se reproduire. Au plus une dizaine d'individu de Lézard vert plus une dizaine de Lézard des murailles devraient être détruits. Les biotopes recrées avec la remise en état du site (bosquets avec lisières à graminées de milieux secs, éboulis, dalles, pelouses) seront positifs pour cette espèce.

#### V.G.2.a. Les amphibiens

Aucune espèce n'a été observée. Il n'y a pas d'enjeux amphibiens sur le périmètre immédiat.

# V.G.3. Synthèse des enjeux faunistiques, dérogations envisageables

Les enjeux faunistiques concernent:

- Les chiroptères,
- le cortège avifaunistique,
- les reptiles,
- les mammifères.

La présence de ces espèces ne remet pas en cause la faisabilité du projet car des dérogations peuvent

Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels être accordées (celles définies au 4º de l'article L.411-2). Celles-ci sont accordées par le préfet du département du lieu de l'opération après avis consultatif du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature).

# VI. Mesures d'évitement : modification du projet initial, projet retenu, remise en état

Le projet initial a été revu et modifié car il posait plusieurs problèmes. Ecologiquement, le projet impactait initialement de belles pelouses sèches, ainsi que des milieux d'éboulis. Ces milieux ne sont plus concernés par le projet. Les parcelles 858, 866 et 864 sont des parcelles évitées, et où seront mis en place des mesures compensatoires (zone entourée de rouge).



# VII. Analyse des impacts du projet actuel

En l'absence de mesures réductrices, l'impact pourrait être fort sur les espèces protégées par destruction d'individus lors des travaux et destruction d'habitat d'espèce. Par conséquent, des mesures doivent être mises en œuvre afin de limiter les impacts du projet sur les espèces protégées.

#### VII.A. Effets sur les habitats et la flore

#### VII.A.1. Effet direct, surfaces impactées

Le secteur concerné par le projet est localisé majoritairement au niveau d'anciennes carrières codifiées sur la carte des habitats en COR 87 et de chênaies pubescentes. Les carrières sont d'un intérêt écologique relativement limité et l'impact écologique du projet y est donc réduit. Les chênaies pubescentes sont aussi floristiquement d'un intérêt plus réduit que les milieux ouverts du site (Pelouses et éboulis) d'autant plus qu'elles sont très fermées.

Ailleurs, l'impact sera plus important.

Plusieurs habitats d'intérêt sont présents : les pelouses sèches, les groupements de dalles, les groupements des éboulis.

Concernant les dalles, la carrière peut en créer de nouvelles qui seront alors recolonisées par la formation végétale typique.

Concernant les éboulis, les groupements d'éboulis à Gymnocarpium qui sont les plus intéressants ne seront pas impactés par le projet car situés seulement dans le périmètre élargi.

Les groupements d'éboulis à Melica seront impactés par le projet. Néanmoins, comme expliqué plus haut, ce sont des habitats qui recolonisent facilement les anciennes carrières. Les pelouses sont peu présentes au sein du périmètre immédiat et issues de la recolonisation d'anciennes carrières. A ce titre elles moins riches floristiquement que les pelouses naturelles. La surface n'est pas cartographiable car trop réduite.

L'impact sur les espèces floristiques sera plus réduit puisque l'on n'a pas trouvé d'espèces protégées sur le site.

Les surfaces impactées directement par le projet de carrière (périmètre immédiat) sont détaillées cidessous :

Tableau 10. Surface des habitats étudiés par périmètre

Habitats du périmètre immédiat seul	Somme des surfaces en ha	%
Ancienne carrière (Cor. 87)	2,46	21,52
Ancienne carrière (Cor. 87) complexe dont végétation des rochers à <i>Melica ciliata</i> et <i>Centranthus angustifolius, Diantho gratianopolitani - Melition ciliatae</i> (Cor. 34.3328, Nat. 6210-34)	0,63	5,52
Chênaie pubescente, Quercetum pubescentis - petraeae (Cor. 41.712)	8,29	72,57
Eboulis naturel à <i>Gymnocarpium robertianum</i> - <i>Gymnocarpietum robertiani</i> (Cor. 61.3123, Nat. 8120-5)	0,04	0,37
Total	11,42	100

#### VII.A.2. Perturbation du milieu favorisant la dynamique d'espèces envahissantes

## VII.A.2.a. Qu'est-ce qu'une espèce dite néophyte envahissante?

#### Définitions :

Néophytes: Plantes exotiques introduites depuis 1500 apr. J.-C. se reproduisant à l'état sauvage.

**Espèces envahissantes:** Espèces se répandant rapidement au détriment d'autres espèces caractéristiques d'un milieu naturel.

Ces espèces exogènes (on parle aussi d'espèces invasives, mais ceci est plus utilisé pour la faune), ayant été introduites par l'Homme volontairement ou non, colonisent la plupart du temps des milieux remaniés voire déséquilibrés. Après s'être acclimatées hors de leur aire de répartition originelle, leur caractère très compétitif (avec une croissance et une dissémination très rapide, des phénomènes d'allopathie, etc.) garantissent leur développement au détriment des espèces indigènes.

Elles deviennent alors vecteurs de fortes nuisances écologiques, économiques et sociales (problèmes sanitaires). Même si en moyenne, seulement 1% des espèces introduites par l'homme arrivent à se naturaliser puis à devenir envahissantes, elles sont considérées comme le 2<sup>nd</sup> facteur d'érosion de la biodiversité après la destruction des habitats.

A cela s'ajoutent les difficultés de luttes contre ces espèces une fois qu'elles sont installées : réservoirs de graines dans le sol, nombreux rejets après coupe, forte dissémination, *etc*. La problématique « espèces invasives » est par conséquent à prendre au sérieux dès le début d'un projet.

#### VII.A.2.b. *Incidence sur les habitats*

Les travaux favorisent considérablement la colonisation par les plantes envahissantes. L'ensemble de ces espèces apprécient particulièrement les milieux remaniés, et sont souvent disséminées via les engins de travaux lorsqu'ils ne sont pas nettoyés entre deux chantiers. En effet un simple morceau de rhizome de Renouée du Japon coincé sur un godet suffit à créer rapidement une population de cette plante très prolifique qu'on ne sait pas maîtriser et qui pose de nombreux problèmes dans les écosystèmes. C'est le cas pour d'autres espèces qui posent des soucis d'ordres sanitaires, par exemples l'Ambroisie à feuilles d'armoise. Il est donc primordial d'éviter leur dissémination lors des travaux. D'autant plus que plusieurs des milieux semi-naturels en présence sur le site présentent déjà certaines espèces exogènes invasives, il s'agira de ne pas les favoriser ni de les disséminer davantage.

#### VII.B. Effets sur la faune

#### VII.B.1. Les insectes

La Bacchante est une espèce de milieux forestiers ouverts qui affectionne particulièrement les clairières de pelouses et lisières forestières à Brachypode pour ses chenilles. Il y a donc un risque de destruction des espèces mais aussi de leurs habitats en bordure du site d'exploitation.

#### VII.B.2. Les oiseaux

La falaise ne sera pas touchée, il n'y aura pas d'atteinte à la zone de reproduction du Faucon. Néanmoins, l'habitat de chasse sera modifié car l'avifaune le fréquentant (source de nourriture pour le Faucon) sera plus rare. Des mesures seront prises afin de supprimer les impacts sur une possible nidification en contrebas. Le projet a déjà été adapté, la carrière est prévue plus loin, à environ 200m de la falaise où niche parfois le Faucon pèlerin. L'impact est considéré comme fort sur le Faucon pèlerin en début d'exploitation de la carrière, par effet de dérangement. Quand le site sera en activité depuis deux ou trois

#### Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels

ans, l'espèce devrait s'accoutumer à l'activité de la carrière. En effet, l'espèce s'adapte aux carrières et peut même coloniser des sites en activité. Citons par exemple le cas de la carrière d'Anteuil dans le Doubs. Des mesures sont donc à prendre pour l'espèce si elle venait à nicher dans les falaises en contrebas, mais aussi si elle venait à nicher au sein même de la carrière.

#### VII.B.3. Les chiroptères

L'impact sera fort car il y aura possiblement destruction d'une partie de boisement, pouvant potentiellement accueillir des individus de certaines espèces en gîte. Il est de ce fait possible que des individus soient détruits à cette occasion.

#### VII.B.4. Les reptiles

L'impact sera fort sur les espèces du site par destruction des habitats et probablement des espèces. Néanmoins, ceci est à relativiser. Ces espèces sont communes (pour le Lézard des murailles) à relativement commune (pour le Lézard vert). De plus, ces espèces sont aussi présentes sur la zone élargie non impactée par le projet et s'adaptent bien aux carrières.

# VII.B.5. Amphibiens

L'impact sera nul sur ces espèces.

# VII.C. Effets indirects

Source ENCEM, étude d'impact

L'exploitation d'une carrière peut avoir des effets indirects sur la faune et la flore par les nuisances affectant le milieu riverain.

#### VII.C.1. Poussières

L'émission de poussières en direction de la végétation naturelle des alentours peut limiter la photosynthèse, les mesures mises en place pour lutter contre les poussières permettent de maintenir cet effet en-dessous des niveaux pouvant avoir une incidence sur les plantes des environs.

#### VII.C.2. Bruit

Le bruit de l'activité est une source de dérangement potentielle de la faune. Néanmoins, on constate que les bruits réguliers tels que le bruit d'un concasseur ou de la circulation des engins est peu dérangeant pour la faune qui comprend que ce bruit n'est pas synonyme de danger pour elle. A l'opposé, les bruits violents et soudains, tels que les tirs de mines, apportent un dérangement certain à la faune et particulièrement à l'avifaune nicheuse.

#### VII.C.3. Effet du défrichement

Un impact spécifique doit être pris en compte, il s'agit de l'effet de lisière : lors de l'ouverture du massif boisé, de nouvelles lisières sont créées, en l'absence de végétation basse, les boisements sont soumis aux vents qui peuvent détériorer les arbres de grande taille.

Dans le cas présent les arbres qui occupent le site et ses abords sont des arbres de taille modeste du fait des difficultés édaphiques liées à la nature du substrat. Le risque d'un effet de lisière important peut donc être écarté.

#### VII.C.4. Rejets d'eau

Une autre source d'incidence potentielle est constituée par les rejets d'eau qui pourraient être pollués et qui viendraient dégrader les milieux aquatiques alentours : les mesures sont prises pour éviter que les eaux d'infiltration se chargent en produits indésirables (hydrocarbures, MES).

Des mesures seront donc prises pour maitriser les risques de pollution.

# VIII. Les mesures de suppression, réduction et compensation d'impact

Les mesures ci-après seront développées dans un dossier de demande de dérogation pour les espèces protégées.

# VIII.A. Mesures de réduction d'impact

#### VIII.A.1. Phasage adapté des travaux de défrichement et de décapage

Afin de réduire l'impact sur la faune identifiée, les travaux de défrichements devront-être adaptés. En effet, les interventions doivent être menées au cours d'une période où les impacts sur les espèces patrimoniales sont au plus bas. Pour ce faire, la biologie de ces espèces doit être prise en compte, car certaines peuvent être impactées au minimum en été alors que d'autres le seraient plutôt en hiver. Le phasage doit prendre en compte les périodes de reproduction, d'incubation des œufs ou de développement des larves ou des jeunes, ainsi que les périodes où les adultes sont en léthargie et ne peuvent pas s'échapper face à la menace des travaux. En croisant ces informations il est possible de définir une période idéale d'intervention.

## VIII.A.1.a. Avifaune

L'impact sera moindre sur l'avifaune nicheuse et potentiellement nicheuse observée sur le site, si les travaux ont lieu aux périodes automnale et/ou hivernale, car aucune couvée ne sera présente dans les habitats de nidification. Il n'y aura pas destruction d'individus s'il y a défrichement au cours de ces périodes, la destruction se limitant aux habitats. Il est tout de même préférable d'effectuer les travaux en automne pour que les espèces puissent fuir et aient le temps de trouver des habitats de substitutions pour passer l'hiver.

#### VIII.A.1.b. Chiroptères

Sur les espèces de chiroptères contactées, deux espèces pourraient être en gîte sur le site, tant en hiver qu'en été, dans les gîtes arboricoles (trous de pic, écorces décollées, etc.).

La période la plus propice pour une intervention, est l'hiver car c'est la période où il y a le moins d'espèces présentes sur le site. Il sera nécessaire d'effectuer des prospections complémentaires en hivernage avant travaux pour s'assurer de l'absence de chauve-souris. Une fiche technique est en annexe pour définir quelques méthodes de coupe d'arbres.

#### VIII.A.1.c. Reptiles

Pour ce groupe, il faut proscrire la période de reproduction et d'incubation des œufs. La période qui semble la plus appropriée est l'automne ou l'hiver. L'automne est tout de même plus adapté car ces espèces à sang froid ne peuvent s'échapper lorsque les températures baissent, c'est pourquoi intervenir lors des belles journées automnales permet aux reptiles d'avoir plus de réactivité pour s'échapper.

# VIII.A.2. Période d'actions pour un impact minimal sur la faune

<u>Tableau 11.</u> Tableau croisé synthétique des périodes favorables aux travaux de défrichements et décapages

G101100	Période défavorable pour l'intervention													
groupe taxonomique	J	F M		Α	М	J	J	А	S	0	N	D		
Avifaune														
Chauves- souris	supplén	ection nentaire rravaux									supplér	nection mentaire travaux		
Mammifères														
Reptiles														
Insectes														

La période qui est la plus favorable pour avoir un impact le plus réduit possible sur les groupes d'espèces présentant des taxons protégés est l'automne.

# VIII.A.3. Stratégie envers les espèces végétales invasives

Les mobilisations de matériaux lors des travaux avec le stockage de terre favorisent le développement de la flore néophyte envahissante. Ces espèces souvent pionnières vont être dynamisées sur des sols nus, et supportent peu la concurrence pour la plupart d'entre elles. Il est par conséquent possible de lutter contre ces « invasions » en effectuant des sursemis d'espèces indigènes adaptées, telles que l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*) ou le Brome dressé (*Bromus erectus*) sur les tas de terre.

Très souvent, ces espèces indésirables, car elles posent des problèmes de perturbations dans les écosystèmes indigènes et même parfois des problèmes sanitaires, utilisent l'Homme comme moyen de locomotion, et plus particulièrement ses engins et ses déplacements de matériaux : ceux-ci vont véhiculer des fragments végétatifs ou des graines qui seront alors disséminées sur les nouveaux chantiers.

Par conséquent, quand la terre ou des remblais doivent être importés, ne seront acceptés que ceux provenant de zones certifiées non contaminées. Un suivi doit aussi être effectué sur site afin de vérifier l'absence de contamination.

# VIII.A.4. Mesures particulières pour le Faucon pèlerin

Pour rappel, avec le nouveau projet, la falaise qui accueille le faucon pèlerin est distante de 190 m des limites d'emprise et 300 m de l'installation de concassage. Les principales zones d'extraction sont à 375 m et au-delà. Ces distances modèrent les impacts, et permettent d'éloigner les activités dérangeantes et en particulier les tirs de mines des lieux occupés par le Faucon. Néanmoins, si une carrière en activité régulière n'a pas d'influence à court et moyen terme sur l'espèce, les tirs de mines, ou les passages d'engins, puisqu'ils sont occasionnels, peuvent avoir un impact en particulier en période de couvaison.

Le dérangement dû aux bruits occasionnels sera limité par un rehaussement de 8m du merlon de terre actuel. Des panneaux seront mis en place afin de prévenir le public et de garder ainsi une zone de tranquillité sur un périmètre de 50 m en arrière de la falaise. Des suivis de la carrière seront mis en place afin de mettre en place des mesures adéquates au cas où le Faucon viendrait nicher dans les fronts de taille : exclusion de la zone, périmètre de sécurité, et suivis régulier de l'espèce.

# VIII.A.5. Mesures particulière pour la Bacchante

La Bacchante a été observée en 2008 à la mi-juillet, en vol. Elle n'a pas été revu en 2009, 2011

(période de prospection moins adaptée) et 2013 (année mauvaise pour les insectes car très pluvieuse). La population de Bacchante a donc été estimée selon les observations de 2008.

La population est estimée à moins d'une dizaine d'individus dans le nouveau périmètre de carrière qui ne constitue plus le meilleur biotope de l'espèce étant donné la rareté des lisières de chênaie pubescente et l'absence de clairière.

Son habitat, constitué par les lisières, représentant 0.5 Km avec le nouveau projet. L'espèce ou du moins sa chenille sur le site doit être liée aux graminées de type *Brachypodium* ainsi qu'à une Cypéracée présente dans les chênaies pubescentes la Laîche blanche -*Carex alba*-. Celle-ci est présente en bordure de chemin, la chênaie sur site étant très fermée. Le Buis qui présente un recouvrement très important limite largement le développement de la strate herbacée.

Les lisières de la carrière seront travaillées de façon à favoriser le développement de la Laîche blanche : ouverture de la chênaie pubescente par coupe et entretien de la strate buissonnante (buis notamment). La strate herbacée doit couvrir idéalement 80% et le couvert forestier idéal est de 50 à 70% (Merlet F, et Houard X., (2012). Le linéaire prévu est de 1.5 km environ, contre 0.5 km impacté par le projet.

# VIII.A.6. Mesures particulières pour les chiroptères

Dans le cadre de l'ouverture des lisières forestières, les plus gros arbres seront sauvegardés par création d'ilots de vieillissement. L'ouverture du couvert arboré, conjoint à la mise en place des ilots de vieillissement devraient favoriser les chiroptères observés sur le site. Les îlots de vieillissements au sein des nouvelles lisières représentent 0.3 ha, auquel s'ajoutent 3.23 ha de forêt du périmètre.

# VIII.B. Existence d'effets résiduels notables après réduction d'impact

### VIII.B.1. Avifaune

Aucun effet résiduel notable n'est identifié pour l'avifaune nicheuse sur le secteur prévu pour l'exploitation. La période d'intervention est adaptée pour que la période de nidification soit évitée, et que la plupart des espèces aient migré. Il y aura probablement un dérangement des espèces non migratrices, qui sont pour la plupart ubiquistes et très bien adaptées à l'humain. A la période automnale il y a encore des ressources alimentaires pour ces espèces, et de nombreux biotopes de substitution sont présents aux alentours. Elles peuvent donc aisément se déplacer. Il reste néanmoins un faible impact résiduel car 8,5 ha environ seront défrichés. Des mesures compensatoires doivent être prises, en particulier concernant les deux espèces de passereaux (Fauvette grisette et Pouillot fitis) en liste rouge. Concernant le Faucon pèlerin, Il reste là aussi un faible impact résiduel essentiellement à cause du dérangement au début de l'activité de la carrière et de par la transformation de son territoire de chasse.

# VIII.B.2. Chiroptères

La période d'intervention permet de limiter la présence d'une partie des espèces sur le site, et en complément, une prospection pré-hivernale doit être réalisée pour vérifier l'absence de chauve-souris avant les travaux. Dans l'éventualité où ce serait le cas, un écologue agréé pour la manipulation et le déplacement d'espèces protégées se chargera de les déplacer. De plus, en fin d'automne ou en entrée d'hiver, les chauves-souris sont encore mobiles et ont le temps de trouver des gîtes de substitution, qui sont largement présents aux alentours. Il reste néanmoins un impact résiduel du fait de la destruction d'habitat de chasse voir de gite.

### VIII.B.3. Autres mammifères

La période d'intervention permet d'éviter la période de reproduction et de sevrage des jeunes, ainsi que d'hibernation. il ne devrait donc pas y avoir d'effet résiduel sur les autres mammifères.

# VIII.B.4. Reptiles

La période d'intervention permet d'éviter la période de reproduction et de sevrage des jeunes, ainsi que la période où les reptiles sont hivernant et donc immobiles. Mais il demeure possible que des individus soient détruits lors des travaux. Ces espèces sont très difficiles à localiser, en particulier pour les Lézards qui sont présents en nombre et donc non déplaçables. Pour la Couleuvre vert et jaune, il est aussi difficile de la localiser. Il existe donc un impact résiduel pour ce groupe.

# VIII.B.5. La Bacchante

L'espèce est potentiellement impactée par le projet puisque des lisières herbeuses seront détruites. De fait nous considérons qu'il existe un effet résiduel après mise en place de mesures de réduction d'impact.

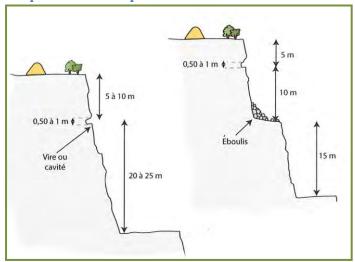
# VIII.C. Mesures compensatoires

# VIII.C.1. Mesures compensatoires pour le faucon pèlerin

D'après ENCEM, étude d'impact : Dans le sommet de la falaise seront réalisées deux niches pouvant accueillir le Faucon pèlerin.

Ces niches seront réalisées au cours de la 3° phase d'exploitation en bénéficiant des accès pour les réaliser.

Ci-contre, extrait de la fiche n°4 (op cit.) : Schéma de principe et photos de réalisation.



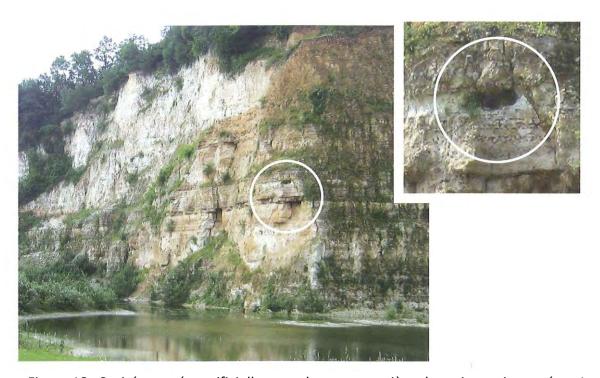


Figure 18. <u>Cavité creusée artificiellement dans une carrière de craie remise en état. Le Faucon</u> pèlerin s'y est installé avec succès



Figure 19. <u>Autre expérience, dans une carrière de roche massive.</u>

Aménagement dans une carrière en activité, colonisation dès la première année. Carrière d'Anteuil, Doubs ; Source Groupe pèlerin Jura

# VIII.C.2. Mesures compensatoires pour les reptiles

Le risque de destruction d'individus lors des travaux, ainsi que d'habitat d'hibernation et postes d'insolations sera compensé par la création de trois hibernaculums. Cela permet de créer un site enfoui, favorable à l'hivernation des reptiles. Pour fabriquer un tel ouvrage il est nécessaire de respecter les étapes suivantes :

- Une tranchée de 4m de long sur 1m de large, pour 70cm de profondeur, est creusée,
- une couche de drainage au fond avec graviers et galets grossiers est répartie sur une quinzaine de centimètres d'épaisseur pour éviter que l'eau ne s'y accumule,
- des branchages et des briques seront disposés dans le fond, de façon à aménager un réseau de cavités,
- la pose d'accès pour les reptiles sous la forme par exemple de plusieurs tuyaux bétons, de type drainage, seront disposés autour,
- remplissage par des branchages, bûches de bois issus du défrichement du boisement,
   « troncs » coupés, tuiles et briques ménageant des anfractuosités jusque 50 cm au-dessus de la surface du sol puis recouvrir de terre (niveau final environ 1m au-dessus du sol),
- disposer quelques grosses pierres et d'autres plus petites sur le monticule ainsi créé pour le consolider, et offrir des postes d'insolations.



Figure 20. Différentes étapes dans la création d'un hibernaculum

# VIII.C.3. Mesures compensatoires pour la Bacchante

Les milieux entre 2008 et 2013 se sont fermés, les clairières et surtout les lisières favorables aux papillons régressent. Avec l'évaluation de population de 10 individus pour 5ha de milieux favorables, la population peut être considérée comme proche d'un mauvais état de conservation. De fait des mesures de gestion seront mises en place afin de recréer des milieux de transition favorables à l'espèce, et d'améliorer les connexions.

« La gestion conservatoire de cette espèce doit donc impérativement passer par une approche à l'échelle du paysage : il faut préserver un réseau de sites favorables (reproduction et circulation) permettant le fonctionnement de la métapopulation (Dupont, 2001) ».

Les lisières de la carrières seront travaillées de façon à favoriser le développement de la Laîche blanche et du Brachypode: ouverture de la chênaie pubescente par coupe et entretien de la strate buissonnante (buis notamment). La strate herbacée doit couvrir idéalement 80% et le couvert forestier idéal est de 50 à 70% (Merlet F, et Houard X., (2012)).

La dispersion de l'espèce est très particulière : l'espèce est généralement peu mobile, environ 700m pour le mêle, qui reste le plus souvent non loin du lieu de son émergence, à environ 900m pour les femelles, et ceci à condition que le milieu le permette : absence de grandes cultures, présence de forêt ouverte, de clairières et de lisières même en bord de chemin servant de corridor. Il convient aussi de noter qu'un faible pourcentage de population devient colonisateur. Concernant les femelles, seulement 10% d'entre elles migrent à plus de 300m (Bergman & Landin (2002)). C'est dire l'importance des milieux de transitions. Les déplacements se font par modèle des pas japonais, à travers différentes clairières connectées d'un même massif boisé.

Deux types de mesures seront mises en place : entretien des lisières de chemins adapté (fauche tardive, réalisée tous les deux ans alternativement d'un bord à l'autre). Réouverture des bordures de clairières par coupe ciblée d'arbuste plus particulièrement sur les secteurs riche en *Carex alba*.

# Mesures mises en place Hibernaculums Lisières llôts de vieillissement Réouverture de pelouse Périmètres: éloigné immédiat rapproché 0 510 20 30 40 Mètres

Figure 21. Zones d'implantation des mesures compensatoires

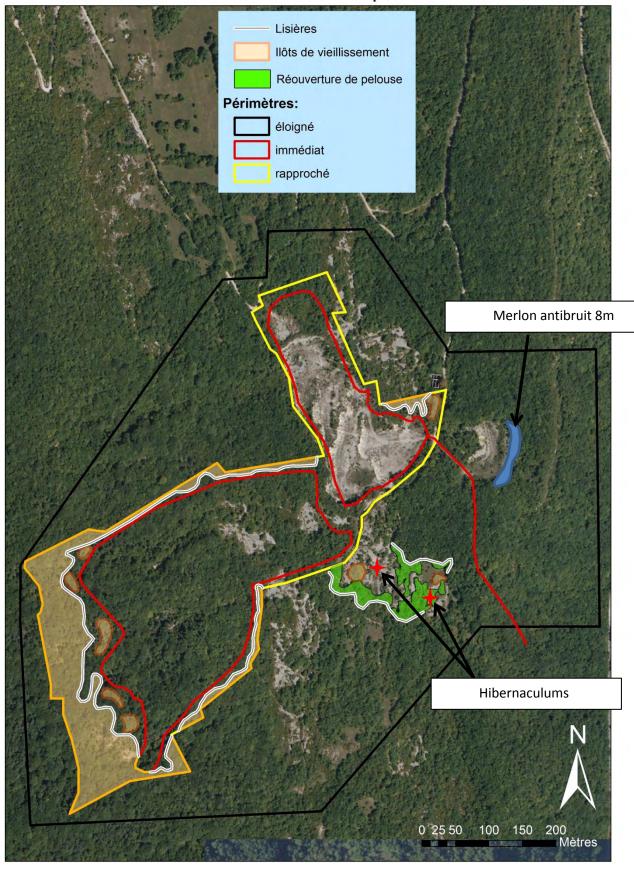
# IX. Tableau de synthèse mesures et surfaces

Espèces ou	Mesures	Mesures de	Mesures	Total	Total	Facteur
groupes		réduction	compensatoires	impacté	compensé	
d'espèce		d'impact		initialement		
concernés				par le		
				projet		
	Ilots de					
	vieillissement au	0.36 ha				
	sein des lisières					
			3.23 ha (à l'est			
	llots de		du site) plus			
	vieillissement		0.08ha (parcelles			
	massif boisés		858, 866, 864)			
Chiroptères			soit 3.31 ha	11.4 ha	7.87 ha	0.7
	Plan de					
	reboisement après					
	exploitation					
	(surface issue du		4.2ha			
	dossier de					
	demande de					
	défrichement)					
Bacchante	Création de lisière	1.5km	0.35 km			
	Entretien de		1 km	0.5 km	2.85 km	5.7
	bordure de chemin		1 KIII			
	Réouverture de la					
Reptiles et	parcelle 858 pour		0.57 ha			
pelouses	restaurer des		0.07			
sèches	pelouses sèches					
	Création de 2					
	hibernaculums					
	Merlon antibruit					
	(hauteur environ					
_	8m)					
Faucon	Panneaux mis en					
pèlerin	place, zone de					
	tranquillité de 50m					
	en arrière de la					
_	falaise					
Passereaux	Création de lisière					
	et ilots de					
	vieillissement mis					
	en place pour les					
	autres groupes					

il a été choisi de privilégier sur le site les mesures pour la Bacchante, ce qui induit une surface de reboisement modérée. Le bilan apparait défavorable pour les chiroptères forestiers,

Projet de carrière à Anglefort (01) - Étude d'impact Faune Flore et milieux naturels	
mais ils bénéficient d'importants espaces sur l'ensemble du versant oriental du Grand Colo	ombier.

# Mesures mises en place



# X. Suivi et bilan

Il sera nécessaire de faire intervenir un écologue en amont des travaux pour vérifier la présence ou l'absence des espèces qui n'auront pas pu être évitées via un phasage adéquat. Et si besoin est, faire intervenir un écologue agrée pour la manipulation d'espèces protégées, avant toute opération de défrichage.

Les aménagements compensatoires feront l'objet d'une évaluation de leur état de colonisation par la faune dans le but de mesurer l'efficience de leur fonctionnalité. Cela se traduira par le passage d'un écologue à la saison favorable sur le site.

Manuscado quivis quent aboution	avant défrichage, passage de recherche des chiroptères par endoscopie, vérification d'absence de nid d'écureuil
Mesures de suivis avant chantier	accompagnement terrain pour la mise en place des mesures compensatoires : création des lisières, des îlots de vieillissement, des hibernaculums
Mesures de suivis chantier	suivi des remblais pour vérifier l'absence de Renouée du Japon
	suivi de vérification de présence du Faucon pèlerin dans la carrière
Autres mesures de suivis	suivis de l'effet des mesures compensatoires
	suivis des réhabilitations

# XI. Effet du projet sur les sites Natura

La Directive Habitats et la Directive Oiseaux sont des textes juridiques européens du 21 mai 1992 et du 2 avril 1979, qui ont pour but d'assurer le maintien et le développement de la Biodiversité par la conservation de certains habitats naturels et habitats d'espèces animales ou végétales. Ces Directives permettent la création du réseau Natura 2000, composé d'un maillage d'aires protégées appelés « Sites d'Intérêt Communautaire » et « Zones de Protection Spéciales ».

D'après étude d'impact ENCEM « En ce qui concerne le réseau Natura 2000, il convient d'évoquer les 3 sites suivants :

# • PLATEAU DU RETORD ET CHAINE DU GRAND COLOMBIER (ref. SIC FR 8201642) :

Il ne concerne pas le site du projet mais le nouveau périmètre jouxte le site. Attention, ce périmètre n'est pas validé par l'Europe à la date de rendu de cette étude (juillet 2013). C'est néanmoins ce périmètre qui est utilisé pour la présente étude d'incidence.

# • ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHONE (ref. ZPS FR 8212004):

L'ensemble Plaîne de Chautagne Lac du Bourget a fait l'objet d'une désignation au sein du réseau Natura 2000 pour les zones humides qui le composent.

Ce site recoupe l'extrémité inférieure du territoire communal mais ne concerne ni le projet ni ses abords. Il concerne le fond de vallée en rive droite du Rhône, les milieux sont totalement distincts et sans relation.

### • ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHONE (ref. SIC/pSIC FR8201771)

Le lac du Bourget et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : site inscrit, ZNIEFF, loi " littoral ", arrêté préfectoral de protection de biotope et ZICO. Entre Alpes et Jura, cette zone comprend le plus grand lac naturel entièrement français et ses marais attenants. Ces derniers font le lien avec le fleuve Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie.

L'ensemble du site avec ses trois systèmes naturels (fleuve, lac et marais) forme une unité fonctionnelle.

 Ce site recoupe l'extrémité inférieure du territoire communal d'Anglefort, mais ne concerne ni le projet ni ses abords. Il concerne le fond de vallée en rive droite du Rhône, les milieux sont totalement distincts et sans relation. » Aucune espèce ayant justifié la désignation du site n'est présente sur le secteur du projet de carrière. En conclusion, seule le site Natura 2000 « Plateau du Retord et chaine du Grand colombier » fait l'objet d'une analyse plus poussée. Concernant les autres sites, il n'y a pas d'habitats ni d'espèce ayant justifié la désignation du site sur la zone étudié et de fait nous pouvons conclure d'ors et déjà en l'absence d'effet notable du projet sur ces sites.

# XI.A. Prédiagnostic

XI.A.1. Description du site Natura 2000

Nom du site	Numéro	Surface
Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier	FR8201642	1 418 ha.

# XI.A.1.a. Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombie. Espèces et habitats ayant justifié la désignation du site

# Les habitats

CoDE - INTITULE
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *
6520 - Prairies de fauche de montagne
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme

# \* Habitats prioritaires

# Les espèces

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM
1361	<u>Lynx lynx</u>

Exporter les données: CSV | Excel | XML

AMPHIBIENS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM
1166	<u>Triturus cristatus</u>

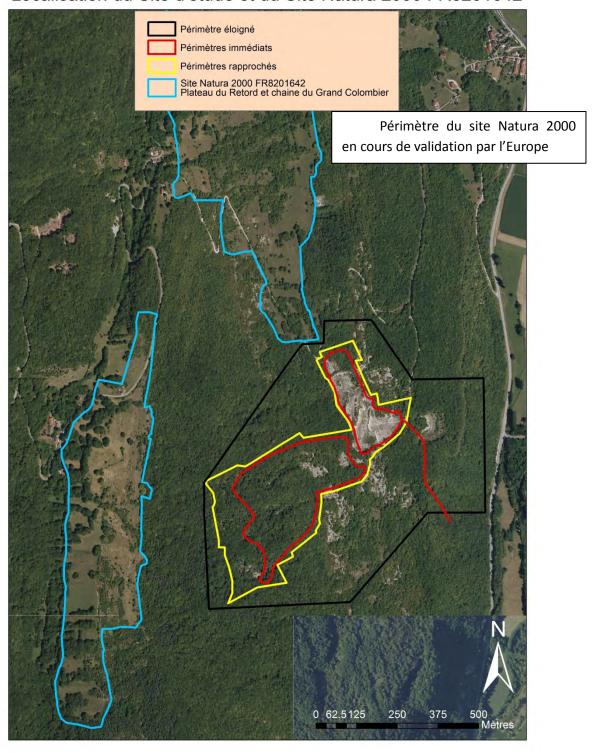
Exporter les données: <u>CSV | Excel | XML</u>

# PLANTES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM
1902	Cypripedium calceolus

# XI.A.2. Situation du projet vis-à-vis du site Natura 2000

# Localisation du Site d'étude et du Site Natura 2000 FR8201642



# XI.A.3. État initial : État de conservation actuel et objectifs de conservation pour les habitats et espèces susceptibles d'être impactés

# XI.A.3.a. Habitats présents sur l'emprise du projet

Quelques pelouses sèches de recolonisations sont présentes sur les anciennes carrières, en particulier en lisière de celles-ci. Leur surface non cartographiable, est estimée à 1000 m².

# XI.A.3.b. Espèces présents sur l'emprise du projet

Il n'y a pas d'espèces ayant justifié la désignation du site qui ont été observées sur le secteur du projet. Le Lynx pourrait fréquenter le site comme zone de passage ou de chasse.

# XI.B.Appréciation des incidences du projet

# XI.B.1. Analyse des effets notables, temporaires ou permanents

# XI.B.1.a. Définition d'un effet notable

« Il n'y a aucun seuil légal permettant d'établir si un impact est notable ou non. Cela est dû au fait qu'il est, bien entendu, important d'établir la part d'habitat ou d'espèce impactée relativement à l'ensemble du site Natura 2000, mais cette donnée doit ensuite être interprétée en fonction des conditions locales et non déduite directement d'un seuil préétabli. Seront par conséquent pris en compte : le pourcentage d'habitat détruit par rapport à la surface totale sur le SIC, les effectifs détruits par rapport aux effectifs de l'espèce sur le SIC, l'état de conservation de l'habitat détruit ou détérioré ( y compris par rapport à l'état de conservation global), les tendances d'évolution de l'habitat ou des populations de l'espèce sur la zone affectée et sur le site, la rareté et les tendances d'évolution plus globales, l'existence d'un programme de restauration, la réversibilité de l'impact en prenant en compte les noyaux sources, la répartition dans le site (continue, en taches, disséminée,...), les atteintes au fonctionnement écologique global, l'importance du site pour l'état de conservation local, départemental, régional ou national. »

[Portail Natura 2000, modifié Ecotope Flore-Faune]

# XI.B.1.b. Analyse des effets sur les habitats naturels d'intérêt communautaire

Le seul effet est la perte d'environ 1000 m² de pelouses sèches, en dehors du site natura 2000. Ceci représente moins de 1% de la surface totale du site en pelouses sèches. L'effet est donc considéré comme non notable.

Un effet indirect pourrait exister à travers l'émission de poussières d'exploitation de la carrière. Des mesures de réduction d'impact doivent être mises en jeux afin de limiter cet effet.

# XI.B.1.c. Analyse des effets sur les espèces d'intérêt communautaire

Concernant le Lynx, l'effet de dérangement est estimé comme non notable sur l'espèce. Celle-ci peut fréquenter le site la nuit, qui sera non utilisé et possède de plus un très vaste territoire.

Il n'existe pas non plus d'effet notable sur la flore et la faune du site puisqu'aucune autre espèce d'intérêt citée dans les documents du site n'est potentiellement présente sur la zone projet.

# a. Mesures réductrices d'impact nécessaire pour l'absence d'effet du projet sur les habitats

Le fait que l'emprise d'exploitation soit entourée de massifs boisés conduisent à une incidence des

poussières déjà limitée sur les pelouses du site Natura 2000 à l'ouest du projet. Il reste qu'un excès de poussière pourrait rester préjudiciable à la végétation, en particulier au niveau des pelouses situées à une soixantaine de mètres au nord du projet de carrière.

Pour limiter les envols, les mesures suivantes sont donc prises :

- La foreuse utilisée sera équipée d'un système d'aspiration des poussières de forage,
- les points sensibles de l'installation seront capotés,
- la vitesse de circulation des engins et véhicules au sein de l'exploitation sera limitée à 20 km/h.

En cas de nécessité, par temps sec et venteux, les pistes seront arrosées à partir d'une citerne d'eau amenée sur le site (eau provenant du réseau AEP en complément d'eau éventuellement récupérée au point bas de l'exploitation). Pour s'assurer d'une bonne maîtrise des poussières, un réseau de mesure des retombées de poussières sera mis en place (réseau de plaquettes). Les plaquettes seront positionnées à proximité des hameaux de Bezonnes, Lavanches et Champriond et à proximité de la zone Natura 2000, la plus proche.

Au regard des enjeux, une campagne annuelle en période sèche, apparait suffisante. Les mesures de retombées de poussières seront conduites en application de la norme X 43-007.

Avec la mise en place de ces mesures de réduction d'impact, l'effet des poussières sur les pelouses les plus proches sera limité. Au final, l'effet est considéré comme non notable en regard des habitats ayant justifié la désignation du site.

### XI.C. Conclusion

Les mesures limitant les retombées de poussières sur les pelouses font qu'au final, aucun effet notable ne devrait exister sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

# XII. Bibliographie et Sitographie

Bissardon Miriam et Guibal Lucas, CORINE BIOTOPE, types d'habitats français, ENGREF, 2002, 175p.

**CSRPN, DIREN Rhône-Alpes**, *Liste rouge et espèces déterminantes ZNIEFF*, Les dossier du CSRPN, consultable sur <a href="http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr">http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr</a> [en ligne]

**David W. Macdonald et Priscilla Barrett**, *Guide complet des mammifères de France et d'Europe*, Editions Delachaux&Niestlé, 2005, 307 p., ISBN 2-603-01361-0

**Géoportail**, le portail des territoires et des citoyens, consultable sur http://www.geoportail.fr/ [en ligne]

**Grand D. et Boudot J.-P.**, Les libellules de France, de Belgique et du Luxembourg. Parthénope Collection, 2006, 480 pages, ISBN 2 - 914817 - 05 - 3

INPN, Patrimoine naturel de France, consultable sur <a href="http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp">http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp</a> [en ligne]

**Kerguelen M. et Bock B.,** Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France, version 4.02 de 2005 (BDNFF V4.02). Muséum d'Histoire Naturelle.

**MERLET F. & HOUARD X. (2012).** Synthèse bibliographique sur les traits de vie de la Bacchante (Lopinga achine (Scopoli, 1763)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Office pour les insectes et leur environnement & Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 9 pages.

**Arthur L. et Lemaire M.** - Les Chauves-Souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - Biotope Parthénope - 2010 - 544 pages

**CARMEN, Le site d'accompagnement de l'application de cartographie en ligne** - Corridors écologiques REDI 2009 Conseil Général de l'Isère <a href="http://carmen.naturefrance.fr/">http://carmen.naturefrance.fr/</a>

# XIII. Annexes

#### Table des annexes :

Annexe 1: Fiche action en faveur des chauves-souris

Annexe 2 : Liste des lépidoptères rhopalocères

Annexe 3: Liste floristique

Annexe 4 : Méthodologies d'inventaires et dates de passages

# XIV. Annexe 1: Fiche action en faveur des Chauves-souris

# **VOUS ÊTES GESTIONNAIRE**

Exploitant forestier (domanial, communal ou privé), Responsable d'entretien d'espaces verts ou de berges de rivières et canaux, Exploitant de vergers, Particulier,...

Grosses dévoreuses d'insectes ravageurs, les chauvessouris sont des alliées de premier plan dans ces différents secteurs d'activité. Bien que protégées par la loi, elles sont souvent menacées, en particulier par la disparition de leurs gîtes, qu'il convient donc de sauvegarder.

#### Arbres-gîtes utilisés par les chauves-souris:

Vous en avez repéré (écoute, observation), ou on vous en a indiqué. Signalez-les à la SFEPM ou à un spécialiste local. Il faut absolument préserver ces arbres-gîtes.

#### Arbres présentant des cavités favorables:

Il est souhaitable, dans la mesure du possible, de préserver ces arbres-aîtes potentiels, ou du moins d'en conserver quelques-uns dans les alignements (allées, haies, talus boisés, berges de rivières), et dans les parcelles forestières (au minimum 8 à 10 par hectare).

La démarche la plus efficace est d'engager, en partenariat avec des spécialistes locaux, un recensement des arbres-gîtes et des arbres favorables, qui seront décrits, localisés et morqués d'un signe particulier (déjà en cours dans bon nombre de forêts domaniales).

Il faut rappeler ici que les arbres présentant des cavités favorables n'ont que peu ou pas de valeur marchande, et ne devraient être abattus au'en cas de nécessité. pour des raisons phytasaritaires ou de sécurité (risque de chute). Dans ce dernier cas, si le gîte se situe au niveau du tranc ou d'une branche maîtresse, il est toujours possible de l'élaguer totalement et de l'étiêter (largement au-dessus du gîte), ce qui réduit cansidérablement le risque de chute.

#### Préservation des

territoires de chasse sont encouragés à préférer les couloirs de continuité (allées, haies, talus et berges boisés...), préserver quelques flats de vieilliesement conserver ou créer des points d'eau, et d'une façon générale, éviter les coupes à blanc et rechercher la diversité des milieux...

Les arbres-gîtes et les tempêtes Les tempêtes peuvent occasionner une mortali-En plus de préserver les arbres- té importante chez les chauses souris arborigîtes, les gestionnaires forestiers cales. Si les fissures cicatrisées des chênes résistent bien, on a noté que les peuplements de fauillus our résineux, maintenir des | résineux et de fauillus très âgés sont les plus fragiles, d'où l'intérêt d'encourager le gestion en futaie irrégulière avec mélanges d'essences. Par ailleurs, c'est lors de ces coups de vent que de nombreux arbres se fissurent. S'ils sont sains. If faut less préserver tels quels : après quelques années de cicatrisation, ils fourniront des cavités très favorables aux chauves-souris.

#### Les gîtes artificiels ou "nichoirs"

Ils ne doivent en aucun cas être utilisés pour remplacer des arbres-gîtes abattus, dans des plans de gestion forestière incluent un programme de protection, Il est bien plus important de préserver les arbres-gîtes naturels eux-mêmes, et ceux qui présentent des cavités favorables.

Par contre, ils peuvent être indiqués, de façon ponctuelle, pour mener une étude sur les chauves-souris d'un secteur donné, ou encore pour tenter d'attirer les chiroptères dans un programme de lutte biologique contre les insectes ravageurs, par exemple en zone de vergers, ou dans les forêts gravement endammagées lars de fortes tempêtes. dans le jardin d'un particulier, .. pour le débarrasser des moustiques.

# VOUS ÊTES BÛCHERON OU FLAGUEUR

Des travaux sont inévitables sur un ou des arbres-gîtes. Il convient alors de respecter la période et la méthode les moins traumatisantes pour les animaux:

#### Périodes à respecter:

- Eviter absolument les mois de juin et juillet, c'est le moment de la reproduction, des mises bas à l'enval des jeunes. Même si certaines femelles survivent, les jeunes, inaptes au vol, mourront,
- Eviter si possible la période de novembre à mars, c'est l'hibernation Le risque de destruction est réel pour les animaux les plus affaiblis.
- Avril-mai et septembre-octobre sont les mois où les chauves-souris ont le plus de chances de survivre, si leur gîte est détruit.

- Les élaqueurs préfèreront le démontage et la dépose en douceur (à l'aide d'élingues jusqu'au sol) des tronçons comportant des gîtes ou des cavités favorables. Ne jamais détruire l'entrée d'une cavité, mais la préserver, ainsi que la partie supérieure de l'espace interne. Tronçonner en dessous et largement au-dessus de la partie creuse intérieure (qui " sonne creux \*), pour les trous de pics, caries, troncs creux,..., ou du bourrelet de cicatrisation pour les fissures.
- Les bûcherons éviteront si possible l'ébranchage d'un arbregîte connu ou potentiel avant l'abattage. Les branches et les arbres voisins amortiront ainsi le choc lors de la chute de l'arbre. 5'il y a de grasses plaques d'écorce décollée, attention : des chauves-souris peuvent éventuellement s'y abriter.
- Méthode du "comptage-bouchage": un soir, compter les animaux qui s'envolent. Le lendemain soir, boucher l'orifice du gîte une fois qu'ils sont tous partis. Attention | Ne jamais pratiquer cette opération pendant l'élevage des jeunes, en juin-juillet.

D'une façon générale, le mieux est de toujours contacter un spécialiste, qui évaluera la meilleure méthode et le moment adéquat pour agir.

#### Associations ou spécialistes à contacter :

ES SFEPM: 02 48 70 40 03

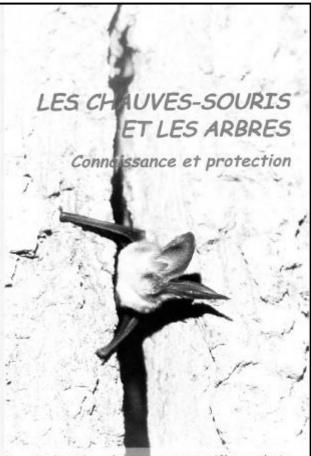
et sur Internet: www.museum-bourges.net, ou sfepm.ciril.fr

#### Ou bien :



Conception et réalisation : Philippe Pénicaud (texte, photo et dessins @ 2000), avec la collaboration de Laurent Arthur, Michèle Lemaire et Michel Barataud, et le concours de :





Sur les 30 espèces de ces mammifères volants recensées en France, la majorité est susceptible d'utiliser les cavités des arbres pour s'abriter, mais aussi pour hiberner et se reproduire.

Voici quelques éléments pour mieux les connaître, et pour protéger sur le terrain les gîtes naturels de ces insectivores indispensables à l'équilibre écologique des milieux.

# 11

# LES ESPECES

En Europe, toutes les espèces de chauves-souris arboricoles appartiennent à la famille des Vespertilionidés.

Plusieurs d'entre elles ne sont pas strictement orboricoles et peuvent utiliser d'autres gîtes que les cavités dans les arbres. Cela dépend des espèces, mais aussi des conditions climatiques et des périodes de l'année. A l'inverse, même des chauves-souris très liées aux bâtiments, comme la Pipistrelle commune ou la Sérotine, y sont parfois observées.

En général, les espèces ne se mélangent pas entre elles dans les gîtes. Les animaux présents dans une cavité peuvent être isolés au en petits groupes - parfois en colonies (essains) de plusieurs dizaines d'individus.

La durée de l'occupation des "arbres-gîtes" par les chauves-souris va de quelques jours (dans les périodes transitoires où elles changent souvent d'abri), à plusieurs mois (pour l'hibernation - de novembre à mars, ou la reproduction - de mai à août).



dans les bais de feuillus et

de gîte, elle s'abrite dans les

Class & with a continuous at the selection of a form Wood areas on a citizen of city to

L'Oreillard roux (voir première page), reconnaissable à ses areilles démesurées, est

capable de voier sur place ou ros des feuilles, pour attroper papillons et araignées. Son

habileté dérienne lui parmet d'utiliser des arbres-gîtes situés même en sous-bois dense.

de résineux. Changeant souvent

cavités et sous les écorces décollées

des arbres, surfaut pour passer l'hiver.

petite migratrice d'à peine

6 au 7 grammes, qui se reproduit en

dans les arbres de nos régions.

Europe du Nord et parcourt parfois plus

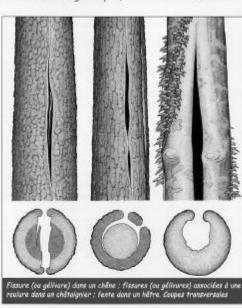
de 2000 kilomètres pour venir hiberner

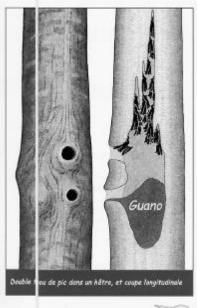
# LES DIFFERENTS TYPES DE GÎTES

Compte tenu de la position des chauves-souris au repos, toute cavité abritée à l'intérieur d'un arbre peut convenir, pour peu qu'elle soit située audessus de son accès. L'espace interne doit être sain, suffisamment profont, sans être trop resserré ni trop spacieux, et l'accès ne doit pas être trop large, pour l'isolation thermique et la protection contre les gras prédateu s.

#### Les cavités qui correspondent le mieux à ces critères sont:

- Les fissures étroites causées par la tempête ou le gel (gélivure : boi : fendu, souvent de part en part ; roulure ;...), et dont la cicatrisation crée le aîte dans la partie supérieure.
- Les anciennes loges de pics, creusées vers le haut au fil des ans, a mieux, les doubles au multiples trous de pics reliés entre eux.





D'autres types de giftes sont observés plus rerement, comme les " caries" et autres covités doss au pourrissement, les blessures de vols (anciennes insertions de branches treibles), les trones ou branches creusses (essences fannatières et fruitières), les grecces dehendes cicatrisent et les plaques d'écarce décollée, au sinsilement dernière du brans.

La hauteur des giftes peut aller de mains d'il mi ajuss de 80 m. Le diamètre (trenes ou branches) est veriable (mais supérieur à 15 cm). Les colonies de reproduction s'abritent souvent dans de gros arbres. Les milleaux et les emplacements des orbres giftes sant divers et dépendent surteut des espèces cencernées.

Le lierre n'est pas an obstecle à l'occupation d'une centré par les chauressouris, controlivement aux buissons ou branches qui pourreient gêner leurs allées et venues.

Sous les grasses calonies, an observe parfais un écoulement noviêtre d'unine et de crottes, le "guano" ("), mais le plus soument, à n'y a aucun indice extérneur de l'occupation par des chiraptères. Par contre, il arrive que leurs petits cris, par temps chaud, révélent (eur présence.

(\*) A ne par confordre aucc la suintement cettoril de baix

# LES ESSENCES DES ARBRES-GÎTES

La plupart des arbres-gîtes sont vivants, l'isolation thermique y Étant optimale. Par ailleurs, ce sont le plus souvent des feuillus, sans doute à cause de l'absen e de résine.

Les essences utilisées sont variées, mais certaines sont préférées pour pl sieurs raisons:

- leur abondance relative dans les peuplements de la région ou du milieu concerné.
- leurs caractéristiques physiques et mécaniques permettant ou non la firmation de cavités favorables:
   par exemple, sous l'effet du vent, certaines essences vont plutôt :e fendre (chêne, châtaignier, robinier), alors que d'autres vont plus facilement casser (hêtre, pin sylv stre).
- les conditions phytosonitaires des espaces internes, qui ne doivent pas êtr : trop humides au pourrissants.

Les chênes (pédanculé et sessile) sont les arbres-gîtes le plus souvent occupés.

Viennent ensuite le hêtre, le platane, le frêne, le châtaignier et le robinier.

Mais bien d'outres essences peuvent oussi servir de gîte et ne doivent pas être négligées, comme le tilleul, le marronnier, le saule, les fruitiers (pommier, poirier, prunier, ...), le boulea ; le chêne rouge, l'érable plane, l'orme, et même quelques résineux comme le pin sylvestre, le cèdre, le Do glas ou le séguoia...



La Nactule commune, au poil roux, chasse au-dessus des bois et des plans d'eau, Ses arbres-gites, souvent assez âgés et d'an accès diégagé, se trouvent aussi bien en forêt que dans les parce arbains, et sent parfois repérés grièce aux cris émis par les animoux.

# XV. Annexe 2 : Liste des lépidoptères rhopalocères

NOM LATIN selon OPIE	NOM VERNACULAIRE	BIOTOPE FREQUENTE		BIOTOPE FREQUENTE		CAR. BIO.	STATUT FR	FAMILLE ET PLANTES HÔTES	
Aglais urticae	Petite tortue	Pel	Pra					Urticaceae : Urtica dioica, U. atrovirens	
Anthocharis cardamines	Aurore	Pra	Lis	Cla				Brassicaceae	
Aphantopus hyperantus	Tristan	Во	Lis	Cla	Lan			Poaceae, Brachypodium pinnatum, Festuca guestfalica, F. rubra, Bromus erectus, Poa pratensis, Molinia caerulea, Calamagrostis epigejos, Cyperaceae : Carex fritschii, C. panicea	
Aporia crataegi	Gazé	Pel	Pra	Lis				Rosaceae : Crataegus monogyna, Sorbus aria, S. domestica, S. aucuparia, Amelanchier ovalis, Prunus spinosa, P. insititia, Malus	
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	Lis	Cla					Violaceae : Viola reichenbachiana, V. riviniana, V. odorata, V. alba, V. hirta	
Aricia artaxerxes	Argus de l'hélianthème	Pel	Pra					Cistaceae : Helianthemum nummularium	
Brenthis daphne	Nacré de la ronce	Lis						Rosaceae : Rubus canescens, R. ulmifolius, R. fruticosus, R. idaeus	
Coenonympha arcania	Céphale	Во	Lis	Cla				Poaceae : Melica ciliata, M. uniflora, Brachypodium pinnatum, Festuca rubra, F. ovina, Holcus lanatu	
Coenonympha pamphilus	Fadet commun, Procris	Pel	Pra	Во				Poaceae : Poa annua, Cynosurus cristatus, Festuca ovina, F. rubra, Agrostis stolonifera, A. capillaris, Anthoxanthum odoratum, Nardus stricta	
Colias alfacariensis	Fluoré	Pel	Pra			cal		Fabaceae : Hippocrepis comosa, H. glauca, Securigera varia, Anthyllis gerardi, Astragalus monspessulanus	
Everes argiades	Azuré du trèfle	Pra	Lan	Mar				Fabaceae : Trifolium pratense, T. repens, Lotus corniculatus, L. pedunculatus, Medicago sativa, Vicia cracca	
Cupido minimus	Argus frêle	Pel	Pra			oli		Fabaceae : Anthyllis vulneraria, Onobrychis supina, Coronilla juncea, Colutea arborescens, Astragalus australis, A. cicer, A. penduliflorus, Oxytropis campestris, O. jacquinii	
Gonepteryx rhamni	Citron	Во	Lis	Cla				Rhamnaceae	
Hipparchia alcyone	Petit sylvandre	Во	Lis	Cla	Lan			Poaceae : Festuca gr. ovina, Agrostis capillaris, Nardus stricta	
Inachis io	Paon du jour	Pel	Pra					Poaceae : Festuca ovina, Stipa pennata, Bromus sp.	
Iphiclides podalirius	Flambé	Pra	Lis					Fabaceae : Colutea arborescens	
Lasiommata maera	Némusien	Pel	Pra	Lis		roc		Fabaceae : Colutea arborescens, Lathyrus latifolius, Pisum sativum, Phaseolus vulgaris, Medicago sativa, Spartium junceum, Ulex parviflorus	
Leptidea sinapis	Piéride de la moutarde	Во	Lis	Cla				Fabaceae: Lathyrus pratensis, Vicia cracca, Lotus corniculatus, Dorycnium pentaphyllum, Securigera varia, Medicago falcata	
Limenitis populi	Grand sylvain	Во	Lis	Cla				Salicaceae : Populus tremula, P. nigra, P. x canadensis	

Azuritis reducta	Sylvain azuré	Во	Lis	Cla				Caprifoliaceae : Lonicera periclymenum, L. caprifolium, L. xylosteum, L. etrusca, L. implexa
Lopinga achine	Bacchante	Во	Lis				Protégée	Poaceae : Brachypodium sylvaticum, B. pinnatum, Molinia caerulea subsp. Arundinacea
						oli -		
Lysandra coridon	Argues bleu nacré	Pel	Pra			cal		Fabaceae : Hippocrepis comosa, H. glauca
Maniola jurtina	Myrtil	Pel	Pra	Во				Poaceae
	Mélitée du							
Mellicta athalia	mélampyre	Pel	Во	Lis	Cla			Scrophulariaceae
Melitaea didyma	Mélitée orangée	Pel	Pra			oli		Plantaginaceae : Plantago lanceolata, Veronica teucrium, Linaria repens, L. vulgaris, Digitalis purpurea
Melanargia galathea	Demi-deuil	Pel	Pra			oli		Poaceae
	Grand nègre des							Poaceae: Brachypodium pinnatum, Bromus erectus, Dactylis glomerata, Koeleria macrantha, Festuca
Minois dryas	bois	Pel	Pra	Lis	Mar			ovina, F. rubra
Pararge aegeria	Tircis	Во	Lis	Cla				Poaceae
								Brassicaceae : Iberis linifolia, I. saxatilils, Diplotaxis tenuifolia, Aethionema saxatile, Ptilotrichum
Pieris mannii	Piéride de l'ibéride	Pel	Pra			roc		spinosum, Lobularia maritima
						oli -		
Plebejus argyrognomon	Azuré des coronilles	Pra	Lis			cal		Fabaceae : Securigera varia, Astragalus glycyphyllos
Polyommatus icarus	Argus bleu	Pel	Pra	Во	Lis			Fabaceae
Polyommatus thersites	Azuré de l'esparcette	Pel	Pra	Во	Lis	cal		Fabaceae : Onobrychis supina, O. viciifolia, O. saxatilis
	Hespérie des					oli -		
Pyrgus armoricanus	potentilles	Pel	Pra			pla		Rosaceae : Potentilla hirta, P. reptans, P. tabernaemontani, P. argentea, P. erecta
	Hespérie des							
Spialia sertorius	sanguisorbes	Pel	Pra	Lan		oli		Lamiaceae : Sanguisorba minor
								Asteraceae: Echinops ritro, Carlina acanthifolia, Cirsium arvense, C. vulgare, C. ferox, Cynara
Vanessa cardui	Belle dame	Pel	Pra					scolymus, C. cardunculus, Helichrysum stoechas, Logfia gallica
Macroglossum								
stellatarum	Moro-sphinx							

LEGENDE LEPIDOPTERES

NOM	NOM	PERIODE DE	ВІОТОРЕ	ECOLOGIE DU BIOTOPE	AFFINITES ECOLOGIQUES
LATIN	VERNACULAIRE	VIE ADULTE	FREQUENTE		= Affinités du papillon par rapport au milieu
correspondent	Les noms vernaculaires correspondent aux noms français. Seul un nom est	correspondent aux mois de	Milieux naturels les plus fréquentés par les papillons. PRAirie,		th = thermophile - préférant milieux chauds xer = xérophile - préférant les milieux secs

synonymiques de	donné dans cette synthèse.	d'estivation.	PELouse, MARais, BOis, LISière, LANde,			hel = héliophile - préférant les sites ensoleillés
			CLArière	chênaie = boisement de chêne	coll = collinéen	nit = nitrophile - préférant les milieux riches
				mt = montagne (> 800 mètres)	cal = calcaire	hyg = hygrophile - préférant les sites humides
				pla = plaine	roc =rocailleux	mes = meso - moyen (devant autres adjectifs)

ALTITUDE EXTRÊME	NOMBRE DE GENERATIONS	DEPARTEMENT DE PRESENCE	STATUT	RESSEMBLANCE AVEC AUTRE ESP.
Les altitudes sont exprimées en mètres. Elles correspondent aux milieux les plus hauts où ont pu être observées les espèces.	Ce paramètre correspond aux nombre de cycles biologiques observés pendant une saison.	Seuls les départements dans lesquels les espèces peuvent être rencontrées sont indiqués. Indication en rouge : espèces très rares / en orange : espèces occasionnelles ou peu fréquentes.	Ce paramètre correspond à la protection législative ou au statut de menace.  - DH : espèce inscrite sur la Directive Habitat européenne,  - P : espèce protégée en France,  - LR : espèce sur la liste rouge des espèces menacées	Espèces de papillon de jour possédant des similarités physionomiques et pouvant être confondues.

Ecotope Flore-Faune 2013 81

# XVI. Annexe 3 : Liste floristique

Nom binomial BDNF V4.2	Nom Français	STATUT
Acer campestre L. subsp. campestre	Erable champêtre	Aucun
Acer opalus Mill.	Erable à feuilles d'obier	Aucun
Achnatherum calamagrostis (L.) P.Beauv.	Calamagrostide argentée	Aucun
Aesculus hippocastanum L.	Marronier d'Inde	Aucun
Ajuga reptans L.	Bugle rampant	Aucun
Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M.Ri	Orchis pyramidale	Aucun
Anthyllis vulneraria L.	Anthyllide vulnéraire	Aucun
Aquilegia vulgaris L.	Ancolie commune	Aucun
Asplenium ceterach L.	Cétérach officinal	Aucun
Asplenium trichomanes L.	Capillaire rouge	Aucun
Blackstonia perfoliata (L.) Huds.	Chlora perfoliée	Aucun
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv.	Brachypode penné	Aucun
Briza media L.	Amourette	Aucun
Bromus erectus Huds.	Brome érigé	Aucun
Buxus sempervirens L.	Buis toujours vert	Aucun
Calamintha menthifolia Host	Calament officinale	Aucun
Calystegia sepium (L.) R.Br.	Liseron des haies	Aucun
Campanula persicifolia L.	Campanule à feuille de pêcher	Aucun
Carex alba L.	Laiche blanche	
Carex caryophyllea Latourr.	Laîche précoce	Aucun
Carex digitata L.	Laîche digitée	Aucun
Carex flacca Schreb.	Laîche glauque	Aucun
Carpinus betulus L.	Charme	Aucun
Centranthus angustifolius (Mill.) DC.	Centranthe à feuilles étroites	Aucun
Cervaria rivini Gaertn.	Peucédan des cerfs	Aucun

Clematis vitalba L.	Clématite vigne blanche	Aucun
Clinopodium vulgare L. subsp. vulgare	Calament clinopode	Aucun
Cornus sanguinea L. subsp. sanguinea	Cornouiller sanguin	Aucun
Corylus avellana L.	Noisetier, Coudrier	Aucun
Dactylis glomerata L.	Dactyle aggloméré	Aucun
Dianthus sylvestris Wulfen	Oeillet des bois	Aucun
Digitaria sanguinalis (L.) Scop.	Digitaire sanguine	Aucun
Digitalis lutea	Digitale à petite fleurs	Aucun
Echium vulgare L.	Vipérine commune	Aucun
Epilobium dodonaei Vill.	Epilobe à feuilles de romarin	Aucun
Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser	Epipactis rougeâtre	Aucun
Euphorbia cyparissias L.	Euphorbe petit-cyprès	Aucun
Euphorbia stricta L.	Euphorbe raide	Aucun
Fumana procumbens (Dunal) Gren.& God	Fumana couchée	Aucun
Galeopsis angustifolia Ehrh. ex Hoffm. subsp. angustifolia	Galeopsis à feuilles étroites	Aucun
Galium mollugo L.	Gaillet mollugine, Gaillet blanc	Aucun
Galium verum L.	Gaillet jaune	Aucun
Genista pilosa L.	Genêt poilu	Aucun
Genista tinctoria L.	Genêt des teinturiers	Aucun
Geranium robertianum L. subsp. Robertianum	Géranium herbe à Robert	Aucun
Globularia bisnagarica L.	Globulaire ponctué	Aucun
Gymnadenia conopsea (L.) R. Br.	Orchis moustique	Aucun
Gymnocarpium robertianum (Hoffm.) Ne	Polypode de Robert	Aucun
Hedera helix L.	Lierre commun	Aucun
Helianthemum nummularium (L.) Mill.	Hélianthème commun	Aucun
Helleborus foetidus L.	Hellébore fétide	Aucun
Hieracium amplexicaule L.gr.	Epervière amplexicaule	Aucun
Hieracium humile Jacq.gr.	Epervière humile	Aucun
Hieracium lanatum Vill. gr.	Epervière laineuse	Aucun
Hippocrepis comosa L.	Hippocrépide à toupet	Aucun

Misponeries mems (J.) Isseen subsp. mems)         Convollee mems         Aucun           Molection de conviolate (MII) Reduran, Cherpin & Pimenow         Puecédan à foutique de canvi         2018 Fig foat de stoats protection)           Mypericum montaman L.         Milliegertuis des montagnes         Aucun           Hore ausglüchum L.         House         Aucun           Hore ausglüchum L.         Idus         Aucun           Involus adlicina L.         Inule a de montagne         Aucun           Involus proteosis L.         General Septiment (J.)         Aucun           Lothyrus proteosis L.         General Septiment (J.)         Aucun           Lothyrus proteosis L.         Gesse printanière         Aucun           Lothyrus proteosis L.         De la Septiment (J.)         Aucun           Lothyrus proteosis L.         Gesse printanière         Aucun           Lothyrus proteosis L.         De la Septiment (J.)         Aucun           Lothyrus proteosis L.         Lother Communia         Aucun           Lothyrus proteosis L.         Lother Communia         Aucun           Lothyrus proteosis L.         In in Seullis Setrolies Services         Aucun           Liturus bleine Mill.         Liturus bleine Mill.         Aucun           Liturus proteophymenus L.         Cheverdeuille det usage<			1
Pypericum montanum L         Millepertuis des montagnes         Aucun           Hypericum merforetum L         Multipertuis         Aucun           Ike aquifolium L         Houx         Aucun           Inide montane L         Inide contagne         Alter file se statut protection]           Inide solicina L         Inide a faulles de saule         Aucun           Initigers communis L         Generier commun         Aucun           Labytus praterias L         Gesse des prida         Aucun           Labytus praterias L         Gesse des pridanière         Aucun           Labytus serius (3 Bernh.         Gesse des pridanière         Aucun           Liput binne Mill.         Lin à faullies étroites         Aucun           Linux benufolium L         Aucun         Aucun	Hippocrepis emerus (L.) Lassen subsp. emerus	Coronille emerus	Aucun
Preparicum perforatum L         Aucun         Aucun           loce opullibrium L         Houx         Aucun         Aucun           Inuita inontion L         Inuit de montage         Aucun         Aucun           Invitoria Salicina L         Inuit de femiliare de saule         Aucun           Lothyus partenisis L         Geste princalier         Aucun           Lothyus partenisis L         Geste princalier         Aucun           Lithyus partenisis L         Cesse princalier         Aucun           Lithyus partenisis L         Aucun         Aucun           Lithyus partenisis L         Cesse princalier         Aucun           Lithyus partenisis L         Aucun         Aucun           Lithyus partenisis L         Lithyus partenisis L         Aucun           Lithyus partenisis L         Aucun         Aucun           Lithyus partenisis L         Aucun         Aucun           Lithyus partenisis L         Aucun         Aucun     <	Holandrea carvifolia (Vill.) Reduron, Charpin & Pimenov	Peucédan à feuilles de carvi	ZNIEFF (pas de statut protection)
lice aquijolium L         Houx         Aucun           Inalia motanata L         Inule de montage         ZWIFF (pos de statut protection)           Inalia solicina L         Inule à feuilles de saule         Aucun           Inalia positiona L         Cénevire commun         Aucun           Lathyrus pratentis L         Gesse des prés         Aucun           Lathyrus pratentis L         Gesse des prés         Aucun           Lathyrus verus (L) Bernh.         Gesse printantère         Aucun           Liquit mu volgere L         Troène commun         Aucun           Liquit pustrum volgere L         In a feuilles étroles         ZWIEF (pas de statut protection)           Linum bienno Mill.         Lin à feuilles étroles         Aucun           Linum bienno Mill.         Lin à feuilles étroles         Aucun           Linum bienno Mill.         Lin à feuilles étroles         Aucun           Linum bienno Mill.         Linum bienno Mill.         Aucun           Linum bienno Mill.         Linum bienno Mill.         Aucun           Linum bienno Mill.         Aucun         Aucun </td <td>Hypericum montanum L.</td> <td>Millepertuis des montagnes</td> <td>Aucun</td>	Hypericum montanum L.	Millepertuis des montagnes	Aucun
Inula montana L         Inule de montagne         ZNEFF (pas de stotut protection)           Inula socition L         Inule à éculles de saule         Aucun           Juniperus communis L         Génévrier commun         Aucun           Lothyrus prenos LL         Gesse des prés         Aucun           Lothyrus vernus (L) Bernh.         Gesse printanière         Aucun           Ligustrum vulgare L         Troène commun         ZNEFF (pas de stotut protection)           Linum benne Mill.         Lin à feuilles étroites         ZNEFF (pas de stotut protection)           Linum tenujolium L         Lin à feuilles étroites         Aucun           Lonicero etras G Sonti         Chèverfeuille étrusque         Aucun           Lonicero principuleus L         Aucun         Aucun           Lotis corniculatus L         Cheiverequille des haies         Aucun           Lotis corniculatus L         Aucun         Aucun           Melchangyrum nemorasum L         Mientle         Aucun           Melchangyrum nemorasum L         Melampyre des bois         Aucun           Melkita melissaphyllum L         Melleuge elicée         Aucun           Melitis melissaphyllum L         Melitige de mélisse         Aucun           Ophrys insectifera L         Ophrys mouche         Aucun	Hypericum perforatum L.	Millepertuis	Aucun
Inulo saficina L         Inule à feuilles de saule         Aucun           Junipenz communis L         Génévrier commun         Aucun           Lothyrus protensis L         Gesse des prés         Aucun           Lothyrus vendune L         Jenne         Aucun           Lityrus venul (L) Benh.         Gesse des pritanière         Aucun           Ligustrum vulgare L         Troène commun         Aucun           Linum bienne Mill.         Lin à feuilles étroites         2NUEFF (pos de statut protection)           Linum benne Mill.         Lin à feuilles étroites         Aucun           Linum teurifolium L         Che verfeuille étrusque         Aucun           Lonicera perictymenum L subsa, Periclymenum         Chéverécuille noire         Aucun           Lotus conticulatus L         Cheverécuille de haises         Aucun           Lotus conticulatus L         Aucun         Aucun           Médicago luyulina L         Aucun         Aucun           Médicago luyulina L         Melampyre de ôtis         Aucun           Médicago luyulina L         Melampyre des bois         Aucun           Mélica priur memorosum L         Melampyre des bois         Aucun           Mélica ciliata L         Melica priur les sieules de mélisse         Aucun           Mélica ciliata L </td <td>llex aquifolium L.</td> <td>Houx</td> <td>Aucun</td>	llex aquifolium L.	Houx	Aucun
Jumperus communis L         Sénévrier commun         Aucun           Lathyrus protensis L         Gesse des prés         Aucun           Lathyrus vermus (L) Bernh.         Gesse printanière         Aucun           Lathyrus vermus (L) Bernh.         Troène commun         Aucun           Linum bienu Mill.         Lin à faullies étroites         Aucun           Linum bienu Mill.         Lin à faullies étroites         Aucun           Linum tenul Johum L         In à feuille strouge         Aucun           Lonicera etrusca G-Sonti         Chevrefeuille drusque         Aucun           Lonicera etrusca G-Sonti         Chevrefeuille des haies         Aucun           Lonicera periclymenum L subsp. Periclymenum         Chevrefeuille des haies         Aucun           Lonicera periclymenum L subsp. Periclymenum         Indien corriculé         Aucun           Melica periclymenum L subsp. Periclymenum         Melica corriculé des haies         Aucun           Melica periclymenum L subsp. Periclymenum         Melica corriculé des haies         Aucun           Melica periclymenum L subsp. Periclymenum         Melica periclymenum L subsp. Periclymenum         Aucun           Melica periclymenum L subsp. Periclymenum         Melica periclymenum L subsp. Periclymenum         Aucun           Melicappur un reistatum         Melicap periclymenum L subs	Inula montana L.	Inule de montagne	ZNIEFF (pas de statut protection)
Lathyrus pratensis L         Gesse des prés         Aucun           Lathyrus vernus (L.) Berth.         Gesse printanière         Aucun           Ligustrum vulgare L         Troène commun         Aucun           Linum bienne Mill.         Lin à feuilles étroites         ZMEFF (pos de statut protection)           Linum tenui/olium L.         Lin à feuilles étroites         Aucun           Lonicera virus G S.anti         Chèvrefeuille étrusque         Aucun           Lonicera virus G S.anti         Chèvrefeuille étrusque         Aucun           Lonicera priclymenum L. subsp. Périclymenum         Chèvrefeuille étrusque         Aucun           Lotus corniculatus L         Aucun         Aucun           Medicago lupulina L         Minette         Aucun           Meliampyrum cristatum         Mielampyre à crête         Aucun           Mellempyrum nemorosum L         Mellique genchée         Aucun           Mellengurum nemorosum L         Mellique cliide         Aucun           Mellitus melissophyllum L         Aucun         Aucun           Mellitus melissophyllum L         Mellique penchée         Aucun           Mellitus melissophyllum L         Aucun         Aucun           Orichis sinia Lam.         Orichis sinia Lam.         Aucun           Orichis sinia Lam	Inula salicina L.	Inule à feuilles de saule	Aucun
Lithyrus vermus (L.) Bernh.         Gese printanière         Aucun           Liquistrum vulgare L.         Troène commun         Aucun           Linum bienne Mill.         Lin à feuilles étroites         ZNIEFF (pas de statut protection)           Linum tenujfolum L.         Lin à feuilles étroites         Aucun           Lonicer a trusca G. Sonti         Chèvrefeuille drusque         Aucun           Lonicer a priclymenum L. subsp. Periclymenum         Chèvredeuille noire         Aucun           Lonicer a priclymenum L. subsp. Periclymenum         Chèvredeuille des haies         Aucun           Lotus corniculatus L.         Lotier corniculé         Aucun           Mellang pupulino L.         Minette         Aucun           Melampyrum cristatum         Melampyre à crête         Aucun           Melampyrum nemorosum L.         Melampyre des bois         Aucun           Melico cilida L.         Melaque ciliée         Aucun           Melico cilida L.         Melique penchée         Aucun           Melitis melissophyllum L.         Melique penchée         Aucun           Melitis melissophyllum L.         Melitie à feuilles de mélisse         Aucun           Orchis sinia Lom.         Orchis sinige         Aucun           Orchis sinia Lom.         Orçin sinia Lom.         Aucun     <	Juniperus communis L.	Génévrier commun	Aucun
Ligustrum vulgare L     Troène commun     Aucun       Linum bienne Mill.     Lin à foullies étroites     ZNIEFF (pas de staut protection)       Linum tenuifolium L     Lin à feuilles étroites     Aucun       Lonicera etrusca G. Sonti     Chèvrefeuille étrusque     Aucun       Lonicera peridymenum L. subsp. Peridymenum     Chèvrefeuille de haies     Aucun       Lonicera peridymenum L. subsp. Peridymenum     Chèvreveuille des haies     Aucun       Louis corniculatus L     Aucun     Aucun       Medicago Jupulina L     Minette     Aucun       Meldiampyrum cristatum     Mélampyre à crête     Aucun       Mellompyrum nemorosum L     Melampyre des bois     Aucun       Melica ciliata L     Melique ciliée     Aucun       Melica rottons L     Melique ciliée     Aucun       Melitis melissophyllum L     Melique penhée     Aucun       Melitis melissophyllum L     Mélitte à emiliese     Aucun       Ophrys mouche     Aucun       Orchis simia Lam.     Orchis singe     Aucun       Orchis sind Lam.     Orchis singe     Aucun       Origan commun     Aucun <th< td=""><td>Lathyrus pratensis L.</td><td>Gesse des prés</td><td>Aucun</td></th<>	Lathyrus pratensis L.	Gesse des prés	Aucun
Linum bienne Mill.         Lin à feuilles éroites         ZNIEF (pos de statut protection)           Linum tenuifolium L.         Lin à feuilles éroites         Aucun           Lonicera etrusca G.Santi         Chèvrefeuille étrusque         Aucun           Lonicera nigra L.         Chèvrefeuille noire         Aucun           Loticera periclymenum L. subsp. Periclymenum         Chèvreveuille des haies         Aucun           Lottes comiculatus L.         Aucun         Aucun           Medicago lupuliu L.         Minette         Aucun           Melangyrum cristatum         Mélampyre à crête         Aucun           Melangyrum nemorosum L.         Melangyre des bois         Aucun           Melica ciliata L.         Melique ciliée         Aucun           Melica nutans L.         Melique penchée         Aucun           Melitis melissophyllum L.         Melitre à feuilles de mélisse         Aucun           Ophrys insectifera L.         Ophrys mouche         Aucun           Orchis simia Lam.         Orchis single Lam.         Aucun           Orchis simia Lam.         Orchis siria Lam.         Aucun           Orchis siria Lam.         Orchis siria Lam.         Aucun           Orchis siria Lam.         Orchis siria Lam.         Aucun           Origanum vulgare L. <td>Lathyrus vernus (L.) Bernh.</td> <td>Gesse printanière</td> <td>Aucun</td>	Lathyrus vernus (L.) Bernh.	Gesse printanière	Aucun
Linar tenufofiliam L. Lin à feuilles ténues Aucun  Lonicer a etrusca G. Santi Chèvrefeuille étrusque Aucun  Lonicer a nigra L. Chèvrefeuille noire Aucun  Lonicer a periclymenum L. subsp. Periclymenum  Lotus corniculatus L. Lotus corniculé Aucun  Medicago lupulina L. Minette Aucun  Melicago lupulina L. Melampyre à crête Aucun  Melampyrum ristatum Melampyrum cristatum Melampyre à crête Aucun  Melica cilitata L. Melique ciliée Aucun  Melica nutans L. Melique ciliée Aucun  Melitità melissophyllum L. Melique ciliée Aucun  Melitità melissophyllum L. Melique ciliée Aucun  Melitità melissophyllum L. Melique penchée  Melittis melissophyllum L. Ophrys insectifera L. Ophrys insectifera L. Ophrys insectifera L. Orchis singe Aucun  Orchis sinia Lam. Orchis singe Aucun  Orchis sinia Lam. Orchis organia vulgare L. Origan commun  Organia vulgare L. Origan commun  Picrid e spinuleuse  Picrid e spinuleuse  Pinus sylvestris L. Aucun  Orchis singe Aucu	Ligustrum vulgare L.	Troène commun	Aucun
Lonicera etrusca G.SantiChèvrefeuille étrusqueAucunLonicera nigra L.Chèvrefeuille noireAucunLonicera penchymenum L. subsp. PerichymenumChèvreveuille des haiesAucunLotius corniculatus L.Lotier corniculéAucunMedicago lupulina L.MinetteAucunMelampyrum cristatumMélampyre à crêteAucunMelampyrum nemorosum L.Melampyre des boisAucunMelica ciliata L.Melique ciliéeAucunMelica nutans L.Melique penchéeAucunMelittis melissophyllum L.Mélitte à feuilles de mélisseAucunOphys insectifera L.Ophys moucheAucunOrchis simia Lam.Orchis singeAucunOrchis ustulata L.Orchis br'léAucunOriganum vulgare L.Origan communAucunPicride spinuleusePicride spinuleuseAucunPins sylvestris L.Pin silvestreAucun	Linum bienne Mill.	Lin à feuilles étroites	ZNIEFF (pas de statut protection)
Lonicera nigra L.         Chèvréfuille noire         Accun           Lonicera perictymenum L. subsp. Perictymenum         Chèvreveuille des haies         Accun           Lotus corniculatus L.         Lotier corniculé         Accun           Medicago lupulina L.         Minette         Accun           Melampyrum cristatum         Mélampyre à crête         Accun           Melampyrum nemorosum L.         Melampyre des bois         Accun           Melica ciliata L.         Melique ciliée         Accun           Melita nutans L.         Melique penchée         Accun           Melitits melissophyllum L.         Mélitte à feuilles de mélisse         Accun           Ophrys insectifera L         Ophrys mouche         Accun           Orchis sinia Lam.         Orchis singe         Accun           Orchis sutulata L.         Orchis br'lé         Accun           Origanum vulgare L.         Origan commun         Accun           Picris hieracioides L.         Picrid espinuleuse         Accun           Pinus sylvestris L.         Pinus sylvestris L.         Accun	Linum tenuifolium L.	Lin à feuilles ténues	Aucun
Lonicera periclymenum L. subsp. PericlymenumChèvreveuille des haiesAucunLotus corniculatus L.Lotier corniculéAucunMedicago lupulina L.MinetteAucunMelampyrum cristatumMélampyre à crêteAucunMelampyrum nemorosum L.Melampyre des boisAucunMelica ciliata L.Melique ciliéeAucunMelica ciliata L.Melique penchéeAucunMelitis melissophyllum L.Mélitte à feuilles de mélisseAucunOphrys insectifera L.Ophrys moucheAucunOrchis simia Lam.Orchis singeAucunOrchis sutulata L.Orchis sutulata L.AucunOriganum vulgare L.Origan communAucunPicris hieracioides L.Picride spinuleuseAucunPins sylvestris L.Aucun	Lonicera etrusca G.Santi	Chèvrefeuille étrusque	Aucun
Lotus corniculatus L.Lotier corniculéAucunMedicago lupulina L.MinetteAucunMelampyrum cristatumMélampyre à crêteAucunMelampyrum nemorosum L.Melampyre des boisAucunMelica ciliata L.Melique ciliéeAucunMelica nutans L.Melique penchéeAucunMelitits melissophyllum L.Mélitte à feuilles de mélisseAucunOphrys insectifera L.Ophrys moucheAucunOrchis simia Lam.Orchis singeAucunOrchis utulata L.Orchis br'léAucunOriganum vulgare L.Origan communAucunPicris hieracicides L.Picride spinuleuseAucunPinus sylvestris L.Pin silvestreAucun	Lonicera nigra L.	Chèvrefeuille noire	Aucun
Medicago lupulina L.  Melampyrum cristatum  Melampyrum cristatum  Melampyrum nemorosum L.  Melampyre des bois  Melique ciliée  Melique ciliée  Melique penchée  Melitis melissophyllum L.  Melititis melissophyllum L.  Ophrys insectifera L.  Ophrys mouche  Orchis simia Lam.  Orchis simia Lam.  Orchis simia Lam.  Orchis isrique  Orchis ustulata L.  Origan commun  Origan commun  Picris hieracioides L.  Pin silvestre  Neites melissophyllum L.  Origanum vulgare L.  Origanum vulgare L.  Pin silvestre  Pin silvestre  Pin silvestre  Neites melissophyllum L.  Aucun	Lonicera periclymenum L. subsp. Periclymenum	Chèvreveuille des haies	Aucun
Melampyrum cristatum Melampyrum nemorosum L. Melampyre des bois Melampyre des bois Melica ciliata L. Melica ciliata L. Melica ciliata L. Melica nutans L. Melica nutans L. Melica penchée Melitis melissophyllum L. Ophrys insectifera L. Ophrys insectifera L. Orchis simia Lam. Orchis simia Lam. Orchis simia Lam. Orchis simia Lam. Orchis sirie Or	Lotus corniculatus L.	Lotier corniculé	Aucun
Melampyrum nemorosum L.  Melica ciliata L.  Melica ciliata L.  Melica nutans L.  Melica nutans L.  Melitis melissophyllum L.  Ophrys insectifera L.  Ophrys mouche  Orchis simia Lam.  Orchis simia Lam.  Orchis ustulata L.  Orchis ustulata L.  Origan commun  Origan commun  Picris hieracioides L.  Pins sylvestris L.  Nelitite à feuilles de mélisse  Aucun  Piris hieracioides L.  Pin silvestrie D.  Pin silvestrie D.  Pin silvestrie D.  Aucun	Medicago lupulina L.	Minette	Aucun
Melica ciliata L.Melique ciliéeAucunMelica nutans L.Melique penchéeAucunMelitits melissophyllum L.Mélitte à feuilles de mélisseAucunOphrys insectifera L.Ophrys moucheAucunOrchis simia Lam.Orchis singeAucunOrchis ustulata L.Orchis br'léAucunOriganum vulgare L.Origan communAucunPicris hieracioides L.Picride spinuleuseAucunPinus sylvestris L.Pin silvestreAucun	Melampyrum cristatum	Mélampyre à crête	Aucun
Melica nutans L.  Melictis melissophyllum L.  Melittis melissophyllum L.  Ophrys insectifera L.  Ophrys mouche Orchis simia Lam.  Orchis simia Lam.  Orchis ustulata L.  Origanum vulgare L.  Origan commun  Picris hieracioides L.  Pinus sylvestris L.  Melique penchée  Melique penchée  Aucun  Picride spinuleuse  Picride spinuleuse  Pin silvestre  Aucun  Aucun	Melampyrum nemorosum L.	Melampyre des bois	Aucun
Melittis melissophyllum L.  Ophrys insectifera L.  Ophrys mouche Orchis simia Lam.  Orchis singe Orchis ustulata L.  Origanum vulgare L.  Origan commun  Picris hieracioides L.  Pin silvestre  Nélitte à feuilles de mélisse Aucun	Melica ciliata L.	Melique ciliée	Aucun
Ophrys insectifera L. Orchis simia Lam. Orchis singe Orchis ustulata L. Orchis br°lé Origanum vulgare L. Origanum vulgare L. Picris hieracioides L. Pinus sylvestris L. Ophrys mouche Orchis singe Aucun	Melica nutans L.	Melique penchée	Aucun
Orchis simia Lam. Orchis ustulata L. Orchis ustulata L. Origanum vulgare L. Origanum vulgare L. Picris hieracioides L. Pinus sylvestris L. Orchis singe Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun	Melittis melissophyllum L.	Mélitte à feuilles de mélisse	Aucun
Orchis ustulata L. Orchis br°lé Origanum vulgare L. Origan commun Picris hieracioides L. Pinus sylvestris L. Pin silvestre Pinus sylvestris L. Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun	Ophrys insectifera L.	Ophrys mouche	Aucun
Origanum vulgare L.       Origan commun       Aucun         Picris hieracioides L.       Picride spinuleuse       Aucun         Pinus sylvestris L.       Pin silvestre       Aucun	Orchis simia Lam.	Orchis singe	Aucun
Picris hieracioides L.     Picride spinuleuse     Aucun       Pinus sylvestris L.     Pin silvestre     Aucun	Orchis ustulata L.	Orchis br°lé	Aucun
Pinus sylvestris L. Pin silvestre Aucun	Origanum vulgare L.	Origan commun	Aucun
	Picris hieracioides L.	Picride spinuleuse	Aucun
Plantago lanceolata L. Plantain lancéolé Aucun	Pinus sylvestris L.	Pin silvestre	Aucun
	Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	Aucun

84

Platanthera bifolia (L.) L.C.M.Richa	Orchis à deux feuilles	Aucun
Poa bulbosa L.	Pâturin bulbeux	Aucun
Polygala vulgaris L.	Polygale commun	Aucun
Populus nigra L.	Peuplier noir	Aucun
Populus tremula L.	Tremble	Aucun
Potentilla neumanniana Rchb.	Potentille printanière	Aucun
Prunella vulgaris L. subsp. vulgaris	Brunelle commune	Aucun
Prunus mahaleb L.	Cerisier puant	Aucun
Quercus pubescens Willd.	Chêne pubescens	Aucun
Ranunculus bulbosus L.	Renoncule bulbeuse	Aucun
Rhamnus alpina L.	Nerprun des Alpes	Aucun
Rhamnus cathartica L.	Nerprun purgatif	Aucun
Robinia pseudoacacia L.	Robinier faux-acacia	Aucun
Rubia peregrina L.	Garance voyageuse	Aucun
Salix elaeagnos Scop.	Saule à feuilles cotoneuses	Aucun
Salix purpurea L.	Saule pourpre	Aucun
Sanguisorba minor Scop.	Petite pimprenelle	Aucun
Saponaria ocymoides L.	Saponaire faux basilic	Aucun
Scabiosa columbaria L.	Scabieuse colombaire	Aucun
Scrophularia canina L.	Scrofulaire des chiens	Aucun
Securigera varia (L.) P. Lassen	Coronille variée	Aucun
Sedum album L.	Orpin blanc	Aucun
Sedum rupestre L.	Orpin des parois	Aucun
Sedum sexangulare L.	Orpin à six angles	Aucun
Senecio erucifolius L.	Séneçon à feuilles de roquette	Aucun
Sesleria caerulea (L.) Ard.	Seslérie bleue	Aucun
Silene nutans L.	Silène penchée	Aucun
Silene vulgaris ssp	Silène enflée ssp	Aucun
Solidago gigantea serotina Mc Neill	Verge d'or du Canada	Aucun
Sorbus aria (L.) Crantz	Alisier blanc	Aucun

Stachys recta L.	Epiaire droite	Aucun
Tanacetum corymbosum (L.) Schultz Bi	Tanaisie en corymbe	Aucun
Taraxacum sect. ruderalia	Pissenlit	Aucun
Teucrium botrys L.	Germandrée botryde	aucun
Teucrium chamaedrys L.	Germandrée petit Chêne	Aucun
Teucrium montanum L.	Germandrée de montagne	Aucun
Teucrium scorodonia L.	Germandrée des bois, Sauge des bois	Aucun
Tilia platyphyllos Scop.	Tilleul à grandes feuilles	Aucun
Trifolium montanum L.	Trèfle de montagne	Aucun
Trinia glauca (L.) Dumort. subsp. glauca	Trinie commune, Trinie glauque	Aucun
Viburnum lantana L.	Viorne lantane	Aucun
Vicia sepium L.	Vesce des haies	Aucun
Vincetoxicum hirundinaria Medik	Dompte-venin officinal	Aucun

# XVII. Annexe 4 : Méthodologie d'inventaire

# Flore et habitats-naturels

Dates de passages

L'étude a fait l'objet de passages lors des périodes favorables à l'observation de la faune et de la flore protégée et patrimoniale. Ces derniers ont été effectués au cours des saisons vernales, estivales, plus passage hivernal, au cours de journées dont la météo était favorable. Et cela aux dates suivantes :

Année	dates passages	groupe ciblé	espèces plus particulièrement ciblées
2008	17-juil	papillon, flore	Bacchante
	30-juil	insectes,	Bacchante
	20-août	papillon, orthoptère	
	05-sept	papillon, orthoptère	
	10-oct	tout	
	06-nov	oiseaux migration	
2009	16-janv	oiseaux,	Grand-duc
	11-févr	oiseaux, amphibiens	Grand-duc
	11-mars	oiseaux, amphibiens	
	08-avr	oiseaux, amphibiens	
	04-mai	oiseaux flore	
	22-mai	oiseaux, flore	
2011	05-juin	Flore chiroptère	
	06-juin	papillon, flore	
	11-juil	insecte, flore	Bacchante
	23-juil	insecte, flore	Bacchante
	24-juil	papillon, flore	
2013	05-juin	Flore, oiseaux et lépidoptère	Flore, oiseaux et lépidoptère
	09-juil	Flore, oiseaux et lépidoptère	Bacchante, Lucane et autres coléoptère
	03-juil	chiroptère	

# Typologie des habitats

La première phase de terrain a été dédiée à la mise au point de la typologie des habitats du site grâce à une caractérisation phytosociologique.

Les habitats ont été identifiés grâce à des inventaires phytosociologiques par type de milieux. Nous avons suivi la méthode de la phytosociologie sigmatiste, avec le choix d'une aire homogène minimale et l'utilisation de coefficients d'abondance-dominance. Le niveau de détail est celui de l'association ou de l'alliance phytosociologique.

La seconde phase de terrain a été la cartographie et le recueil des données sur les bases de la typologie des habitats réalisée lors de la phase de caractérisation. La base de cartographie est la photographie aérienne orthorectifiée.

### Évaluation de l'état de conservation et de l'intérêt des habitats

# Évaluation de l'état de conservation :

Elle est basée sur la typicité floristique de l'habitat, son état général, son état dynamique (évolution vers d'autres groupements) et l'intensité des possibles dégradations constatées.

# Évaluation de l'intérêt des habitats

Celle-ci se fait en prenant en compte plusieurs références : les milieux de la directive *Habitats*, les habitats déterminants ZNIEFF, les groupements de zones humides ou encore les habitats d'espèces remarquables.

# Étude faunistique

Les observations des espèces protégées et/ou remarquables ont été cartographiées.

### **Mammifères**

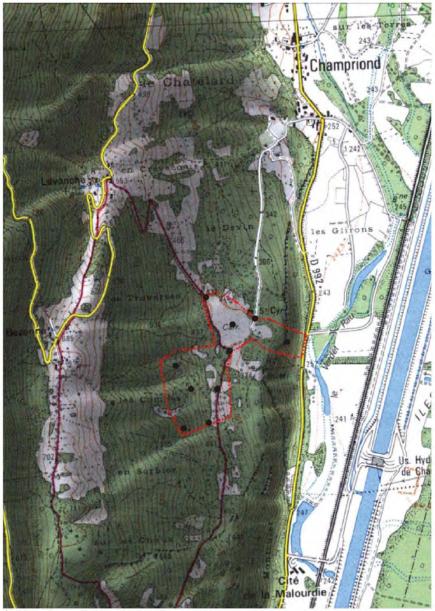
# @ Grande Faune et petite faune

L'analyse de la grande faune s'est appuyée sur les prospections de terrain.

Pour les prospections, nous nous sommes intéressés plus particulièrement aux indices de passages et de fréquentation (coulées, fèces, empreintes, etc.), et à la présence de corridors pour ces espèces.

# Chauves-souris

L'étude des chiroptères (espèces toutes protégées) a eu pour objectifs de recenser les espèces, les gîtes d'hivernage et d'estivage, les zones de recherche de nourriture et les corridors biologiques.



Points d'écoutes ultrasons(15 minutes)

L'étude sur les Chauves-souris se réalise selon deux méthodes d'inventaires détaillées ci-après :

# Détection des ultrasons

Une prospection est réalisée par l'utilisation simultanée de deux appareils, un enregistreur d'ultrason Batlogger ainsi qu'un détecteur Peterson D-200. Le détecteur D-200 Peterson est une détection de type hétérodyne, par écoute directe à l'oreille humaine par parcours, à pied du secteur à étudier. Il permet, du fait de sa transcription des ultrasons en sons audibles pour l'homme, de localiser les zones de passages favorables aux Chiroptères. Le Batlogger permet alors d'enregistrer les ultrasons (détection par expansion de temps) qui ont été analysés informatiquement (logiciel Batsound).

# > Inventaires des indices de présence

Les sites diurnes potentiels pour les chiroptères ont été relevés (arbres à cavités, etc. par l'utilisation d'un endoscope) ainsi que des indices de présence comme le guano.

# Micromammifères (type souris, mulots, etc.)

Leur recherche s'est faite par le biais de relevés de traces et d'indices de présence ainsi que sur l'analyse des pelotes de rejections des rapaces nocturnes. Ceci permet de déceler la présence des espèces par détermination des crânes et mâchoires Nous nous sommes attaché à la recherche de restes de repas ou de crottes d'espèces patrimoniales.

#### Oiseaux

Notre étude avifaunistique a eu pour objectif un inventaire le plus exhaustif possible des espèces, mais aussi celui d'étudier avec précision leur utilisation du site, permettant ainsi d'évaluer au mieux les risques induits par le projet sur ces espèces.

Nous réalisons des observations directes (à vue, jumelles et longues vues) aléatoires et ciblés sur les habitats potentiels, ainsi que des points d'écoutes (IPA, « Indice Ponctuel d'Abondance») afin d'inventorier les espèces présentes en période de nidification. Nous avons recherché et examiné les indices, comme les nids, les pelotes de rejection, enclumes de Pics, etc. Les indices de reproduction ont été recherchés et pris en considération, afin de pouvoir classer les espèces en tant que nicheuses possibles, probables, ou certaines. Les relations entre « type d'observation » et « statut de reproduction » sont conformes aux protocoles de la LPO nationale.

Une attention particulière a été portée sur les espèces rares, sensibles et protégées (espèces inscrites en liste rouge, en annexe 1 de la directive oiseaux, ou présentant un caractère remarquable pour la Région). Les prospections ont eu lieu durant les périodes optimales pour l'avifaune nicheuse (les périodes hivernales concernent certains rapaces nocturnes, les oiseaux hivernants et la recherche de nids).

Concernant le Faucon pèlerin, une surveillance de la falaise a été effectuée avec une longue vue depuis les bords du Rhône.

#### Rapaces nocturnes et méthode de la repasse :

En ce qui concerne les prospections de rapaces nocturnes (Hiboux, chouettes), des écoutes ont été effectuées du crépuscule au milieu de la nuit et ont permis d'identifier les espèces au chant. La technique de la repasse (diffusion du chant, déclenchant la réponse des individus territoriaux présents) a été utilisée.

# Localisation des Périmètres

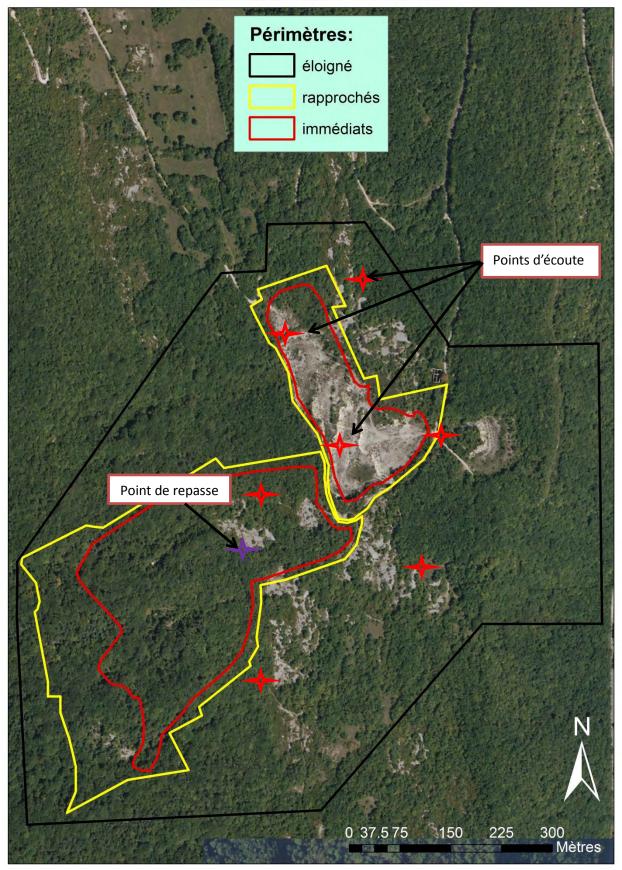


Figure 22. Localisation des échantillonnages avifaunistique

### **Reptiles**



Les reptiles ont été déterminés par observation directe, en prenant en compte la saison, l'horaire favorable pour la présence sur les postes d'insolation, et une météorologie favorable (température non négative, temps ensoleillé mais hors heures les plus chaudes). Les recherches ont été effectuées selon les habitats potentiels des espèces.

La recherche s'est aussi basée sur les **abris artificiels** présents sur le site (vieux bidons en métal, plaque ondulée métallique).

## Lépidoptères Rhopalocères

Les prospections ont été réalisées durant les périodes optimales et ont été recherchées plus particulièrement les espèces remarquables (protégées ou non), notamment la Bacchante en juillet.

# Contraintes météorologiques

Les Lépidoptères Rhopalocères en tant qu'insectes ont une activité fortement influencée par les conditions météorologiques. Par conséquence, la recherche a eu lieu par temps ensoleillé sans trop de vent.

### Période d'étude, intensité de prospection, screening des espèces protégées

La période de prospection s'est située entre mai et fin septembre et a fait l'objet de plusieurs passages concentrés sur les périodes de vol des espèces protégées mais aussi sur la recherche de leurs pontes et la présence de leurs chenilles.

Cette recherche, à des périodes adaptées a eu lieu sur des habitats potentiels à chaque espèce protégée.

# Fonctionnalité écologique et corridors

Une analyse paysagère des écosystèmes est réalisée en combinant les photographies aériennes sur un large secteur avec des prospections de terrain, et les données bibliographiques (type RERA).

Il ressort de cette phase de l'étude une interprétation des corridors écologiques potentiels (axes de passages de la faune) et une analyse du fonctionnement de l'écosystème global (aussi appelé écocomplexe). Nous rappelons que chaque milieu est utilisé différemment par la faune, et il peut servir comme lieu de nourrissage, de reproduction, d'hivernage, etc.

# **XVIII.Annexe 5 : Fiches espèces**

# **POUR EN SAVOIR PLUS**

**Papillons** 

# La Bacchante Lopinga achine



Photographie issue du site internet de Timothy Cowles

# Répartition géographique :

France : en forte régression, l'espèce est plus abondante dans l'est du pays, où elle est malgré tout, toujours présente en petites populations dispersées. Présente dans l'ouest du pays (un département) et vers les Pyrénées (5 départements).

### Statut:

Espèce protégée au niveau National, en liste Rouge Nationale (sensible) Annexe 4 de la Directive Habitat, Annexe 2 de la Convention de Berne.

### Morphologie:

# Des adultes :

L'aile antérieure mesure de 25 à 30 mm. Le dessus des ailes est gris brun avec de grands ocelles postdiscaux gris sombres et cerclés de jaune. Le revers de l'aile est très caractéristique avec des ocelles noirs au centre blanc, cerclés de jaune dans une grande bande blanche.

# Des chenilles :

Chenille verte avec un liseré dorsal vert foncé cerné par deux fines lignes blanches de chaque côté de la chenille. Sous les stigmates une fine ligne blanche est présente. Présence de poils longs et incurvés en arrière à partir du milieu du corps.

# De la chrysalide :

Chrysalide verte clair, suspendue à son support.

# Biologie et comportement :

La Bacchante est un papillon de plaine et de moyenne montagne jusqu'à 1100m d'altitude. C'est un papillon forestier affectionnant particulièrement les forêts claires ou les forêts à lisières et clairières ouvertes. Ce papillon vole de façon hésitante. Il suce souvent les flaques d'eau en lisière de bois ou bien la sève issue de la blessure des arbres. Le vol se fait souvent à la cime des arbres rendant difficile l'observation des individus.

Les adultes volent en une seule génération de fin mai à juin-juillet. La femelle pond des œufs isolés sur des graminées comme le Brachypode sylvatique, le Brachypode pénné, le Dactyle, ou des Carex comme Carex alba (espèce des chênaies pubescentes). La chenille rentre en diapause pour passer l'hiver et reprend son activité au printemps avant d'émerger au début de l'été.

# Mesures de gestion :

Le maintien des boisements clairs à sous-bois herbeux est primordial. Les chemins forestiers doivent être maintenus en entretenant correctement les lisières herbeuses. Eviter tout goudronnage.

# **POUR EN SAVOIR PLUS**

Oiseaux



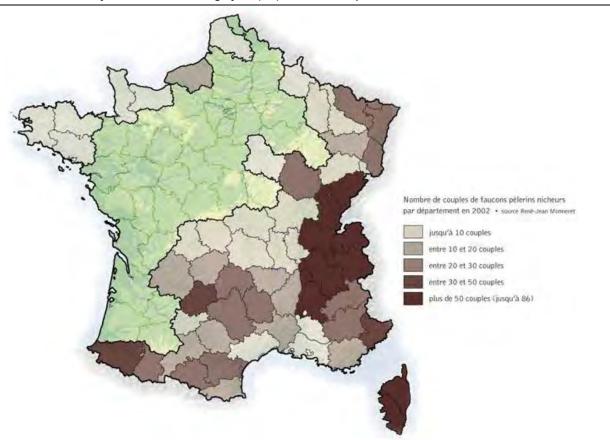
**Le Faucon pèlerin** *Falco peregrinnus* 

Nom français : Faucon pèlerin Nom latin : Falco peregrinus Embranchement : Vertébrés

Classe : Oiseaux Ordre : Falconiformes

cliquer pour le lien).

Photographie issue d'internet (Ctrl +



Carte de répartition issue du site de la LPO sur le faucon pèlerin.

# Répartition géographique :

France : région montagneuses.

#### Statut:

Espèce protégée au niveau National.

# Morphologie:

#### Adulte:

Nette différence de taille entre le mâle et la femelle qui est plus grande. (mâle longueur 38-45 cm; femelle 46-51 cm), dessus gris ardoise, gorge et joues blanches mettant en évidence la calotte et les larges moustaches noires.

# Biologie et comportement :

#### Alimentation:

Presque exclusivement ornithophage, le Faucon pèlerin capture ses proies en plein vol à la suite d'une descente en piqué (jusqu'à atteindre une vitesse de 300 km/h). Ses proies sont de taille petite à moyenne (corneilles, pies, geais, étourneaux, grives, merles, mouettes, pigeons, etc.).

# Reproduction:

L'oiseau utilise pour sa reproduction les vires des falaises calcaires. Comme tous les

faucons il ne construit pas de nid. Le couple utilise le site tous les ans mais peut changer d'aire de nidification. Les pontes débutent en février et s'étalent jusqu'en avril.

L'oiseau étant monogame. C'est la femelle qui assure majoritairement la couvaison. Le mâle assure l'approvisionnement en nourriture des jeunes. La dispersion des jeunes se fait en juillet.

Conservation, menaces:

Les populations, même si elles ont bien augmentées depuis les années 70 sont néanmoins à surveiller.

Les principales menaces sont la présence éventuelle du Hibou Grand-Duc, prédateur du Faucon, le développement des activités natures (vol libre, escalade, via ferrata).